

Date de dépôt : 10 août 2020

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Yvan Zweifel, Beatriz de Candolle, Antoine Barde, Michel Ducret, Simone de Montmollin, Jacques Béné, Pierre Ronget, Alexis Barbey, Gabriel Barrillier, Georges Vuillod, Cyril Aellen, Raymond Wicky, Bénédicte Montant, Christophe Aumeunier modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans)

Rapport de majorité de M. Daniel Sormanni (page 1)

Rapport de première minorité de M. Olivier Baud (page 135)

Rapport de deuxième minorité de M^{me} Caroline Marti (page 142)

Rapport de troisième minorité de M^{me} Alessandra Oriolo (page 146)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Daniel Sormanni

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement supérieur s'est réunie et a traité le PL 11926 en 11 séances, les 29 septembre, 10 et 17 novembre et 8 décembre 2016, les 2 et 9 février et 30 mars 2017, ainsi que les 8 février, 3 mai et 7 et 14 juin 2018 sous les présidences de MM. Jean-François Girardet, Jean-Charles Rielle et Patrick Saudan.

Les procès-verbaux des séances ont été rédigés par M^{mes} Florence Bapst et Tina Rodriguez et par M. Sacha Gonczy, que le rapporteur remercie vivement pour la qualité de leur travail.

Ont notamment assisté aux séances :

- M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP ;
- M^{me} Paola Marchesini, directrice administrative au DIP ;
- M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines de l'enseignement obligatoire au DGEO ;
- M^{me} Yvana Vrbica, directrice de l'unité des hautes écoles au DIP ;
- M^{me} Marie-Christine Maier Robert, directrice de l'unité juridique du DIP ;
- M^{me} Tamara Diaz, adjointe à l'unité de l'enseignement supérieur au DIP.

Présentation du projet de loi par M. Jean Romain, 1^{er} signataire

Le président déclare en préambule qu'il souhaiterait mettre en relation le PL 11926 avec la motion M 2194-B.

M. Romain commence par indiquer qu'il avait déjà eu jadis l'honneur de présenter cette problématique en rappelant quelques éléments historiques. En 2014, la M 2194 avait été étudiée et une pétition demandait le contraire de la motion. Beaucoup de personnes avaient été auditionnées dans ce cadre : les auteurs de la motion, ceux de la pétition, puis M^{me} Emery-Torracinta, ainsi que M^{me} Marchesini. L'aspect pratique avait été abordé. A l'époque, M^{me} Isabelle Mili, nouvelle directrice de l'IUFE, avait également été entendue, ainsi que l'association des étudiants de la HEP Vaud, le secrétaire général de la CIIP (M. Olivier Marandan), une étudiante genevoise qui avait quitté la formation de Genève pour intégrer la HEP Vaud, le directeur de la HEP Valais et le recteur de la HEP Vaud. La motion avait été acceptée et approuvée largement par le Grand Conseil.

Le 20 avril 2016, la réponse détaillée du DIP avait été donnée par rapport aux questions posées. Il semblait alors que le fait de passer de 4 à 3 ans pour la durée de la formation ne coûtait en tout cas pas moins cher. Les commissaires souhaitaient entendre le département sur ce point. Ce PL est donc la suite de ce qui avait été annoncé en séance plénière.

Bien que partout ailleurs en Suisse l'on forme les instituteurs en 3 ans, cela se fait en 4 ans à Genève. Il est suggéré dans le rapport du DIP qu'une formation de 4 ans est nécessaire. Selon M. Marandan, 3 ans de formation suffisent. Les candidats sont formés à autant de stages pratiques que dans les HEP selon le rapport, mais ce n'est pas vraiment le cas dans la réalité. La pratique la plus efficace consiste à se retrouver seul devant la classe et non pas simplement à observer le maître de classe. Dans la troisième année de la HEP Vaud, les élèves sont 6 mois seuls devant leur classe. A Genève, cela

représente 9 jours non consécutifs sauf si l'enseignant est malade. Il ajoute que les cours ont de toute façon lieu à la FAPSE étant donné qu'ils sont suivis par d'autres étudiants que ceux qui se destinent à l'enseignement. M. Romain propose une formation en 3 ans avec une formation complémentaire optionnelle en emploi. Au bout de 3 ans, le diplôme est obtenu et il est ensuite possible de faire une quatrième année. Il y a ainsi le côté pratique et la possibilité de se former encore plus, si l'on en ressent le besoin.

Un député PLR se demande s'il n'aurait pas fallu préciser dans le PL que le fait d'avoir ce baccalauréat en 3 ans permettrait d'enseigner en primaire, mais uniquement dans un cycle.

M. Romain s'est posé la même question, mais il a préféré n'insérer que le minimum dans le PL, afin de poser un cadre général. Ce n'est pas une omission.

Le même député aimerait plus d'informations sur la formation optionnelle en emploi. Il se demande si le fait d'avoir ce baccalauréat en 3 ans permettrait d'enseigner dans le cycle élémentaire et dans le cycle supérieur, sans avoir besoin de faire une formation complémentaire en duale pendant 2 années supplémentaires et si le cas échéant, les deux systèmes peuvent cohabiter.

M. Romain indique que le DIP pourra compléter comme il le souhaite, par voie réglementaire, en précisant que son but était que Genève ait la même situation que les autres cantons, soit une formation en 3 ans.

Encore et toujours le même député explique que ce qu'il voulait dire était que l'étudiant qui aurait son baccalauréat pourrait tout de suite enseigner, mais que pour enseigner sur l'ensemble du cursus primaire, il aurait le choix entre faire la formation complémentaire sur 2 ou 3 années, en duale, ou faire cette 4^e année d'emblée, mentionnée par M. Romain.

M. Romain déclare que le but est de se concentrer sur la pratique.

Le président se demande si l'on pourrait dire qu'un enseignant primaire pourrait être formé en 3 ans comme dans d'autres cantons mais que pour tout enseignant ayant réalisé ces 3 ans, il y aurait une exigence d'un certificat complémentaire pour pouvoir enseigner dans un premier et un deuxième cycle ou en spécialisé. Il aimerait savoir s'il y a dans tous les cas les 2 années probatoires avant d'être nommé et si ce certificat complémentaire serait nécessaire à la nomination.

M. Romain indique que la formation complémentaire est censée être optionnelle et le but est qu'elle le reste. Il ne faut pas que les enseignants se sentent forcés de faire cette formation pour accéder à un statut.

Une députée S s'interroge sur les maîtres des disciplines spécialisées artistiques ou sportives, par rapport à la longueur actuelle de la formation. Si cette dernière est maintenue, les enseignants spécialisés dans une matière devraient tout de même faire les 4 ans de formation. Elle se demande si M. Romain ne voit pas une incohérence au fait que les enseignants spécialisés n'ayant qu'une seule matière à enseigner devraient faire 4 ans de formation et les autres maîtres ayant plusieurs matières à enseigner ne devraient en faire que 3 ?

M. Romain déclare que la LIP prévoit 3 ans pour les enseignants spécialisés.

La députée S confirme que c'est 4 ans dans la LIP actuelle et non pas 3 ans pour un enseignant spécialisé. Elle ajoute qu'il y a normalement une reconnaissance des diplômes des étudiants issus des autres cantons mais ce n'est pas mentionné dans le PL 11926.

M. Romain répond que c'est une évidence pour lui sachant que la CDIP reconnaît tous les diplômes des étudiants issus des cantons suisses.

Toujours la même députée fait lecture de la LIP sachant que M. Romain en retire une partie en ne précisant pas que tous les diplômes sont reconnus.

M. Romain considère que, si son PL est adopté, il est inutile de faire la distinction avec les autres cantons et de préciser cela, sachant que le même nombre d'années seraient réalisées à Genève et ailleurs.

Un député Ve aimerait savoir quel genre de cours il faudrait supprimer, sur le plan théorique, pour raccourcir la formation.

M. Romain répond qu'il n'a pas à décider quel cours retirer ou non. Ce n'est pas à la loi de fixer cela. Cela ressort de la compétence du DIP et de la direction des écoles.

Le même député mentionne le problème des salaires. Avec 180 crédits ECTS, ce n'est pas le même salaire qui est gagné, par rapport à 240 crédits ECTS. Il conviendra de voir si l'on attend SCORE ou si l'on s'aligne sur les salaires actuels.

M. Romain rappelle que le problème des salaires avait été mentionné par les pétitionnaires, mais que la question n'avait pas été creusée. Cette logique est compréhensible et cela permettra aux enseignants de savoir s'ils veulent aller plus loin pour être payés plus ou s'ils souhaitent s'arrêter plus tôt. Ils auraient le choix. Ceci va cependant bien au-delà de la LIP et il ne souhaitait pas aborder la question, qui est loin d'être le cœur du sujet, selon lui.

Le président demande au département s'il y a une différence entre les professeurs du canton de Vaud et du canton de Genève, au niveau du salaire.

Un député EAG déclare adhérer peu à la manière de M. Romain de présenter les choses. Selon lui, cela ne va pas forcément améliorer le système de formation. Par exemple, la maturité se fait en 4 ans à Genève alors que ce n'est pas le cas dans les autres cantons. Il se demande pourquoi M. Romain n'est pas en faveur d'une maturité en 3 ans, dans ce cas. Il a soutenu une hausse des horaires scolaires au primaire, mais pour les futurs professeurs, il semblerait que sa pensée soit inversée. Les élèves de 8 à 12 ans vont plus longtemps à l'école que dans les autres cantons également. Il ne voit pas en quoi il serait mauvais de former en 4 ou 5 ans au lieu de 3 ans, au contraire. Cela ne peut qu'être bénéfique. Il rappelle que les enseignants spécialisés ont le même salaire que les autres. C'est un peu comme si l'on disait que les professeurs du collège devraient être formés pendant 7 ans et les autres en 3 ans.

M. Romain confirme qu'il défend une formation en 3 ans pour les enseignants. Il rappelle qu'il y a des élèves en première année du collège qui ne sont pas sûrs de vouloir continuer et il est vrai qu'il est problématique que la première année soit une année d'orientation, en quelque sorte. S'il y avait une sélection beaucoup plus forte au cycle d'orientation, ce serait différent. Par ailleurs, le pouvoir de maturation de la quatrième année du collège est extrêmement important, selon lui. Sur l'idée selon laquelle plus on a de cours à l'université, meilleur on est comme professeur, il remarque que dans la formation, certains peuvent être très brillants mais pas assez pédagogues ou alors simplement manquer de pratique.

En ce qui concerne l'école régulière, il rappelle qu'il n'y a pas mal de différences entre le premier et le deuxième cycle. Ce n'est pas exactement le même travail.

Le même député rappelle que c'est seulement après un master et un autre diplôme que l'on peut enseigner au collège, ce qui revient à 7 ans d'études. Il ajoute que les personnes de l'enseignement spécialisé et de l'école régulière doivent collaborer. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut de la pratique, mais il pense qu'il faut également de la théorie. Il faudrait plutôt augmenter le temps de formation et passer à 5 ans, avec la garantie qu'il y ait plus de pratique.

M. Romain rappelle que le rôle du collège est tout de même d'amener des personnes à l'université, et il est compréhensible que les notions demandées soient plus pointues. Les professeurs sont des spécialistes et ils ont besoin d'un master, ce qu'il conçoit totalement. Sur les 2 ans supplémentaires, il est moins catégorique. Une grande partie de l'enseignement se fait au primaire. Il s'agit d'avoir un équilibre entre théorie et pratique et surtout de pouvoir

transmettre un héritage. La pédagogie et la passion ont toute leur importance, au-delà de l'apprentissage des notions théoriques.

Toujours le même député rappelle qu'au collège, c'est aussi la pédagogie qui importe. L'on peut être expert dans une matière, même en étant généraliste. Il ajoute que l'apprentissage de la lecture doit se faire dès les premières années, par exemple.

M. Romain indique qu'il se demande pourquoi les autres cantons réussissent à mettre en place cela et pas Genève.

Un député UDC considère qu'il est préférable d'avoir des spécialistes dans une commission, mais il s'étonne que la commission ne s'offusque pas sur le fait que l'on considère que 3 ans pourraient suffire pour former les futurs enseignants. Il se demande pourquoi aucune mesure transitoire n'est prévue pour les enseignants ayant commencé le cursus de la formation en 4 ans.

M. Romain précise que le PL ne va pas aussi loin que cela et ne vise pas à régler le problème des deux vitesses mentionné par son collègue député, mais que ceci pourra être prévu par voie réglementaire également.

Un député PDC s'interroge sur la formation complémentaire optionnelle en emploi. Il se demande si l'on ne pourrait pas scinder la problématique en deux, en disant que cette formation est en fait un master sur 2 ans permettant d'enseigner dans le cycle moyen ou dans le cadre de l'école inclusive par exemple.

M. Romain répond que cela scinderait en deux l'école primaire avec deux longueurs de formation très différentes pour enseigner, sachant que l'on aurait alors le choix entre 3 et 5 ans. L'idée est simplement de dire qu'au primaire, si l'enseignant souhaite faire une formation complémentaire, il peut le faire.

Un député Ve indique que c'est en fait un modèle HES.

Une députée PLR pense qu'il convient de faire une distinction entre les personnes qui visent un débouché professionnel et celles qui décident directement d'aller dans l'enseignement, sans se préoccuper des débouchés. Elle se demande ce qu'en pense M. Romain.

En principe, c'est une formation de 3 ans et la formation complémentaire serait accessoire. M. Romain confirme que l'idée de l'option lui semble fondamentale, et la liberté de choix doit être préservée. Il précise qu'il a posé la question à M. Pierre Vanek, qui a d'abord travaillé dans la mécanique et qui a ensuite choisi d'enseigner. D'après ce dernier, l'ensemble des cours suivis n'étaient pas nécessaires.

Un député Ve rappelle que c'est un métier qui s'apprend, qui demande des connaissances précises et des gestes à acquérir. Le français semble être repoussé au secondaire I ailleurs, ce qui permet, en quelque sorte, de gagner du temps, parce que les professeurs ne savent pas comment enseigner cela. Il semblerait que la formation en 3 ans ne soit pas forcément suffisante, de ce point de vue.

M. Romain pense que ce qui importe prioritairement est la relation que le professeur a avec ce qui l'enseigne. Il convient d'avoir une certaine passion pour faire passer l'enthousiasme aux élèves. Il ne pense pas que seule la pédagogie importe. L'important est le plaisir de voir les élèves apprendre et comprendre. Cela nécessite effectivement une technique. La pratique permet également de savoir ce qu'il convient de faire.

Un député S aimerait savoir pourquoi 4 ans sont préférables pour la maturité, selon M. Romain. Il trouve que l'argument est redondant par rapport au fait que tous les autres cantons prévoient une formation en 3 ans. Il se demande si la formation complémentaire proposée ne relève pas du « bricolage » pour pallier le problème apparent. Sur le plan économique, il remarque que M. Romain a reconnu qu'il n'y aurait pas d'économie et il se demande si sa préoccupation concerne le porte-monnaie des parents qui soutiennent les étudiants de l'université. Le recteur de la HEP Vaud a effectivement déclaré que la tendance allait vers la « *masterisation* ». L'enseignant spécialisé a besoin de cette formation complémentaire, soit 2 ans de plus pour un master, mais sans aucun intérêt financier supplémentaire.

M. Romain rappelle qu'il a expliqué pourquoi il considérait que les 4 ans étaient importants pour l'obtention de la maturité. Il pense réellement qu'il serait préférable de prévoir une formation en 3 ans et c'est pour cela qu'il est déterminé. Sur le « bricolage », il confirme qu'il invente effectivement une solution étant donné que la solution actuelle ne convient pas. Cette solution permet d'avoir de la pratique, mais autre chose pourrait être prévu. Il montre par là qu'il n'est pas fermé sur les 4 ans mais pense que 3 ans seraient suffisants, avec le choix d'aller plus loin. Il n'a jamais abordé l'aspect porte-monnaie, même s'il comprend qu'il y aura des incidences de ce côté-là. Il aimerait juste que les jeunes futurs enseignants genevois soient sur le même pied d'égalité que les autres. Il pense très sincèrement que ceci peut se faire en 3 ans et il aime le côté liberté de pouvoir faire plus. Sur la tendance à la « *masterisation* », il remarque que les autres intervenants n'ont pas évoqué cela, même s'il comprend que son collègue député amène cela dans le débat. Il rappelle la difficulté dans le cadre de l'apprentissage, notamment, pour les jeunes sachant qu'on leur demande toujours plus. Il n'est pas sûr que les

4 ans donnent un meilleur résultat que le fait de faire la formation en 3 ans. Il comprend cependant qu'il faut des personnes compétentes et il confirme que c'est au primaire que beaucoup de choses se jouent.

Un député EAG s'interroge sur le fait de différencier la formation pour le cycle I et le cycle II. Il se demande si M. Romain a conscience que cet exposé des motifs casse le statut unique de l'enseignement primaire. Certaines particularités genevoises sont de bonnes choses, selon lui.

M. Romain rappelle que le cahier des charges détermine le salaire et il est donc hors de question que le statut des professeurs de primaire change.

Le même député pense que le titre requis y est pour quelque chose. Il a défendu la revalorisation salariale des enseignants et s'est appuyé dans ce cadre sur le fait que le titre requis était une licence.

Un député UDC se demande si les deux systèmes ne pourraient pas cohabiter, comme dans d'autres pays, sachant que certaines matières nécessitent des spécialisations. Il serait peut-être préférable d'avoir des personnes mieux formées dans certaines matières. Il a l'impression que cela serait très bénéfique pour certaines matières, comme pour l'anglais par exemple. Il suffirait de prévoir une hausse de salaire pour ceux qui ont fait les 4 ans ou une baisse pour ceux qui ne font que 3 ans.

M. Romain pense tout de même qu'il convient de préserver cette généralité du maître primaire. Il ne faudrait pas qu'il soit trop spécialisé dans une matière. Il s'agit de transmettre cet amour du langage en ce qui concerne les langues et ce n'est pas grave selon lui si l'anglais ou l'allemand du professeur n'est pas parfait. L'enseignement revient à partager cet amour des disciplines et cet enthousiasme.

M^{me} Emery-Torracinta indique que l'objectif pour le DIP était de comprendre qu'elle était le but du PL. Elle n'a pas forcément compris sa finalité, même après avoir entendu M. Romain. Elle rappelle que la tendance globale est à l'augmentation du nombre d'années d'études. Le profil des élèves est différent de l'époque et s'est complexifié avec le temps. L'enseignant doit toujours avoir des compétences qui sont plus grandes, l'école est toujours sollicitée davantage et, avec cette solution, il y aurait moins de temps pour bien former. Elle invite les membres de la commission à aller dans des classes de 1P pour qu'ils voient le décalage par rapport à la situation de l'époque. Les crèches sont bien plus sollicitées. Elle se demande comment répondre à cette demande sachant que le temps manque. Si l'objectif est de finir plus vite, elle comprend les remarques des autres députés qui s'interrogent sur le nombre d'années de la maturité. Si l'objectif est d'avoir un maximum de pratique, elle précise que l'intérêt de la motion

déposée a été pour le DIP le fait de devoir évaluer le système relativement récent, sur demande du parlement. En suivant l'exposé des motifs de M. Romain, il faudrait faire un maximum de stages pratiques et fortement limiter la première année sur le plan théorique. Durant la première année, l'essentiel des cours dispensés sont imposés par la CDIP. L'avantage du système genevois est que ces cours existent déjà et sont donnés à d'autres étudiants qui suivent d'autres formations. Il y aura donc zéro économie en passant à un système de 3 ans de formation. La particularité genevoise est le statut unique, qui permet à l'enseignant de moduler sa carrière, en basculant d'un cycle à l'autre. Elle rappelle que tous les étudiants sortant de l'IUFE ont été placés chez les grands pour le mercredi matin et que, sans le statut unique, cette souplesse n'aurait pas été possible. Elle confirme qu'il faudrait, avec cette solution, choisir entre les options cycle élémentaire et cycle moyen. Si ensuite, un enseignant souhaite changer, cela posera des problèmes, notamment sur le plan des langues. Cela risquerait de créer deux corps enseignants. Elle rappelle par ailleurs que M^{me} Mili avait effectivement répondu de manière générale, mais c'était sur une question très précise et non pas sur l'ensemble du système.

M^{me} Marchesini confirme que le seul titre qui peut être reconnu par la CDIP est celui de maître. Il y a une orientation cycle élémentaire ou cycle moyen dans les autres cantons, ce qui a une incidence sur la formation dans différentes disciplines. Le fait de changer le système a un impact réel sur l'organisation de l'école. Il est vrai qu'il y a peu de mobilité, mais ce système créerait une énorme difficulté de collaboration entre les maîtres du primaire qui auraient un bachelor et ceux du spécialisé qui auraient une maîtrise, sachant que le salaire serait théoriquement le même.

M^{me} Merad-Malinverni déclare qu'il y aurait potentiellement un impact sur le salaire en passant à une formation de 3 ans. Il conviendrait effectivement de faire la distinction avec la 4^e année optionnelle. Il n'y aurait plus la facilité actuelle du statut unique. Elle confirme qu'il y a l'obligation de reconnaître les titres équivalents des autres cantons.

M. Romain rappelle que la reconnaissance de la maturité fédérale risque d'être perdue si le système est modifié pour passer de 4 à 3 ans pour son obtention. Sur la réponse de M^{me} Mili, elle n'est pas sortie du cadre tant que cela, selon lui. Sur la question du salaire, il préfère ne pas se prononcer, mais il confirme qu'il est important qu'il n'y ait pas une distorsion comme celle évoquée par M^{me} Marchesini. Il trouverait cependant intéressant de revoir le cahier des charges. Il rappelle, par rapport aux propos de la conseillère d'Etat, que le public a changé partout, pas seulement à Genève, et pourtant les autres cantons réussissent à dispenser plus rapidement cette formation.

M^{me} Emery-Torracinta déclare que la plupart des autres cantons aimeraient passer à 4 ans mais ne peuvent pas, pour des raisons budgétaires notamment. Il serait important pour le département de mieux comprendre quel est le but de cette motion afin d'en comprendre les éventuels bienfaits. Elle rappelle le sujet du harcèlement, pour lequel les enseignants doivent aussi être formés, ce qui prend du temps. Il s'agit de l'un des exemples illustrant le fait qu'il y a besoin de toujours plus de formation et surtout pas moins.

Un député EAG aimerait que la société pédagogique genevoise puisse être auditionnée, après le DIP.

Le président aimerait recevoir les membres de l'association de l'IUFE, qui ont demandé à être entendus.

Un député PLR pense que c'est une excellente idée. Il se demande s'il ne faudrait pas faire une enquête auprès des jeunes de première année afin d'avoir un sondage d'opinion sur une volée, par rapport à cette problématique de formation en 3 ans. Il pense que cela pourrait être très intéressant.

M. Romain aimerait avant tout entendre le département sur ce sujet.

Un député Ve s'interroge sur le temps que prend la construction d'un savoir didactique linguistique, par exemple. Il n'a aucune idée de la façon dont les élèves du primaire apprennent l'anglais ou l'allemand, typiquement. Le recteur valaisan déclarait que la passion surmontait tous les obstacles, mais le recteur de la HEP Vaud semblait privilégier davantage une « *masterisation* ».

Un député UDC s'étonne du fait que ce qui a conduit à ce projet de loi semble être simplement le manque de réponse du département. Il ne comprend pas pourquoi l'association des étudiants de l'IUFE souhaite être auditionnée. Il aimerait connaître la motivation de ces demandes d'auditions.

Un député EAG rappelle que les membres des associations étudiantes changent régulièrement dans le sens où ce sont sûrement de nouvelles personnes qui ont demandé à être entendues.

M^{me} Emery-Torracinta déclare que c'est un nouveau modèle qui est proposé ici.

Le président annonce que le DIP sera reçu en priorité.

Un député UDC trouve le principe de l'enquête proposée par son collègue PLR très intéressant, mais ce ne sera pas forcément relevant sachant que l'échantillon statistique ne sera pas suffisant.

Un député PLR déclare que le parlement connaît la position du syndicat des étudiants et aimerait simplement s'assurer que cette position est suivie par les étudiants.

M^{me} Emery-Torracinta déclare qu'une enquête ne se fait pas aussi simplement. Il serait judicieux, selon elle, d'interroger des étudiants qui ont terminé la formation.

Le même député PLR ajoute que la question de base porte sur le temps de formation, avec le passage de 4 à 3 ans. Il conviendrait d'étudier la faisabilité du projet de M. Romain. Il faut que les étudiants soient interrogés selon lui avant de leur imposer un système comme celui-ci.

Le président confirme que la faisabilité du projet sera étudiée.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, accompagnée de M^{me} Paola Marchesini et de M^{me} Céline Mérad-Malinverni, directrice des ressources humaines à la direction générale de l'enseignement obligatoire

M^{me} Marchesini rappelle que, depuis 20 ans, les enseignants primaires genevois sont formés à l'université en 4 ans (240 crédits). Le PL propose de former en 3 ans des enseignants généralistes habilités à enseigner au CE et au CM, donc de faire plus que les études pédagogiques, dans le même temps. Les HEP suisses proposent une formation en 3 ans (180 crédits), selon la logique de Bologne, avec une formation de niveau baccalauréat. Cependant, la spécificité genevoise est liée à son histoire.

Elle passe ensuite à une question posée à de nombreuses reprises sur les mesures d'économie. Elle rappelle que la formation à l'IUFE a permis d'importantes économies d'échelle grâce à la mutualisation de cours avec les sciences de l'éducation : l'année à Genève est de très loin la moins chère de Suisse. Si le passage à 3 années de formation provoque une baisse de 25% de la prestation, l'économie financière serait de 5% maximum, pour au moins trois raisons. D'abord, la majeure partie des cours dont les futurs enseignants seraient privés resteront ouverts aux étudiants des autres filières ; ensuite, il faudra dédoubler certains cours (CE/CM) ou les organiser pour un public réduit (anglais, lecture) ; enfin, si la formation pratique est renforcée, le coût des formateurs de terrain augmentera également.

M^{me} Merad-Malinverni déclare que l'on peut entrer dans le détail de l'hypothèse d'une l'organisation d'une formation sur 3 années. Elle rappelle que la mutualisation des cours (notamment de 1^{re} année) permet de faire de fortes économies. Les cours théoriques de 1^{re} année qui sont partagés avec tous les étudiants des sciences de l'éducation seraient maintenus en cas de

passage à une formation en 3 ans. L'augmentation de la pratique professionnelle et la formation continue demandées par le PL augmentent aussi les coûts. La grande surprise, c'est que la formation genevoise est plus économique que les modèles HEP. Avec ses principes de mutualisation, elle fait des économies d'échelle qui seraient perdues avec le passage d'une formation à 3 ans.

M^{me} Marchesini rappelle que la majorité des étudiants genevois ne souhaitent pas le passage à une formation en 3 ans. Elle revient sur les éléments contraignants de la CDIP. En effet, durant la 1^{re} année, plus de la moitié des cours dispensés sont imposés par la CDIP dans le cadre de la reconnaissance de la formation. On ne pourrait pas simplement supprimer la 1^{re} année. Après analyse, il ressort qu'il conviendrait de réduire de moitié les contenus de la 1^{re} et de la dernière année du programme, et de diminuer la durée de chaque cours.

Enfin, compte tenu des crédits à disposition, 3 semaines de stage en responsabilité seraient amenées à disparaître. Le canton de Genève a actuellement 34 semaines de stages, soit le nombre le plus important de Suisse (par exemple, on en a 33 dans le canton de Vaud, 30 à Fribourg, 18 à Berne, etc.). Or, compte tenu des crédits à disposition, 3 semaines de stage en responsabilité seraient amenées à disparaître. La moyenne suisse est de 30 semaines de stage, et le nombre demandé par la CDIP est de 15.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle que l'on ne peut pas simplement supprimer la 1^{re} année. On serait plutôt dans une rationalisation de chaque cours. Elle ajoute qu'une autre partie des coupures devrait porter sur des enseignements en lien avec la diversité sociale et scolaire, les élèves en difficulté et l'intégration d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Or, il s'agit d'une formation renforcée à Genève en comparaison intercantonale notamment en lien avec les spécificités de la population de notre population scolaire. Sur le modèle des HEP, les étudiants devraient renoncer à la polyvalence intégrale pour les deux cycles 1 et 2 du plan d'études romand (PER). La formation continuerait à proposer une polyvalence CE/CM conformément aux exigences de la CDIP, mais moyennant la mise en place de compléments de formation en emploi. De plus, la 1^{re} année devrait rester sélective. En effet, l'Université de Genève n'admet pas la pratique du *numerus clausus*. En passant au modèle HEP, on perdrait en outre la subvention fédérale.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que la subvention fédérale s'élève à plus d'un million de francs.

Le président demande à ce que le département puisse fournir une structure précise des coûts de la formation genevoise ainsi que celle des HEP.

M^{me} Marchesini explique que penser que l'on peut former mieux avec 25% de formation de moins relève de la gageure. Il faut admettre qu'en réduisant la formation à 3 ans, le canton de Genève engagerait des enseignants disposant d'une formation de base moins approfondie alors que les exigences de la profession ne cessent de se complexifier. Un autre élément important du point de vue de la gestion est la perte importante d'agilité RH. Le Conseil d'Etat souhaite une politique de gestion des ressources humaines agile, favorisant la mobilité des personnels en fonction des besoins de l'administration. Une formation polyvalente, permettant d'enseigner dans les 8 degrés de l'école primaire, offre une souplesse de gestion qu'il serait regrettable de perdre. Une formation plus courte complexifierait la gestion des recrutements, réduirait la mobilité des enseignants et complexifierait la gestion des postes dans les établissements.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que, lorsqu'on a introduit le mercredi matin, il a été très utile de pouvoir compter sur cette souplesse. Cela l'est encore aujourd'hui, également pour les enseignants qui peuvent bénéficier d'une mobilité professionnelle accrue.

M^{me} Marchesini poursuit avec l'augmentation des écarts entre les degrés d'enseignement. L'adoption du PL en l'état creuserait encore plus les écarts de formation. Il y a un statut unique aujourd'hui qui permet d'avoir le même statut (classe 18) pour l'enseignement primaire et l'enseignement spécialisé. Cela deviendrait beaucoup plus difficile à maintenir avec des maîtres avec 180 crédits ECTS d'un côté, et 300 crédits de l'autre. Elle rappelle que, pour enseigner en secondaire I et II, l'enseignant doit accumuler 420 crédits, soit deux fois plus pour enseigner une ou deux disciplines sur 9 heures, contre 13 disciplines sur 8 heures pour les enseignants du primaire. De plus, le département a entendu et partagé un certain nombre d'arguments de la motion. La proposition est donc de garder un modèle en 4 ans mais en l'améliorant. Ainsi, le stage de 1^{re} année aurait lieu dans une même école ; chaque étudiant effectuerait, ad minima durant les 4 années de formation, la tenue de deux groupes de soutien (stage en autonomie) et l'accompagnement d'un ou deux camps (stage en accompagnement). On prévoirait en outre un renforcement de la pratique linguistique par le biais d'un ou plusieurs séjours cumulés de 4 à 6 semaines, en amont ou durant la formation. Il y aurait la sauvegarde de la polyvalence complète et le maintien d'un modèle cohérent avec une formation des enseignants du primaire de haut niveau comme pour l'enseignement spécialisé et le secondaire ; maintien aussi d'une offre forte consacrée aux élèves avec des difficultés. Un modèle amélioré en 4 ans ne

permettrait pas d'économies, mais ne causerait pas non plus un surcoût. Il permettrait de prendre en compte les questions formulées par la motion. Le mérite de ces travaux aura aussi été d'ouvrir une discussion franche avec l'IUFE afin de partager les besoins du département.

M^{me} Emery-Torracinta remarque que, indépendamment de ce qu'il se passe en commission, il y a une discussion fédérale par rapport aux HEP et à la durée de la formation. Il y a notamment une possibilité en cours d'évaluation d'allonger le temps d'études des enseignants de primaire. Il semble un peu aberrant de modifier le modèle genevois pour coller à un système bachelor si de toute façon ce même système risque d'évoluer à la hausse dans les prochaines années. En dehors de cet aspect fédéral, elle veut insister sur certains points. D'abord, passer à 3 ans, c'est perdre beaucoup en qualité de formation, dans un canton où ces années de primaire sont cruciales (étant donné l'hétérogénéité des élèves – dont 40% ne parlent pas français à la maison). Ensuite, passer à 3 ans ne générerait presque pas d'économies. Sur les 10,7 millions que coûte l'IUEFE, on a estimé une économie de l'ordre de 580 000 francs. Il faut aussi penser que certains enseignants qui seraient formés uniquement dans le CE ou le CM risquent de vouloir compléter leur formation par de la formation continue, qui n'est pas prise en charge par l'université mais par l'Etat. Ces coûts de formation continue seraient plus élevés (un peu plus de 600 000 francs) que l'économie réalisée dans un premier temps. Le modèle à 3 ans ne permet donc aucune économie. On ne voit vraiment pas l'intérêt de prévoir une formation qui diminue en temps, qui risque d'entrer en contradiction avec les réflexions fédérales, qui ne permet aucune économie et qui diminue la qualité de la formation et l'agilité RH notamment. Il est largement préférable d'intégrer à la formation existante les éléments soulevés par les députés (qualités linguistiques, etc.).

Elle rappelle que le coût moyen par étudiant est plus faible à Genève que dans les autres cantons, notamment grâce à la mutualisation FAPSE et à la subvention fédérale (on se situe à 24 000 francs contre 28 500 francs sur le plan fédéral). On se trouve avec un modèle efficient.

Le président demande s'il s'agit de 24 000 francs par année par étudiant.

M^{me} Emery-Torracinta répond par la positive.

Le président comprend que les enseignants du CM et du CE ont la même formation. Il se pose la question de l'enseignement spécialisé.

M^{me} Merad-Malinverni explique que les enseignants spécialisés commencent par effectuer les 3 premières années en commun avec les autres, puis ils doivent effectuer une maîtrise de 120 crédits sur 2 ans.

Le président demande s'ils bénéficient de la même classe salariale.

M^{me} Merad-Malinverni répond par la positive. Les enseignants spécialisés ne sont d'ailleurs pas toujours satisfaits.

Un député PLR comprend que l'on s'évertue à améliorer le modèle genevois, qui permet de tout rassembler dans une école. Sur le coût, la page 5 de l'exposé des motifs, précise : « Le coût de la formation sera éventuellement identique dans le bilan financier, mais le coût induit de cette réduction d'un an sera de 25% pour les familles qui entretiennent leurs enfants aux études. » Il y a un coût induit pour les familles qu'on ne peut pas passer sous silence. Il y a aussi un autre coût dont il n'a pas été question, qui est lié aux Genevois qui vont aller suivre leur formation dans d'autres cantons (82 en tout, comprenant le primaire et le secondaire). Ils sont doublement pénalisés : ils ne touchent pas la subvention de la Confédération et doivent payer les HEP des autres cantons. Il y a donc un coût induit important, qui augmente les 5% évoqués.

Deuxièmement, il ne s'agit pas de supprimer purement et simplement la 1^{re} année. Personne n'a jamais voulu cela dans le PL. Le but était de réaménager de manière harmonisée le système en 3 ans. Il y a des cours de la CDIP dont on ne peut bien sûr pas se débarrasser.

En troisième lieu, on nous dit qu'on ne peut pas diminuer la formation d'une année. Or, on arrive à le faire partout ailleurs. Il demande par quel miracle ce qui est possible dans toute la Suisse est impossible à Genève. En plus, il y a la possibilité de prévoir 2 années à mi-temps, pour donner un peu de mou à ceux qui le souhaitent. Enfin, il reconnaît que l'argument des élèves plus diversifiés à Genève fait sens. Mais dans le canton de Vaud, il y a aussi des difficultés ; la diversité ne s'arrête pas à la frontière cantonale. L'argument ne tient qu'à moitié dans la mesure où ces problèmes existent dans de nombreux autres cantons.

M^{me} Emery-Torracinta, sur les coûts induits, remarque que l'on n'a pas de demande des étudiants pour supprimer une année de formation. Cela veut bien dire que cela n'est pas si problématique que cela en termes de coûts pour les familles. Sur les personnes qui sont allées dans d'autres cantons, il faudrait en préciser les profils. On a eu un certain nombre de départs liés aux problèmes de l'IUFE. Si on passe à un modèle à 3 ans, on aurait plus d'étudiants qui viendraient à Genève, avec plus de coûts pour l'Etat. Sur la question des autres cantons qui peuvent donner une formation en 3 ans, ils le peuvent mais en offrant moins. Ils n'offrent pas la formation genevoise. Si on fait une économie de l'ordre de 500 000 francs, on aura par contre une compensation pour les surcoûts liés au passage CE-CM, qui s'élèvent à 664 000 francs. On ne voit donc pas l'intérêt financier de l'opération. Sur la différence entre cantons, et la mention du canton de Vaud, elle constate que

dans ce canton, le recteur de la HEP demande 5 ans de formation. Sur les 2 années supplémentaires à mi-temps, elles vont entraîner un surcoût important. On ne voit pas l'intérêt de changer un système qui est reconnu, qui fonctionne, qui permet la mobilité professionnelle pour les enseignants et la gestion la mobilité RH de manière intelligente, alors que l'opération ne permettrait aucune économie.

M^{me} Marchesini rappelle qu'une partie des élèves qui partent dans le canton de Vaud sont ceux qui ont raté l'examen de passage en 2^e année à Genève et qui partent à la HEP pour faire la formation en 3 ans.

Le président souhaite des chiffres précis à ce sujet.

M^{me} Merad-Malninverni, sur la question des 2 années à mi-temps, explique que cela serait très compliqué à gérer pour les employeurs. On va entrer dans un système qui générera des difficultés supplémentaires à tous les niveaux, avec des économies moindres.

Le président demande, une fois que l'étudiant est formé, s'il doit toujours passer 2 années probatoires et s'il gagne alors deux classes.

M^{me} Merad-Malninverni répond qu'il doit bien passer 2 années probatoires. En revanche, il est immédiatement payé dans la classe de sa carrière. Il progresse avec les annuités.

Un député PLR a toujours l'impression que, quand il s'agit de l'Etat, tout est immuable, tout va toujours très bien, et il faut surtout ne rien toucher. La question qu'il se pose est de savoir si, dans le cas où on devrait créer l'IUEFE aujourd'hui, on organiserait une formation en 3 ou en 4 ans. Il est d'avis qu'on le ferait en 3 ans. Il a été dit qu'il y avait des réflexions pour faire la formation en 4 ou 5 ans au niveau intercantonal. Effectivement, on peut aussi faire des étudiants perpétuels. Ce qui le surprend, c'est que le département dise que l'on va baisser en qualité avec une formation en 3 ans, alors qu'on engage à Genève des étudiants qui ont suivi ces mêmes formations dans d'autres cantons. Il se demande comment on peut arguer de la mauvaise qualité de la formation en 3 ans tout en engageant des personnes qui l'ont suivie. Il rappelle qu'il y a un tiers des enseignants en primaire à Genève qui n'ont pas suivi une formation dans le canton.

M^{me} Emery-Torracinta refuse l'accusation de l'immuabilité : le Conseil d'Etat propose bien une amélioration du modèle. On répond à un certain nombre de questions soulevées par la motion, notamment sur la prédominance du théorique et la question de la langue. On peut faire mieux dans certains domaines ; on n'est pas dans l'immobilisme du tout. Il est possible qu'on n'aurait pas fait ex nihilo le système de la même manière. Mais cela vaut pour de nombreux domaines de l'Etat, dont la formation des

enseignants du secondaire par exemple. On se trouve dans le cadre d'un système dont on hérite et que l'on souhaite améliorer. Pour une fois qu'on a un système qui fonctionne et qui est peu coûteux, elle ne comprend pas pourquoi il faudrait le changer radicalement.

M^{me} Marchesini rappelle que depuis 1927, à Genève, on a une formation d'une année de plus que les autres cantons. Si la comparaison intercantonale met Genève en exergue, la comparaison internationale est aussi cinglante pour la Suisse. Tous les autres pays d'Europe ont dépassé la formation à 3 ans (la Belgique est le dernier pays à être passé à un système à 5 ans). Si on faisait le système ex nihilo en prenant en compte ce qui se fait dans le monde, on tendrait vers plus de 3 ans. Tous les directeurs HEP défendent un passage à 5 ans, sauf un. Le fait de rester à 3 ans relève plutôt d'une problématique de finances cantonales. Elle rappelle que les engagements à Genève d'étudiants d'autres cantons sont toujours faits en dernier recours. On évite de le faire, avant tout par préférence cantonale, mais aussi parce que leur formation est différente. On les engage d'ailleurs dans leur domaine (CE ou CM). Sur l'année du mercredi matin, il y a eu de nombreux engagements parce qu'on n'avait pas le choix ; mais globalement ce n'est pas la politique.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle que le pourcentage de personnes retenues par rapport au nombre de candidatures est bien plus élevé pour les étudiants genevois que pour les étudiants d'autres cantons.

M^{me} Emery-Torracinta remarque que le modèle HEP avait été refusé pour des raisons financières. Avec les liens avec l'université et la subvention fédérale, on avait estimé qu'il était plus judicieux de ne pas privilégier un modèle à 3 ans.

Le même député remarque qu'il a été dit que les étudiants ne veulent pas que la formation soit réduite à 3 ans. Il est d'avis que les étudiants actuels ne veulent tout simplement pas que les nouveaux étudiants sur le marché étudient une année moins qu'eux.

Le président rappelle que la commission va auditionner l'association des étudiants et qu'elle pourra leur poser la question.

Le député remarque qu'on améliore aussi la qualité si on allonge la formation à 5, 6, ou 7 ans. Il s'agit de faire des choix.

Un député UDC remarque que, lors de l'audition de la HEP Valais, le directeur avait reconnu que Genève avait eu l'intelligence de conserver la subvention fédérale. Mais il avait déclaré que les HEP risquaient d'être aussi subventionnées par la Confédération, ce qui ferait perdre à Genève son avantage.

M^{me} Emery-Torracinta affirme que cela ne s'est finalement pas fait. Les HEP ne sont pas intégrées dans le système de subvention fédérale. On ne peut pas tabler là-dessus.

Le même député remarque qu'il a été dit qu'une année de cours à Genève coûte 24 000 francs, ce qui fait l'année la moins chère de Suisse. Or, si on multiplie ce chiffre par quatre, on obtient 96 000 francs, contre 84 000 francs si l'on prend le chiffre fédéral de 28 000 francs sur 3 ans. Malgré ce qui a été dit, le coût in fine de la totalité de la formation est nettement supérieur à Genève qu'ailleurs, surtout si on rajoute l'aspect des parents qui a été évoqué.

M^{me} Emery-Torracinta souhaite que l'on ne mélange pas le budget des familles et le budget de l'Etat. Elle rappelle que, dans les autres cantons, ils ont une formation en 3 ans, mais font aussi de la formation continue pour se mettre à niveau. Il faudrait additionner ces coûts pour que la comparaison soit valable.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle que l'étudiant qui travaille à mi-temps a aussi un demi-salaire. On ne se situe pas véritablement avec un gain pour les familles.

Le président souhaite éviter la confusion entre les coûts réels avant et après subvention de la Confédération.

Un député PDC remarque qu'il a été question de réflexions au niveau fédéral pour modifier le système à la hausse. Il demande si cela signifie que l'on va vers une uniformisation des cursus entre les différents cantons. Il se demande si cette uniformisation aura un impact sur le modèle genevois, qui se verrait modifié en conséquence.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il s'agit de la chambre des HEP de Suisse. Ils discutent de différents modèles, à 4 voire à 5 ans. Il y aura des recommandations qui seront faites, sans nécessairement qu'il s'agisse d'une uniformisation des cursus.

Le président rappelle qu'in fine ce sont les parlements cantonaux qui décident.

M^{me} Emery-Torracinta demande ce qui intéresse les députés sur la précision des coûts.

Un député UDC demande des coûts détaillés. Il s'agit de savoir comment on arrive à 24 000 francs.

Audition de M^{me} Isabelle Mili, directrice de l'IUFE, et de M^{me} Carole Veuthey, coordinatrice de la formation des enseignants primaires

M^{me} Mili souhaite avancer quelques nouveaux éléments qui n'ont pas forcément été mentionnés lors des précédentes auditions. D'abord, elle remarque que le projet de formation en 4 ans permet certaines choses qu'une formation en 3 ans ne permet pas : une pratique orientée dès l'âge de 4 ans sur les acquis de fin de cycle II, sur lesquels tablent les enseignants du CO ; l'introduction précoce des fondamentaux en langues vivantes (de type PRIMA) et en sciences (précurseur de l'approche expérimentale ; une préparation enfin à un enseignement en milieu très hétérogène (cf. le rapport du Conseil d'Etat sur la FEP en 4 ans). Elle rappelle qu'il y a un certain nombre de contraintes minimales qui pèsent sur la formation des enseignants primaires : la CDIP/CIIP veut des enseignants formés dans les didactiques des 11 disciplines enseignées, capables de transmettre des connaissances, mais aussi des méthodes de pensée et d'action. A cet égard, le PER fait référence au développement, chez tous les élèves, d'une pensée conceptuelle. Elle rappelle que contrairement à la majorité des cantons, Genève a une tradition de diplômes combinés (préscolaire et primaire ; secondaire I et secondaire II). Il faudrait, avec le PL, renoncer à cela. Une autre conséquence serait la diminution de la pratique. Il y aurait l'abandon en outre du projet renforcé en 4 ans, qu'on a réalisé sous l'impulsion du Grand Conseil.

M^{me} Veuthey souhaite présenter le projet renforcé en 4 ans. Le projet prévoit un renforcement de la pratique. Durant la première année d'enseignement à l'université, les étudiants seraient intégrés dans un seul établissement pendant toute une année scolaire. En deuxième année, a été ajouté un nouveau stage de 2 semaines qui renforcerait encore la pratique. Par ailleurs, un séjour linguistique serait introduit, avec tous les avantages de l'immersion et la possibilité d'introduire de la didactique en allemand ou en anglais. Un autre aspect est l'importance de la formation pour tous les enseignants par rapport aux apprentissages fondamentaux. L'important étant que les enseignants aient une vision de l'ensemble de la formation des élèves. Cela est rendu possible par la formation renforcée en 4 ans.

Elle déclare avoir été formée pour la division élémentaire, sans qu'elle ait pu avoir une vision jusqu'en fin de 8^e primaire, ce que les étudiants ont aujourd'hui. A l'inverse, d'autres collègues ont été formés seulement pour les grands degrés. Or, il est très important que les enseignants aient une vision d'ensemble, pour l'apprentissage de la lecture par exemple. Avec une formation en 3 ans, on aurait donc une diminution sensible de la confrontation à la pratique.

M^{me} Mili déclare que la fin du diplôme combiné entraînerait de facto l'introduction d'une formation permanente volumineuse et coûteuse (200 000 francs par an) après le bachelors. Il faudrait aussi prévoir une année 2018 sans rentrée (avec une démographie des élèves en hausse). De plus, Genève irait en sens contraire par rapport aux tendances des partenaires suisses. Les recteurs des HEP sont largement pour une formation masters en primaire. La position n'est pas encore officielle. Sur le plan interne, on va avoir un écart gigantesque entre les enseignants chargés de 11 disciplines au primaire et de ceux qui sont chargés d'une ou deux disciplines au secondaire (3 ans d'études pour les premiers, 7 ans pour les seconds). En outre, il y a une incohérence structurelle par rapport aux maîtres des disciplines artistiques et sportives, qui enseignent une discipline au primaire et doivent faire une formation bachelors + DAS (40 ECTS) plus longue que celle des enseignants primaires.

Un député PLR est d'avis que deux choses importantes ont été dites, deux choses nouvelles avec le projet renforcé en 4 ans : le stage linguistique et le fait de faire des stages moins dispersés. C'est un réel progrès par rapport à la formation actuelle qu'il faut reconnaître. La première de ses questions est de savoir pourquoi le système à 3 ans marche dans les autres cantons et pas à Genève. Il remarque que le système marche assez bien ailleurs. Deuxièmement, on remarque qu'il y aurait moins de pratique avec une formation en 3 ans. Mais le projet propose deux fois une demi-année de pratique en formation duale. Il aimerait l'opinion des auditionnées à ce sujet. Dans le PL, il est inscrit qu'après 3 ans on peut recevoir un diplôme qui permet d'enseigner, puis 2 demi-années de pratique. Jusqu'à présent, il y avait 2 ans de « probatoire », où l'étudiant devait « prouver » ses capacités sur le terrain. C'est exactement la même chose que le PL demande. Il n'a donc pas l'impression que la pratique, si on prend le PL dans son ensemble, serait en diminution. De plus, on fait comme si Genève avait un système parfait ; pourtant, il y a de nombreux problèmes ; l'école dans le canton n'est pas la meilleure du monde. Sur la tendance des HEP de passer de 3 à 5 ans, il a entendu des personnes qui disaient le contraire. Certes, les recteurs peuvent être pour une augmentation de la formation ; mais ce ne sont pas les recteurs qui décident, mais bien les parlements. Il n'a pas perçu de volonté politique (qui est au final celle qui importe) voulant allonger le nombre d'années. Ce sera peut-être le cas dans de nombreuses années ; mais il ne voit pas de manière claire sur le moyen terme une position politique de ce genre.

M^{me} Mili remarque que la raison principale pour laquelle cela fonctionne dans les autres cantons est qu'ils ont un système de semi-généralistes. Elle n'a pas entendu de volonté politique au sein du Grand Conseil de passer à un

système de semi-généralistes. Si on reste dans un système de généralistes, on ne peut pas envisager un passage à 3 ans sans perte importante. Elle remarque que, même dans le rapport du Conseil d'Etat, on déclare que Genève n'est pas comparable avec d'autres cantons parce qu'elle traite une population différente des autres cantons. Avec ces spécificités, des études plus longues sont un atout. Elle remarque qu'elle a entendu tous les recteurs à Swissuniversities. Ils sont majoritairement pour un allongement de la durée de la formation. Sur les 2 années en dual, elle est d'avis qu'elles posent un problème de statut. La CDIP reconnaît un statut d'employé et un statut de stagiaire. Le statut de stagiaire doit être accompagné d'un certain nombre de conditions : analyses de pratiques, formateurs indépendants, etc. Ce n'est pas pour rien que cette condition a tellement coïncé à Genève. C'est parce que le statut de stagiaire s'est durci à la CDIP. On n'avait pas de problème de reconnaissance de stages à l'époque. Aujourd'hui, la CDIP reconnaît les stages s'ils sont strictement encadrés. Cela poserait des problèmes de ce point de vue.

Un député PDC souhaite revenir sur le renforcement de la formation pratique. Dans les 4 ans renforcés, il a été mentionné qu'une première année de stage était prévue dans le même établissement. Il demande s'il y aura assez de places de stage disponibles. Sa deuxième question touche Swissuniversities. Il a été dit que les recteurs étaient pour une formation allongée, mais il aimerait connaître le sentiment des auditionnées sur cette formation en 5 ans. Il se demande enfin si la proposition de son collègue député d'ajouter 2 demi-années ne pourrait pas permettre une transition douce de 4 à 3 ans ?

M^{me} Veuthey répond qu'on a clairement les places de stage pour organiser des stages dans un seul établissement sur une année complète (le stage ne s'effectue pas à plein temps).

M^{me} Mili remarque que l'écart entre le primaire et le secondaire I se creuse. L'idéal serait qu'il diminue. Plus la formation est minimale en primaire, plus la transition est difficile. Elle est bien évidemment favorable à une formation de 5 ans. Le président demande si elle parle de la formation des enseignants ou des élèves de primaire. Cela vaut pour les deux. Dans le secondaire I, on part du principe que les élèves ont un certain nombre d'acquis. Elle ne comprend pas comment cette transition pourrait mieux se passer si on diminue la formation des enseignants.

Le même député s'interroge sur la proposition de deux fois une demi-année de pratique. Il se demande si cela peut permettre de transiter de 4 à 3 années d'études.

M^{me} Mili déclare que ces 6 mois sans encadrement ne seront pas forcément reconnus. On ne peut plus avoir une vision cantonale des diplômés.

Un député Ve se demande s'il y a un organe d'évaluation des enseignants universitaires, et si les données de cet organe sont disponibles. D'autre part, il se demande si les HEP offrent elles aussi les 11 disciplines ?

M^{me} Mili répond que les HEP n'ont pas le choix. Pour avoir la reconnaissance de la CDIP, elles sont obligées d'avoir les onze disciplines dans la HEP. En revanche, les étudiants ne font pas nécessairement toutes les disciplines. C'est un choix politique de Genève d'avoir des généralistes. Si on veut aller vers un statut de semi-généraliste, c'est possible, mais cela ne semble pas être le cas en l'état. Le président est d'avis qu'il faut préciser le terme de « généraliste ». Il rappelle qu'il a été formé comme généraliste primaire, alors que d'autres étaient formés comme généralistes élémentaires. Ces derniers n'étaient pas formés spécifiquement pour l'allemand ou l'anglais (tout en ayant une vision de ce qu'il se passe dans l'autre cycle). Il faut se demander si avoir une formation de généraliste à tous les niveaux n'est pas une perte de temps et d'énergie. Certains enseignants font de l'allemand et de l'anglais alors qu'ils ne vont jamais l'enseigner. On peut imaginer des généralistes qui font toutes les branches mais pas pour les 8 années entières. Pour obtenir des diplômes, il faut les onze disciplines. On peut avoir le diplôme combiné, qui partitionne le premier et le second cycle. Ou on peut avoir des semi-généralistes, c'est-à-dire qu'ils ne font pas les onze disciplines, mais seulement certaines d'entre elles. Ce n'est pas du tout la même organisation. Ce qu'elle a compris du PL, c'est qu'on voulait garder le généralisme. Il n'y a pas de problème de fond avec le semi-généralisme, mais c'est un système très peu souple. Par exemple, on ne pourrait pas faire le projet PRIMA de Neuchâtel. Les enseignants sont beaucoup moins flexibles. Elle ajoute qu'ils ont un organe d'évaluation qui s'appelle ADEVENE. Les étudiants, sous couvert d'anonymat, à la fin de chaque module, remplissent une série d'items. Tous les 3 ans, on a en outre une évaluation de l'ensemble : rapport d'activité de l'enseignant, justification des travaux de recherche, logique mise en œuvre pour améliorer ses enseignements, services à la cité qu'il rend, collaborations interdisciplinaires, etc. Il doit prouver en un mot l'amélioration de la qualité de son enseignement.

Le même député demande si ces résultats peuvent être communiqués.

M^{me} Mili explique qu'elle peut communiquer les résultats précis. De mémoire, 84% des évaluations étaient excellentes. Pour les enseignants qui ont eu de mauvaises évaluations, on les convoque, et on fait un plan de

formation assistante. Si au bout de 3 ans l'enseignant ne donne toujours pas de satisfaction, on s'en sépare.

Un député UDC s'était intéressé à la concentration assez élevée des professeurs au sein de l'IUFE. Il se dit étonné par le fait qu'il n'y a aucune trace des publications des professeurs sur le site internet, ou très peu en comparaison avec d'autres facultés. Il se demande si on peut avoir accès à ces données. Il demande dans quelle mesure les professeurs pourraient profiter de cette spécificité d'une formation en 4 ans pour produire des publications sur le sujet.

M^{me} Mili déclare que l'on ne publie pas moins que les autres HEP. En revanche, on publie moins que l'Université de Zurich. Elle peut faire parvenir la liste des publications.

Le même député remarque que, dans le cadre d'une comparaison interne à Genève, on a un taux de publications extrêmement faible. Il se demande si pour obtenir le titre de professeur, il y a un niveau de publications minimum.

M^{me} Mili explique que les professeurs FORENSEC qui donnent des cours à l'IUFE sont rattachés à d'autres facultés. Ils ont leurs publications indiquées dans les sites internet des facultés auxquelles ils sont rattachés. L'IUFE est une institution interfacultaire.

Un député PLR rappelle qu'il y a un double saut entre le primaire et le secondaire I. Le saut est à la fois symbolique (on passe d'un professeur unique à des professeurs multiples) et épistémique. Ce saut est normal, et ne vient pas seulement du primaire mais aussi du CO. Il demande combien il y a de personnes par année qui enseignent au CE et demandent au bout de plusieurs années de passer au CM, et inversement. Il souhaite connaître les chiffres de la mobilité entre les cycles.

M^{me} Veuthey précise que, dans l'ancien système, il y avait très peu de basculement d'un cycle à l'autre. Mais, aujourd'hui, cela bouge sans cesse.

M^{me} Mili remarque qu'il y a peu de variation entre les deux extrêmes, mais de nombreux dans la zone médiane (autour des 1^{re} -2^e primaires). Il y a une grande mobilité entre les cycles.

Le député avance que plusieurs instituteurs sont venus lui dire qu'ils ont une préférence pour l'un ou l'autre des cycles. Il se demande si cette préférence est liée à la formation ou à une préférence personnelle.

M^{me} Mili répond qu'il y a plusieurs facteurs. Il est évident que le fait qu'il n'y a pas de séparation entre les deux cycles favorise la mobilité. Mais c'est aussi lié à d'autres facteurs, comme le fait que certaines personnes n'ont pas

d'enfants au moment de commencer. Après avoir eu des enfants, ils veulent parfois passer au cycle élémentaire.

Un député S demande si des professeurs uniquement titulaires pour l'IUFE existent, ou s'ils sont tous rattachés à une autre faculté.

M^{me} Mili répond qu'ils sont tous rattachés à d'autres facultés. Pour le primaire, ils sont essentiellement issus de la FAPSE. Pour le secondaire, ils sont à un tiers dans leur faculté qui n'a rien à voir avec l'enseignement, et deux tiers pour l'enseignement.

Un député Ve comprend que le débat se situe entre un modèle généraliste ou semi-généraliste. Il demande si des recherches ont été faites sur l'importance d'avoir des généralistes, ou si cela ne change rien.

M^{me} Mili répond que le fait d'avoir un adulte tuteur est fondamental pour des élèves en âge primaire ; tout le monde s'accorde là-dessus. Les écoles se sont résolues à passer au statut de semi-généralistes, parce qu'ils ne voyaient pas comment faire autrement avec un modèle à 3 ans. Ce n'est pas du tout pour le bien des élèves qu'ils sont passés à ce modèle.

Audition de M. Laurent Vite, président de la SPG, M^{me} Joëlle Michel, enseignante en cycle élémentaire, M. Yann Volpe, enseignant en cycle moyen, et M. Frédéric Hiltbrand, enseignant en cycle élémentaire

La SPG s'oppose à ce PL, dans la mesure où elle estime que la formation en primaire est complexe et cruciale ; l'école mérite toute notre attention et des enseignants bien formés, particulièrement dans le contexte singulier de Genève. Il a lui-même effectué sa formation dans un modèle à 3 ans, avec une vision applicationniste des disciplines. Or, aucune activité ne peut être répliquée telle quelle : la vision applicationniste de la formation ne résiste pas à la pratique. On est revenu sur les bancs de l'université, pour mieux comprendre les enjeux, mieux collaborer avec les familles, et adapter les apprentissages aux particularités des élèves. Le PL propose un modèle basé sur les écoles pédagogiques qui ont montré leurs limites. La société change, le monde du travail pose des exigences plus élevées que par le passé. Un élève en échec scolaire est un élève socialement mort. Le défaut de formation est un facteur majeur pour les personnes qui après se retrouveront en situation de précarité. La nouvelle LIP (art. 10, al. 1, lettres a et f) est assez claire à ce sujet : les finalités de l'école sont « de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances et compétences dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former » et de « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école ».

Un modèle d'enseignement applicationniste ne répond pas à ces critères. Il faut ajouter à cela que depuis 20 ans que la formation se fait en 4 ans, les enseignants sont bien formés, avec peu d'échecs dans la période probatoire (entre 0 et 3 personnes sont non renouvelées dans leurs contrats).

Pendant 20 ans, l'université a pris le soin de contacter la profession : on a des représentants SPG dans différents groupes. Contrairement au programme de formation de l'enseignement secondaire de l'IUFE, le programme de la formation primaire n'a pas connu de crise ou de mécontentement de la part des étudiants. Il est vrai que certains étudiants partent dans d'autres cantons, mais c'est une volonté de la CDIP. Chaque année, pourtant, le nombre de personnes souhaitant suivre la formation en 4 ans est supérieur à ce que l'université peut accepter (près du double). Certains étudiants préfèrent attendre une année de plus plutôt que d'aller se former dans un autre canton. Dans les autres HEP de Suisse romande, on souhaite passer à un modèle à 4 ans, et on met en avant les lacunes de la formation en 3 ans. La position des syndicats à ce sujet est très claire. Dans le cadre d'un groupe de réflexion à ce propos, même les tenants du 3 ans commencent à comprendre les arguments de la profession et envisagent de passer à un autre modèle. La formation genevoise est la seule à proposer une formation pour les IP à 8P, ce qui permet une certaine mobilité professionnelle. De plus, d'autres fonctions sont possibles lorsqu'on possède une licence (certificats, masters), qui permettent de se renouveler dans la carrière. Ajouté à cela, le PL le dit bien, la formation en 3 ans forcerait les enseignants à s'orienter dans le CE ou le CM avant même de commercer leurs études, alors qu'ils n'ont pas forcément la connaissance de ce qui caractérise ces cycles (M. Volpe peut en témoigner directement).

La formation initiale, selon le point de vue de la SPG, devrait encore être étoffée dans certains domaines : les arts, l'éducation physique, la psychomotricité, etc. Il ne se passe pas une année sans que la société demande à l'école d'accueillir de nouveaux besoins : l'école inclusive et l'anglais en sont deux exemples. Il est difficile de vouloir augmenter les besoins tout en diminuant la formation des enseignants. Les enseignants doivent gérer un programme exigeant qui demande une formation solide. On s'est demandé quel était le but visé par le PL, s'il s'agit d'améliorer la formation, d'aider les familles genevoises à payer des études à leurs enfants (auquel cas, il faudrait plutôt examiner le système de bourses). S'il s'agit juste de faire comme les autres cantons, il faut remarquer que cette logique n'est pas suivie dans d'autres domaines de la formation ; en outre, les autres cantons souhaitent actuellement changer de modèle. La prise de position de la SPG livrée avec la motion peut être consultée pour plus de détails.

Une députée S remarque que le PL prévoit une formation en 3 ans, mais que la fin de l'art. 129 al. 3. (nouvelle teneur) mentionne que « La nomination du maître de disciplines artistiques ou sportives est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat délivré par une haute école ou un titre jugé équivalent et d'une formation pédagogique complémentaire ». On se retrouverait avec des enseignants moins généralistes devant effectuer un cursus plus long. Elle demande la position de la SPG sur ce point.

M. Vite est d'avis que c'est une incohérence de la loi : demander plus d'études à des personnes qui n'enseigneront qu'une seule branche. C'est incompréhensible.

Un député S remarque qu'il a été dit que pendant les études, on peut changer d'avis entre CE et CM, et que M. Volpe pouvait apporter son témoignage personnel à ce sujet.

M. Volpe explique que sur les 2 premières années, il se destinait au cycle élémentaire, qui correspondait plus à ses affinités personnelles. Au milieu de sa deuxième année de formation, il a fait la rencontre avec un formateur du terrain, qui l'a particulièrement touché par sa méthode et sa manière de transmettre le savoir aux élèves. Il a donc décidé de se réorienter, après un moment de flou, vers le cycle moyen. Il y est toujours et en est parfaitement satisfait.

Le même député comprend que cette réorientation est rendue possible par la formation en 4 ans.

M. Volpe répond par la positive. Cette formation en 4 ans permet de voir une multitude de domaines et de formateurs de terrain qui correspondent plus ou moins à l'étudiant. Son identité professionnelle peut se former à partir de là.

Un député PDC remarque que l'on envisage depuis plusieurs années une masterisation de l'enseignement primaire, à savoir une formation en 5 ans. Il se demande quelle est la position de la SPG à ce sujet et si elle est favorable à ce qu'on puisse laisser la possibilité de se spécialiser dans un seul cycle en 3 ans.

M. Vite déclare que la position sur le master est claire : il faut 4 années voire 5 de formation (on s'aligne en cela sur le syndicat romand). Il n'a pas envie de dévoiler trop du groupe de réflexion en cours, mais déclare qu'il est appuyé par Swissuniversities qui proposerait un master suisse. Les collègues alémaniques ont déjà signé une convention allant dans ce sens. L'idée est de donner toujours plus de place à la pratique tout au long des 5 années. Le chemin est difficile mais on avance. Par rapport à une orientation en cycle 1 ou 2 en 3 ans, c'est ce qui se passe en ce moment : les enseignants ont

l'occasion de faire des stages chez les plus ou moins jeunes, et se profilent petit à petit. Cela arrange bien les directeurs d'établissements d'avoir des employés qui peuvent passer d'un cycle à l'autre : cela permet beaucoup plus de souplesse au niveau de l'organisation. C'est aussi un gage de qualité pour les élèves.

Un député EAG demande quel regard la SPG porte sur la spécificité genevoise de donner un statut unique aux enseignants primaires. Il demande, d'un point de vue syndical, quels sont les avantages et les inconvénients de ce statut et en quoi le PL le remettrait en question.

M. Vite est d'avis que le PL remettrait en question ce statut si on le relie à d'autres projets comme le projet SCORE. Avant 1975, les hommes ne pouvaient pas enseigner aux plus jeunes, il y avait une distinction entre les maîtresses enfantines et les maîtres. C'est un énorme progrès d'avoir éliminé cette distinction et c'est notamment en alignant les salaires que l'on a permis aux hommes d'enseigner aux plus jeunes. Genève, sur ce point, est en avance, parce qu'on a un taux de masculinisation plus important qu'ailleurs (même s'il reste très faible). Tout cela serait peut-être remis en question par le PL qui empêcherait la mobilité CE-CM.

M^{me} Michel affirme que le terme de « maîtresse enfantine » est extrêmement désuet. Elle remarque que l'école enfantine a énormément changé et qu'elle se complexifie largement. Elle enseigne depuis 1992 ; à l'époque, il y avait une grande liberté et un programme beaucoup moins soutenu. Ce n'est plus un métier mais une profession que l'on exerce aujourd'hui ; les enjeux ont changé, les programmes se sont complexifiés. En conséquence, elle ne voit pas pourquoi il y aurait une distinction entre les deux cycles. Elle trouve très important que la formation permette de voir les deux cycles, parce que dans le cas contraire les enseignants du cycle moyen n'auraient par exemple aucune idée de ce que demande l'apprentissage de la lecture. Lire et comprendre sont deux choses différentes ; il y a de nombreux enfants qui ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Dans sa classe, elle a un nombre important d'enfants étrangers, notamment d'ex-Yougoslavie, pour qui l'apprentissage du français est l'apprentissage d'une langue étrangère. Le cycle élémentaire recouvre beaucoup de choses ; les enseignants du cycle moyen qui viennent voir les classes élémentaires le réalisent bien. La science montre que plus les apprentissages sont soutenus dans les premières années, mieux les connexions dans le cerveau se développent. Elle affirme qu'elle est retournée très vite sur les bancs de l'université, parce qu'elle estimait que le brevet d'enseignement primaire était très infantilisant et qu'il manquait beaucoup de formation « méta ».

Le président demande si l'auditionnée a réalisé toute sa carrière dans le cycle élémentaire.

M^{me} Michel répond qu'elle a débuté dans le cycle élémentaire, puis qu'elle a travaillé dans le cadre de soutien pédagogique avec la division moyenne. L'ensemble de sa carrière s'est déroulé dans le cycle élémentaire.

Le président voulait mettre en évidence que le passage d'une division à l'autre a été possible.

M^{me} Michel déclare que cela n'était pas possible pour sa formation. C'est possible pour les enseignants aujourd'hui.

M. Vite précise que le passage est possible, plus ou moins facilité selon les cas. Dans son cas, il devrait passer par des compléments de formation, et s'approprier des enseignements qu'il ne connaît pas.

Un député PLR est d'avis que M^{me} Michel a bien fait d'insister sur ces points. Il comprend que la formation des enseignants est en lien direct avec la réussite des élèves. Il demande, dans cette logique, combien d'années il faudrait aux enseignants pour supprimer totalement l'échec scolaire.

M. Vite affirme que la formation des enseignants est l'un des facteurs de l'échec scolaire. Bien former les enseignants permet de donner les conditions de possibilité d'une diminution de l'échec.

Le même député est d'avis que le temps est l'un des facteurs de la bonne facture d'une formation, mais certainement pas le facteur déterminant. Le nombre d'années de cours n'est pas directement lié à la qualité de la formation des enseignants ; on peut imaginer des enseignements très long mais peu efficaces, et inversement. Le bon enseignant doit le devenir par la pratique.

M. Vite rappelle que l'on a déclaré pour le mercredi matin que plus d'exposition à l'apprentissage permettait de mieux apprendre. On doit aussi appliquer cela aux enseignants. Evidemment, l'enseignant doit aussi pratiquer : il faut privilégier l'articulation théorie-pratique. C'est totalement faux de dire que faire simplement des remplacements forme un enseignant. En effet, il n'y a personne pour vérifier ce qu'ils font. Il déclare qu'il a suivi des stages à responsabilité ; il a pu voir des personnes qui n'arrivaient pas à gérer leur classe, avec qui il a pu discuter après coup. Il est évident qu'aucun enseignant n'est parfaitement formé à la fin de ses études. On distingue trois temps : formation initiale, contact avec le métier, et formation continue tout au long de la carrière. La formation initiale doit cependant être un socle solide.

M. Volpe souhaite revenir sur le fait que le diplôme permet d'enseigner de 1P à 8P. Le fait d'avoir une vision d'ensemble est déterminant pour comprendre d'où un élève part, et comment on accompagne l'élève sur les 8 années. C'est la formation en 4 ans qui permet cela. D'autant plus qu'on est amené en permanence à agir avec tous les élèves au sein de l'école, de 1P à 8P, quand on prend en charge d'autres classes par exemple. Par rapport à l'articulation théorie-pratique, il se dit extrêmement satisfait du système actuel. Evidemment, on travaille pour l'améliorer, mais l'articulation l'aide énormément à pouvoir comprendre ce qu'il fait aujourd'hui et à aider au mieux les élèves.

M. Hiltbrand admet que le temps de formation n'est pas le seul critère. Cependant, ce nombre d'années permet de faire la différence. Il déclare avoir été engagé il y a 3 ans. Il est arrivé à l'université intéressé par les grands, puis s'est focalisé sur le cycle élémentaire pendant sa formation. Ensuite, au moment de l'engagement, il n'y avait pas de place et il a donc dû prendre des 6P. Il a décidé de faire un master en parallèle. Après une année, il est passé à une classe de 1P qui s'ouvrait. C'était une expérience très enrichissante : il sait à présent où il doit amener ses élèves. Même avec une formation de 4 ans, quand on commence le métier, il y a des choses qui nous échappent encore.

Un député UDC comprend que la formation primaire est un motif de satisfaction absolue. Or, la Cour des comptes est d'un avis divergent, puisqu'elle a délivré un certain nombre de remarques, qui ne concernaient pas uniquement le secondaire. Pour le primaire, le règlement des étudiants a été changé en cours d'année, ce qui est anticonstitutionnel, entraînant un repassage de crédits pour un certain nombre d'étudiants. Il se demande si cette formation est si parfaite que cela. Concernant les personnes qui proviennent de l'ex-Yougoslavie, il rappelle que les personnes venant de cette région sont arrivées à cause de la guerre il y a 20 ans. Il ne comprend pas en quoi la vague de l'ex-Yougoslavie poserait problème, puisqu'il s'agit, pour les enfants, de personnes de deuxième génération.

Un député Ve déclare avoir donné suite à l'invitation de l'école où travaille M. Hiltbrand. Il a été impressionné par l'extrême individualisation que demande le cours. Le cours était vraiment basé sur chaque élève, chacun ayant un degré d'apprentissage différent. Il demande si le métier a considérablement changé par la nécessité d'individualiser les cours et le suivi. Il semble qu'un enseignant ne peut plus arriver et donner un cours en primaire non individualisé (du type applicationniste).

M^{me} Michel précise qu'elle a bel et bien des enfants, de plusieurs origines, qui ne parlent pas le français. Le français des parents issus d'ex-Yougoslavie,

pour les avoir rencontrés, est souvent assez réduit ; les enfants ont parfois de grandes lacunes. Elle a aussi des primo-arrivants d'autres pays qui ne parlent pas le français. Dans les milieux familiaux croates ou serbes, les parents ne donnent pas forcément un bon français à leurs enfants, qui ont un lexique très limité. Concernant la question du député PLR, elle est d'avis que le temps de formation n'est pas une garantie de réussite, mais les 4 années sont nécessaires pour avoir un bagage dans toutes les disciplines.

M. Hitlbrand, concernant la question du député Ve, déclare qu'il est difficile de dire que le travail des enseignants a changé dans la mesure où il vient de commencer. Il déclare qu'il faut être attentif dans ce cadre à l'extrait du PER distribué aux commissaires.

Un député PDC explique que certains courants au sein de sa formation politique demandent une formation en 3 ans. Il demande si toute la SPG est partisane d'une formation en 3 ans ou s'il y a des débats en son sein.

M. Vite, concernant la question du député UDC, déclare qu'il faut séparer les problèmes de la formation primaire et de la formation secondaire. Il y a quelques petits problèmes dans l'enseignement primaire, mais le type de remarques de la Cour des comptes n'est pas comparable. Par rapport au consensus au sein de la SPG, il déclare que cette position est issue d'une majorité. C'est une forte volonté de longue date.

Une députée S demande quelles ont été les motivations pour M. Hiltbrand d'avoir fait un master.

M. Hitlbrand déclare que sur les 100 étudiants de sa volée, 30 ont fait une année supplémentaire de master. Il a choisi de faire un master pour des raisons de mobilité professionnelle. Dans 10 ans, s'il veut faire autre chose, il pourra se réorienter. C'est aussi un apport déterminant dans son enseignement.

M. Volpe ajoute qu'il a lui aussi fait une maîtrise. Il affirme que cela lui a permis d'acquérir une expertise pour créer des réseaux pédagogiques au sein de l'établissement scolaire. Cela permet de modifier la pratique d'équipe et d'apporter des connaissances sur un domaine spécifique. Cela apporte des champs d'expertise complètement nouveaux.

M^{me} Merad-Malinverni déclare que M^{me} Emery-Torracinta propose d'auditionner M. Frédéric Wittwer, délégué aux affaires cantonales pour le DIP, pour parler d'un état des lieux des évolutions de la formation prévues dans les autres cantons. Une audition complémentaire pourrait porter sur une analyse détaillée des plans d'études en cas de passage à 3 ans. Ce serait le département et l'université qui devraient alors être auditionnés.

Un député UDC trouve étonnant que le département qui s'est porté contre le PL puisse proposer des auditions.

Une députée S reprend à son compte les auditions. Elle propose l'audition de M. Wittwer et de l'université.

Le président met aux voix l'audition de M. Wittwer :

Pour : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Contre : 5 (2 UDC, 3 PLR)

Abst. : –

L'audition est approuvée.

Le président met aux voix l'audition conjointe du DIP et de l'IUFE :

Pour : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Contre : 4 (1 UDC, 3 PLR)

Abst. : 1 (1 UDC)

L'audition est approuvée.

Un député UDC est d'avis que ces auditions permettront de clarifier la question qu'il a posée aux auditionnés et à laquelle il n'a pas obtenu de réponse. Il s'agissait de la question du changement du règlement en cours d'année qui était anticonstitutionnel.

Audition de M. Baptiste Comte, président de l'ADEFEP, M. Bastien Menoud, trésorier de l'ADEFEP, et M^{me} Marie-Christine Bosc, membre du groupe de travail

M. Comte indique qu'il est dans l'avant-dernière année de formation et ses deux collègues en dernière année. Sa présentation se déroule en trois points : le rôle de l'ADEFEP dans la réflexion, l'avis des étudiants, et les apports d'un bagage théorique. Pour le premier point, il rappelle que 500 étudiants sont concernés par la FEP (formation des étudiants en primaire). Ces étudiants sont issus de parcours multiples et ont des avis divergents sur ce PL. On a tâché de recueillir ces opinions. On a travaillé avec l'université et le département pour réfléchir à cette motion. Cela fait plusieurs mois que l'on travaille sur cette question, notamment via un groupe de travail. Il y a bien sûr une ouverture au débat. Selon l'association, l'avis des étudiants a été biaisé dans l'exposé des motifs du PL. Il ne représente pas la réalité des étudiants. On a relu l'exposé des motifs et on a relevé plusieurs points sur le support visuel. Trois axes ont été soulignés : le manque de

pratique de la formation tout d'abord, le fait que l'année la plus formatrice est la dernière ensuite, la question plus générale de l'âge des étudiants et de la durée de la formation enfin – ainsi que le coût s'y afférant pour les familles.

M^{me} Bosc explique que 5 champs ont été retenus pour le sondage que l'on a effectué. Le but était de mieux connaître le profil des étudiants en enseignement primaire. A partir de cela, on a les résultats de ce sondage adressé en ligne à tous les étudiants.

M. Comte explique que le sondage a été envoyé par e-mail à tous les étudiants, y compris ceux des premières années, pas forcément destinés à la formation primaire. Ont été transmises 103 réponses des étudiants en 1^{re} année, et respectivement 79, 70 et 83 réponses des autres années. Ce qui représente un bon pourcentage. Concernant le profil des étudiants, il se trouve que même pas la moitié de l'effectif se situe dans la tranche des 19-20 ans, c'est-à-dire des étudiants qui ont enchaîné directement leurs études après le collège. Cela est corroboré par le chiffre suivant : seuls 30,1% des étudiants se sont immatriculés immédiatement à la formation. Il y a des profils très divers : près d'un étudiant sur cinq a pris une ou deux années sabbatiques avant de commencer l'université. Tout cela montre que la question du surcoût pour les familles n'est pas pertinente ; les familles n'attendent pas un cursus linéaire de la part de leurs enfants. Lorsqu'on interroge les étudiants, la large majorité plébiscite une formation remaniée en 4 ans. On remarque que les étudiants en première année sont les plus partagés. Environ la moitié est favorable à une formation en 3 ans. Pour les 3 autres années en revanche, la formation en 4 ans est largement plébiscitée.

M. Menoud en vient aux apports d'un bagage théorique. L'axe principal est la question de la décentration et du changement de posture. On passe de la représentation de simple élève, avec une vision « naïve » de l'enseignement, à celui d'enseignant, une vision « professionnelle » de l'école. Il y a en première année un nombre important de concepts et d'enjeux. On peut prendre certains exemples : les relations famille/école, le réseau et la collaboration institutionnels, la transposition didactique, les contextes hétérogènes (centraux dans notre canton particulièrement diversifié), le développement de l'enfant (études de penseurs en psychologie comme Piaget), le capital humain, etc. Ces différents apports ne sont pas forcément liés à un cycle d'enseignement. Les mêmes enjeux se retrouvent dans le CE et le CM (cycles élémentaire et moyen). On estime en conséquence qu'il est nécessaire de former suffisamment les enseignants. L'association est d'avis que l'école publique doit être de qualité et inclusive afin d'être en mesure de former de futurs citoyens capables de relever les défis de demain. Pour conclure, l'association pense que la formation est perfectible, et qu'entamer

une réflexion sur son amélioration est pertinent. En revanche, le PL actuel est trop abrupt et prématuré. Il n'est pas judicieux de réduire le débat à la seule durée de la formation.

Un député PLR ne comprend pas la différence entre le nombre de sondés et le nombre de signatures récoltées pour la pétition (335 réponses contre 850 signatures). En deuxième lieu, il s'étonne du fait que les auditionnés n'aient pas parlé de l'augmentation des exigences du PER, avec les langues vivantes notamment. Il est d'avis que la dernière diapositive tend vers le jargon pédagogique. Il demande si la formation permet une bonne maîtrise des langues étrangères et s'interroge sur les stages en immersion. En troisième lieu, il remarque que l'on parle d'harmonisation avec d'autres cantons. Il demande si l'association est favorable à une harmonisation entre les cantons, notamment pour permettre une meilleure mobilité.

M. Comte, concernant la question de la pétition, explique que seuls les étudiants ont été interrogés dans ce sondage. Les avis des étudiants ont été recueillis avant de donner l'avis de l'association. La pétition, en revanche, était ouverte à tous. Avec la pétition, ont également été récoltés les avis des enseignants en activité, ce qui est déterminant. Il est essentiel que les étudiants aient leur avis là-dessus, et que celui-ci soit séparé de la volonté des enseignants.

M^{me} Bosc, concernant la question des langues, remarque que l'on a présenté la première année, qui est générale et ne concerne pas uniquement la FEP. A partir de la deuxième année, on a de la didactique de l'enseignement des langues étrangères, mais générale : on n'a pas de cours d'anglais ou de cours d'allemand. Le niveau B2 est un prérequis pour pouvoir postuler à la FEP à l'issue de la première année. Il est évident que l'introduction de l'anglais et l'alourdissement du programme d'enseignement (avec notamment les nouvelles technologies) font partie des choses qui augmentent les besoins en formation.

M. Menoud, concernant l'harmonisation des cursus, remarque que l'harmonisation se fait déjà (notamment via le PER). Les formations vont s'harmoniser sur le long terme ; de nombreuses hautes écoles s'interrogent sur l'ajout d'une année supplémentaire à leur cursus. Il est clair que l'échange universitaire est très intéressant.

Un député PLR remarque que, dans le sondage, une question l'a interpellé, à propos de la formation plébiscitée. La question est de savoir si on est d'accord avec une filière en 4 ans « remodelée ». Il se demande si cet ajout remet en cause le résultat du sondage.

M. Comte explique que cet ajout fait suite à tout un travail mené par l'association avec l'Etat et l'université. Il est aujourd'hui question dans le débat d'améliorer la formation. L'hypothèse de la motion qui est que la première année est trop théorique est pertinente. On en a débattu avec les étudiants, pour savoir si des stages permettraient de pallier ce problème. On est favorable à une formation remodelée, mais pas à une réduction du débat à la question de la durée.

Le même député demande si l'association a des pistes quant au remodelage de la formation.

M. Comte déclare qu'un projet a été proposé par le département en proposant une formation remodelée en 4 ans. On a été satisfait par le débat et par la proposition que l'on a transmise aux étudiants.

Un député UDC remarque que l'association a déjà été auditionnée par le passé, contrairement à ce qui a été dit au début de l'intervention. D'autre part, aucun argument nouveau n'est apporté en comparaison avec ce qui a été dit dans le cadre de la pétition. Il demande quelle position l'association tient face aux étudiants en première année qui préfèrent aller dans un autre canton, en raison des arguments développés dans la motion et le PL.

M. Comte remarque que l'argument qui n'a pas non plus changé est celui de l'exposé des motifs, qui indique que le PL représente l'avis des étudiants. On a prouvé aujourd'hui que ce n'est pas le cas. La question est de savoir si les étudiants vont dans d'autres cantons parce qu'ils ne sont pas satisfaits du système ou parce qu'ils n'ont pas passé la sélection. Ce que l'on peut relever, c'est qu'il y a énormément d'étudiants d'autres cantons qui viennent à l'université (du canton de Vaud, de France voisine), parce qu'elle permet d'avoir une première année variée, qui laisse la porte ouverte à plusieurs orientations.

M^{me} Bosc demande au député UDC quel est le pourcentage des étudiants concernés par ce départ en HEP. En effet, d'après le sondage qu'on a effectué, il y a des avis divergents sur cette structure ; on ne peut pas travailler à partir d'un nombre d'étudiants non majoritaire.

Le député UDC invite M^{me} Bosc à lire le rapport sur la motion qui contient des témoignages sur le sujet.

Un député Ve remarque qu'un groupe de travail de la CDIP travaille sur une formation en 5 ans. Il demande quelle est la position de l'association sur la mobilité possible à Genève entre CE et CM.

M. Comte répond que l'on est extrêmement favorable à cette mobilité, ne serait-ce que pour savoir d'où viennent les élèves d'un autre cycle, et où ils vont. C'est essentiel pour l'enseignement. D'autre part, il est très difficile de

savoir quel cycle nous intéresse à l'entrée de la formation. On risque d'avoir de mauvaises images du CE par exemple, pour lequel certains croient encore que ce n'est que du bricolage.

Le même député demande si l'association serait d'accord avec le PL si les 2 années à 50% étaient obligatoires : les 4 ans seraient répartis en 5 ans, avec 2 années en dual.

M. Comte répète que la durée n'est pas au centre de la question, mais le contenu. Il n'y a pas de restriction pour un aménagement de ce type.

M^{me} Bosc est d'avis que cette formation serait intéressante, dans la mesure où la partie formation permettrait de prendre du recul par rapport au terrain.

Un député S se dit satisfait qu'on ait mentionné Piaget dans le développement de l'enfant. Le développement de l'enfant et la didactique des langues sont des apports spécifiques à Genève qui n'existent pas ailleurs. Il y a des chiffres dans la motion qui montrent que ce n'est qu'une très petite proportion des étudiants qui quittent le canton.

Le président remarque qu'il a été question d'une sélection après la première année. Il demande si la formation pour les deux cycles peut décourager à l'entrée des étudiants qui veulent uniquement enseigner dans le CE. En effet, ils n'ont pas besoin, pour enseigner, de travailler les langues ou la géométrie notamment. Ceci dit, moyennant des compléments de formation, les personnes peuvent toujours changer de cycle.

M^{me} Bosc explique que, dans le cadre plurilingue suisse et genevois (langues officielles et nombre d'étrangers), il y a déjà un cours de sensibilisation aux langues pour le CE. S'il n'y a pas d'objectifs spécifiques pour les langues lors des 4 premières années, il y a cette dimension d'éveil à prendre en compte. De la même manière, il y a des apprentissages liés à la notion de l'espace qui préparent les cours de géométrie.

Audition de M. Frédéric Wittwer, président de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE), dépendant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

M. Wittwer évoque les précédentes auditions au cours desquelles il était question de travaux intercantonaux qui concernent directement cet objet. Il indique ne pas être venu pour donner un résultat définitif mais des orientations que ces discussions reflètent. Il commence par définir quelque peu la mission de la CLFE. Dans la Convention scolaire romande, sorte de

déclinaison régionale du cadre national HarmoS, un certain nombre de domaines sont coordonnés sans que cela fasse partie de l'accord national.

Parmi ces domaines figure la formation initiale des enseignants (art. 12). A cet article, il est précisé que la CIIP coordonne les contenus, qu'elle veille à la diversité des approches pédagogiques et qu'elle tient compte des exigences formulées par la CDIP sur ce sujet, en particulier des conditions minimales à remplir pour la reconnaissance des diplômes pour les enseignants.

L'art. 13 concerne la formation continue et l'art. 14 la formation des cadres scolaires. La CIIP délègue la présidence de ces conférences aux délégués aux affaires cantonales. Pour cette raison, l'assemblée l'a désigné pour présider la CLFE. Elle est composée des représentants des départements cantonaux (M^{me} Marchesini pour Genève, remplacée prochainement par M. Kolly). On trouve dans cette conférence les recteurs et directeurs des HEP, etc. Cette conférence n'a pas son équivalent en Suisse alémanique. La CLFE est donc centrée sur la coordination des « contenus », autrement dit des compétences professionnelles que les étudiants en formation doivent avoir en commun pour qu'ils soient bien préparés à enseigner (des contenus disciplinaires, mais également des compétences sociales et éducatives) et sur la capacité à varier les approches et méthodes pédagogiques. Comme la rédaction des MER (moyens d'enseignement romands), par exemple, ou des items pour les futures épreuves romandes, pour lesquels des dispositifs de FC sont confiés par mandat par la CIIP à des enseignants des différents cantons romands, il est important que leur formation initiale dans les différentes hautes écoles soit cohérente. Il est aussi important de favoriser une certaine mobilité et le partage de pratiques. Au niveau national, suite à la LEHE et à la mise en place de Swissuniversities, l'ancienne COHEP nationale s'est transformée en chambre des HEP (au même titre que la chambre des HES), qui peut instaurer dans le cadre de sa mission des commissions sur différentes thématiques. L'une d'entre elles traite actuellement de la question de la formation initiale des enseignants du degré primaire (et préscolaire), en examinant notamment les cursus dans les pays voisins et donc aussi la question du titre bachelor ou master. En ce qui concerne le mandat de la CLFE, elle favorise une politique coordonnée de la formation des enseignants et des cadres ; elle confronte les besoins et les intérêts des services employeurs et des institutions formatrices, puis cherche et propose des solutions communes. La conférence est aussi chargée, sur un plan plus opérationnel, d'analyser l'évolution des effectifs et des risques de pénurie ou de pléthore d'enseignants et de cadres dans les divers degrés d'enseignement

et types d'établissements de formation, et elle anticipe le cas échéant des situations problématiques et suggère des mesures concrètes.

Dans les priorités politiques 2016-2019 du programme d'activité de la CIIP, on retrouve la citation suivante : « La CIIP anticipe les risques de pénurie d'enseignants et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle veille à la qualité de la formation, en ce qui concerne plus particulièrement l'organisation de la pratique professionnelle et l'usage des instruments découlant de la convention scolaire romande. Elle veille à la collaboration interinstitutionnelle dans les formations initiales. Elle renforce le développement et la coordination de la formation continue en regard des besoins de la scolarité obligatoire. » La Conférence doit identifier l'offre de formation et la gestion des flux d'étudiants. Cet objectif a son importance dans les débats et constats actuels, en particulier sur les observations qui montrent que des étudiants qui résident à Genève vont s'inscrire principalement à la HEP VD (69 à la rentrée 2017 selon l'AHES). La CLFE a mis en évidence que les pratiques cantonales en matière de régulation des effectifs sont très variables. Si le DIPGE fixe un nombre de places de stages limité à 100 par volée (à l'instar de Fribourg), on constate que la HEP du canton de Vaud n'a pas une contrainte aussi forte de limitation et se donne les possibilités d'accepter plus ou moins d'étudiants en fonction des inscriptions d'où qu'elles viennent. Il n'y a pas de seuil fixé en fonction de scénarios prévisionnels pour couvrir uniquement les besoins du canton de Vaud. Ainsi, on peut confirmer qu'une partie des candidats non retenus dans la centaine annuelle genevoise vont s'inscrire à la HEP Vaud. Par conséquent, pour en savoir plus et de façon plus précise, la CLFE a mandaté un groupe de travail auquel participe l'IRD (« Attractivité et emploi » avec la participation de Bernard Wentzel) visant à comparer ces pratiques cantonales d'admission et de régulation. Non pas dans l'optique d'éviter toute forme de concurrence et de mobilité des étudiants, mais pour s'assurer dans l'espace romand que l'on ne forme pas trop (ni trop peu) d'enseignants qui risqueraient de ne pas trouver d'emploi au terme de leur parcours initial ici ou là.

On peut noter le rapport OFS à disposition « La formation des futurs enseignants en Suisse – octobre 2015 ». La question de la plus ou moins grande autonomie laissée aux HE est régulièrement débattue sur le plan national. Par ailleurs, la CLFE a reçu deux mandats spécifiques de l'Assemblée générale de la CIIP. D'abord, afin de répondre au postulat formulé par la commission interparlementaire romande, elle doit rédiger une description des cursus de formation initiale des maîtres de l'enseignement secondaire en mettant en exergue la part et les modalités de formation

pratique dans les différentes institutions de formation. La réponse politique sous forme de « recommandations » est en cours d'élaboration. Ensuite, elle doit examiner avec les représentants du SER les constats et revendications (dans le cadre d'une « résolution » qu'il avait formulée en 2015) dans le domaine de la formation initiale, en particulier : l'articulation entre théorie et pratique (dans le sens d'une augmentation de cette dernière selon le « modèle » du stage en responsabilité) ; la durée de la formation et des formations complémentaires multiples « en emploi » ; la formation de généralistes et le degré de « spécialisation » entre primaire et secondaire I ; et la prise en compte de l'école inclusive dans la formation. Pour répondre à la demande des conseillers-ères d'Etat, la CLFE a mandaté un groupe de travail paritaire (délégations du SER/CAHR/DIP cantonaux) pour traiter notamment la question du parcours de formation des enseignants primaire en défendant le principe général de l'enseignant généraliste. Les travaux sont en cours. Actuellement, ce groupe de travail ne dispose pas encore des résultats des travaux conduits par la chambre des HEP au plan national et de son propre positionnement. Il est prévu que le groupe de travail rende un rapport à la CLFE, qui elle-même l'examinera puis le transmettra à l'Assemblée générale en le complétant d'ici à l'automne 2017 – il n'y aura pas de prise de position politique avant 2018.

Le président indique que M^{me} Mili sera auditionnée la semaine prochaine sur ce sujet.

M. Wittwer poursuit en expliquant que l'étude des différentes variantes de parcours de master (ch. 3) propose par exemple, outre le maintien du statu quo (bachelor 180 ECTS), des différenciations possibles entre une offre de master facultative ou obligatoire (90 à 120 ECTS). L'offre facultative peut intégrer soit une spécialisation (pour l'enseignement spécialisé ou le secondaire I), soit un approfondissement dans certaines branches ou alors dans des domaines transversaux de gestion de classe (école inclusive), de pratique de soutien, de direction d'école, etc. On étudie ainsi différents modèles. Le groupe de travail romand pourra bénéficier de ces examens au niveau fédéral. Les travaux se centrent sur les exigences actuelles posées pour la formation de généralistes de l'enseignement primaire, qui devront être habilités à enseigner toutes les disciplines du PER, soit officiellement 13, auxquelles s'ajoutent des thématiques de « formation générale » (développement des compétences sociales, santé, développement durable, etc.), en lien avec les MER et la politique nationale d'enseignement des langues (le français et la lecture, mais aussi les deux langues étrangères ; la CDIP préconisera bientôt, dans des « recommandations », de tendre vers un niveau de compétences C1 pour enseigner l'allemand et/ou l'anglais entre la

5^e et la 8^e année). On espère avoir ces mises en perspective au niveau de la Conférence au mois de juin, pour montrer ce qu'il est possible de faire, notamment au niveau des règlements CIIP. Ce qui apparaît clairement et peut être confirmé dans le groupe de travail, sur la base des témoignages et expériences dans les différentes hautes écoles et les départements cantonaux romands, c'est que, pour surmonter les difficultés, incompatibilités ou même impossibilités dans le cadre des 3 années du bachelor primaire, des compléments de formation sont exigés et ajoutés au moment de l'engagement et de l'entrée dans la profession. Ces compléments de formation initiale sont assurés soit par le HEP avec une certification complémentaire (par exemple pour être habilité à enseigner aussi l'éducation physique dans le canton de Vaud) ou par les services d'enseignement des DIP cantonaux. Il faut donc non seulement considérer ce qui est exigé et accompli dans le cadre du bachelor en examinant les spécialisations qui différencient les parcours et conditionnent ensuite l'engagement, mais aussi les modalités de formation et/ou de stages pratiques complémentaires qui font suite à la formation.

Au fond, les délibérations approfondies de la CES lorsqu'il s'est agi de rendre la LME compatible avec Bologne sont désormais transférées (de façon assez prévisible) à un niveau romand et suisse.

Le président remarque qu'il a été question d'un rapport déjà à disposition.

M. Wittwer précise que ledit rapport CLFE-CIIP actuellement disponible devra être prochainement complété par des recommandations de type politique.

Le président est d'avis qu'il faudrait pouvoir le transmettre aux commissaires ou le mettre en annexe du procès-verbal.

Un député UDC remarque qu'il a été question du recrutement de M. Kolly. Il demande s'il s'agit de la même personne qui travaillait pour l'IUFE.

M. Wittwer répond par la négative. Il s'agit de deux personnes différentes.

Une députée S remarque qu'elle a entendu que, dans certains cantons, les enseignants primaires ne sont formés que pour quelques branches (4 ou 5), notamment à Zurich. Elle demande des précisions à ce sujet.

M. Wittwer serait étonné que cela existe en Suisse romande. Il y a plus de profils liés aux disciplines en Suisse alémanique. Au contraire, en Suisse romande, il n'y a pas de véritable remise en question du statut de généraliste au primaire.

La même députée remarque qu'on a entendu que Swissuniversities a évoqué une formation unifiée sur 5 ans. Elle demande ce qu'il en est.

M. Wittwer explique que Swissuniversities contient plusieurs chambres, dont la chambre des HEP, qui a mandaté une commission pour étudier la question de la durée et la qualité de la FEP. A sa connaissance, il n'y a pas d'autre démarche. Les scénarios examinés sont, à la place de prévoir une formation de 3 ou 5 ans, de prévoir une certaine adaptabilité, pour répondre aux besoins et prévoir plus de pratique.

Toujours la même députée demande ce qu'il en est de l'échéance de ces travaux.

M. Wittwer précise que l'on se trouve plutôt à l'horizon 2018 en termes de décisions. Ces travaux ne sont pas rendus publics aujourd'hui. Le président se pose la question du terme de « généraliste ». Il est d'avis que le concept diffère selon les cantons et selon les périodes. En complément, il indique que l'on n'a pas de définition officielle. L'enseignant généraliste est celui qui est habilité à enseigner toutes les disciplines dans l'enseignement primaire, qui comprend les 8 années. Mais on voit bien que, pour certaines disciplines, on a des maîtres de disciplines spéciales.

Le président remarque que, dans la formation actuelle, un jeune doit avoir le niveau pour enseigner l'anglais, même pour une personne qui veut enseigner uniquement en élémentaire.

M. Wittwer explique que c'est bien avec cette question de l'anglais que l'on voit que la définition absolue du généraliste a ses limites. Le principe du généraliste est aussi un principe de mobilité des étudiants ; c'est un principe que tous les cantons désirent. Toutefois, si on place la barre d'exigence trop haut, on ne peut plus avoir de généralistes. C'est cet équilibre qu'il s'agit de trouver.

Un député S se dit interpellé par l'intervention du politique dans la formation en primaire. Il demande s'il y a d'autres cantons où le parlement est intervenu pour se poser la question de la durée des formations.

M. Wittwer rappelle que le passage aux HE dans les cantons concernés s'est fait au niveau politique. Une fois qu'on a indiqué les requis minimaux, il n'y a pas eu d'intervention. On a en revanche un problème qui a été soulevé : celui de l'académisation des formations des enseignants. Il n'y a pas eu d'acte politique mettant en cause de façon fréquente le niveau exigé et les diplômes requis. De toute façon, ces décisions sont tributaires des accords intercantonaux.

Un député Ve aimerait en savoir plus sur les élèves aux besoins particuliers. Il demande si la formation particulière est prise en compte dans tous les cantons romands.

M. Wittwer rappelle que tous les cantons ont signé l'accord sur la collaboration intercantonale dans le domaine de la pédagogie. Cela signifie que tous les cantons qui forment des enseignants généralistes ou spécialisés doivent donner des compétences dans la formation initiale des enseignants pour les élèves aux besoins particuliers. Il y a cependant, en termes de coordination, encore du chemin à parcourir.

Un député UDC demande, étant donné les difficultés qu'a connues l'IUFE (rapport de la Cour des comptes), la perception qu'a la CDIP de l'institution.

M. Wittwer répond que la CDIP reste à un niveau d'analyse, sans entrer dans des questions de l'image publique de l'IUFE. Le rapport de la Cour des comptes n'empêche en rien l'IUFE d'être écoutée et de participer aux débats. Le point de vue de Genève est souvent sollicité. L'IUFE n'est pas du tout considéré comme une institution qui ne fonctionne pas.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat DIP, et de M^{me} Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

M^{me} Emery-Torracinta déclare que le but de cette audition est de montrer ce qu'implique concrètement un passage à la formation en 3 ans. L'idée est de partir du modèle amélioré et de montrer les conséquences pratiques de la mise en place du PL tel que formulé actuellement. Elle propose de commencer par rappeler les caractéristiques du modèle amélioré. On n'arrive pas à imaginer qu'en formant moins, on formera mieux. Le parcours qu'on a conçu tient compte de beaucoup de choses qui ont été dites. Le département et l'IUFE acceptent que le dispositif de formation pratique jusqu'ici en vigueur soit peu lisible de l'extérieur. On a proposé un stage en première année, qui permettrait aux étudiants d'avoir une continuité au sein d'un même établissement au long de cette année. On aurait aussi un certain nombre de modules (direction de devoirs surveillés) qui n'existent pas actuellement et l'accompagnement obligatoire d'un ou deux camps, qui existe aujourd'hui à titre uniquement facultatif. L'autre objectif de la formation améliorée est de garantir de meilleures compétences linguistiques. Le but est d'approcher le bilinguisme ; on propose d'intégrer des séjours et des stages pour compléter la didactique des langues qui se fait actuellement de manière séquencée sans immersion. D'autre part, il y a la question du statut de généraliste. Aujourd'hui, les formations en 3 ans en Suisse forment

des généralistes ; il y a un très fort investissement de formation continue qui représente une véritable 4^e année dans les HE, et qui n'est pas subventionné par la Confédération. Il y a un résumé de ce système en page 7 du support visuel (annexe 3). En page 8 du support visuel, on trouve un schéma résumant la formation améliorée en 4 ans. On y retrouve le séjour linguistique, et on constate que les 11 semaines de terrain se partagent dans les trois sphères (ville, campagne et réseau d'éducation prioritaire), particulières au canton de Genève.

Concernant les conséquences en cas de vote positif du PL, il faudrait enlever 60 crédits ECTS (25% de la formation). On ne pourrait pas simplement, contrairement à ce que disent les auteurs du PL, enlever la 1^{re} année. En effet, cette 1^{re} année fait partie des conditions de reconnaissance de la formation au niveau fédéral (exigences de la CDIP). La majorité des cours doivent donc demeurer. La formation devrait revoir ses objectifs à la baisse : 30 crédits en moins en 1^{re} année et 30 crédits en moins en 4^e année. On ne pourrait pas uniquement couper dans des modules théoriques, mais aussi dans les modules didactiques et les approches transversales ; il faudrait aussi ôter du temps de terrain, ce qui va à l'encontre de la volonté des auteurs du projet.

M^{me} Merad-Malinverni montre une comparaison de la volumétrie de formation des enseignants selon les degrés. Cela permet de voir le saut entre la formation des enseignants s'occupant des classes primaires (3 ans) et les enseignants s'occupant de la 1^{re} année du CO (6 ans et demi). Il est important qu'on puisse avoir des enseignements parfaitement généralistes (pour garantir la qualité de l'enseignement et limiter les problèmes de RH). Il est souhaitable qu'ils puissent enseigner les 13 disciplines du PER. Depuis 2 ans, il y a l'introduction du mercredi matin, qui ajoute la catégorie des enseignants complémentaires. Or, c'est un système compliqué qui demande de gros efforts aux RH. On souhaite donc limiter au maximum les effets des semi-généralistes.

Le président demande la définition de « généraliste » et d'« enseignant complémentaire ».

M^{me} Merad-Malinverni explique qu'un généraliste est celui qui enseigne toutes les disciplines (les 13 disciplines du PER) de la 1^{re} à la 8^{me}. Cette formation généraliste est vraiment un plus, parce qu'elle permet un véritable suivi des élèves et un rattrapage pour les élèves en difficulté. Dans certains cantons, faute d'avoir assez de temps, les étudiants doivent renoncer à certaines disciplines dans leurs études. Ainsi, ils doivent faire de la formation continue, qui a un coût certain. A Genève, le système actuel permet aux étudiants de prendre les postes où ils s'ouvrent et une plus grande mobilité

professionnelle. Concernant les enseignants complémentaires, il s'agit des enseignants qui n'ont qu'une discipline. Personne ne les veut ; ce sont les derniers sortis de l'IUFE qui se retrouvent avec ces postes.

M^{me} Emery-Torracinta explique que les enseignants enseignent 28 périodes, et les élèves en ont 32. Il y a donc 4 heures qui doivent être enseignées par des enseignants ad hoc.

M^{me} Merad-Malinverni remarque qu'il faut les distinguer des enseignants spécialistes, qui enseignent le sport, la musique ou le dessin. Ils bénéficieront d'ailleurs d'une formation plus longue que les généralistes si on suit ce PL. A la page 8, on voit que le DIP souhaite conserver une formation de vrais généralistes, afin de viser des compétences professionnelles inclusives, la polyvalence entre cycle 1 et 2, le croisement des approches didactique et transversale, une responsabilisation progressive et l'articulation théorie-pratique. A partir de là, on a regardé comment on pourrait enlever 60 crédits.

M^{me} Mili remarque que les Belges ont compris que 3 années étaient insuffisantes et ont donc rallongés à 4 ans. Swissuniversities étudie l'idée de passer à 5 ans de formation. La raison en est que le fait de condenser tout ce qui a été donné en 3 années est presque impossible. A Genève, pour passer à 3 ans, on devrait supprimer de toute façon un stage en responsabilité de 3 semaines, l'utilisation des technologies (faisable en formation continue, mais avec un coût), l'enseignement de l'allemand et de l'anglais par exemple (pour ceux qui veulent uniquement enseigner au cycle 1). Chacun de ces éléments représente 6 crédits.

M^{me} Emery-Torracinta explique que ce qui est en rouge est ce qu'il faudrait supprimer, et que ce qui est en gris est ce qu'il faudrait condenser, ou supprimer en partie.

M^{me} Merad-Malinverni remarque que ce qu'il est important de comprendre c'est que les 25% en moins représentent une coupe majeure. Tout ce qui est en rouge est supprimé ; pour ce qui est en gris, il faudra supprimer l'une ou l'autre des options. Par exemple, on aura certains enseignants compétents en arts visuels, et certains en musique. Cela produira aussi des effets indésirables dans la gestion des RH.

M^{me} Mili précise que c'est ce qu'il se passe dans le canton de Berne ; ils ne sont pas satisfaits de leur système. En ce qui concerne les 5P-8P, il y a la même logique de suppression de cours. Beaucoup d'enseignants novices ont par exemple un démarrage délicat dans tout ce qui est « gérer la classe ». La gestion des sanctions et des règles s'apprend. L'évaluation est elle aussi importante : il faut distinguer l'évaluation formative et l'évaluation certificative. Cela est aussi délicat pour les enseignants novices : ils ont de la

peine à savoir comment passer de l'une à l'autre. La prévention de l'exclusion sociale est aussi déterminante. Il y a des citoyens à part entière et des citoyens marginalisés. Mettre en œuvre des dispositifs qui permettent l'inclusion n'est pas si simple et mérite un module. Quant à la communication avec les familles, elle est très importante elle aussi.

M^{me} Emery-Torracinta mentionne qu'on aurait aussi un module en moins dans ce qui est « enseigner la citoyenneté ». Elle remarque qu'on perdrait aussi les bases de la lecture (on part du principe que les plus grands savent déjà lire, ce qui n'est pas toujours le cas).

M^{me} Merad-Malinverni remarque qu'on pourrait penser qu'il est possible de condenser les cours en gris en étant plus efficient. Or, ce n'est pas possible en raison de la reconnaissance de formation de la CDIP. On doit donc renoncer complètement à certains modules.

M^{me} Mili, concernant la musique, remarque qu'il s'agit par exemple d'un semestre minimum (2 heures/semaine). Si on le divise par deux, la CDIP ne le reconnaîtra pas.

M^{me} Merad-Malinverni indique qu'il y a dans la conclusion du support visuel le résumé des pertes liées au modèle à 3 ans. Elle rappelle qu'il y a à Genève une population plus fragmentée qu'ailleurs (diversité culturelle et linguistique, inégalités sociales, etc.). Les élèves mal formés auront plus de difficultés dans les autres degrés d'enseignement ; on risque de payer plus tard ce que l'on croit économiser au primaire. En outre, à Genève, les attentes sociales (tertiarisation du travail, taux élevé de maturités, etc.) sont plus élevées qu'ailleurs. Il est évident qu'on peut toujours améliorer la formation, mais pas en diminuant sa durée.

M^{me} Emery-Torracinta explique que le département est d'avis que le PL est une fausse bonne idée. Au niveau de la formation RH, on perdrait une mobilité cruciale. Ce qui ne se fait pas en formation initiale se fait dans les autres cantons en formation continue. On n'aurait aucune économie mais des coûts induits à cause de la substitution de la formation continue, non subventionnée par la Confédération.

M^{me} Mili précise que la formation continue est payée par l'employeur à coût réel, alors que la formation initiale est subventionnée par la Confédération.

Un député PLR comprend que le « semi-généraliste » est celui qui enseigne toutes les disciplines de 1P à 4P ou de 5P à 8P. Il rappelle que le PL ne se limite pas à 3 ans mais permet 2 années en dual. Il demande si les enseignants actuels qui ont été formés en 3 ans sont de moins bons enseignants que ceux qui ont été formés en 4 ans. En deuxième lieu, il

remarque qu'il a été dit qu'en formant moins, on ne forme pas mieux. Il se demande en conséquence si en formant plus on forme forcément mieux. L'efficacité de l'école genevoise n'est pas démontrée actuellement. Même le dernier test PISA montre que Genève est en queue de classement. On peut arguer que PISA concerne les degrés postérieurs au primaire. Or, il existe un rapport du SAI datant du 6 février 2016, qu'il ne peut pas annexer au procès-verbal mais qu'il peut mentionner aux commissaires. Dans ce rapport, lorsqu'on s'interroge sur le taux d'élèves qui atteignent le seuil de maîtrise des attentes fondamentales en 8^e année, on parle de 64, 62 et 60%. Ainsi, on n'est pas sûr qu'en formant les enseignants en 4 ans, on a de meilleurs résultats. Ce qui l'intéresse est de savoir si on peut avoir un système inclusif qui forme mieux les élèves. Il demande ce qui prouve qu'à Genève on a de meilleurs résultats qu'ailleurs. Si on mesure la qualité d'une formation au nombre d'années, on peut imaginer augmenter encore le nombre d'années de formation. Il faut se poser la question de savoir si on améliore la formation en augmentant le nombre d'années, ou s'il y a un problème d'idéologie de l'école. Il veut bien qu'en Belgique on passe à 4 ans, mais la question est de savoir pourquoi on n'a pas les meilleurs résultats de Suisse, dès lors que nos enseignants sont mieux formés.

M^{me} Emery-Torracinta remarque qu'à l'époque de la formation des enseignants en 3 ans, le PER n'existait pas ; toutes les disciplines n'étaient pas enseignées. Il faut rappeler qu'il y avait encore récemment des enseignants qui enseignaient l'allemand et qui n'étaient pas formés pour cela. L'augmentation des besoins du PER doit être prise en compte. Il faut aussi savoir que la société a changé. Cela fait 20 ans que les enseignants ne sont plus formés en 3 ans. Le monde, en 2 décennies, a totalement changé ; on demande de plus en plus à l'école, non seulement d'enseigner mais aussi d'éduquer (à cause des familles éclatées, etc.).

M^{me} Mili remarque qu'elle fait partie des personnes qui ont fait une formation en 3 ans. Il n'y avait par exemple aucune formation concernant la relation famille-école. Sa première réunion de parents était un cauchemar. Heureusement, elle se trouvait dans une classe sans grands enjeux famille-école ; cela aurait été très problématique autrement. Elle a dû en outre réaliser un recyclage pour l'allemand ; on ne parlait pas à l'époque des coûts réels de cette formation continue. Le recyclage entraîne d'autres conséquences et d'autres coûts. Elle a eu des enfants de 8 ans dont certains avaient encore des problèmes de lecture ; il était difficile de faire des choix d'enseignement pour ces enfants. C'est toute la question de la frontière entre les deux cycles. Il faut projeter les élèves qui ont de la facilité dans la suite de la formation et, inversement, récupérer ceux qui ont du retard.

L'individualisation est déterminante ; or, il est plus difficile d'individualiser avec une formation en 3 ans. Elle aurait en conséquence certainement été meilleure avec une formation en 4 ans.

M^{me} Emery-Torracinta remarque que certains cantons ne participent pas à PISA, parce qu'ils savent qu'ils ne vont pas être bons dans le cadre de ces tests. Elle rappelle que 43% des élèves genevois ne sont pas de langue maternelle française. Il ne faut pas non plus oublier que mesurer l'efficacité d'un système ne peut que se faire dans la durée. On aura les résultats du modèle amélioré dans 10 ou 20 ans. Aujourd'hui, on doit se situer à 20% des enseignants qui ont été formés en 3 ans. Améliorer un système prend du temps. Si on décide de passer à un modèle en 3 ans, on aura des changements dans 15 ou 20 ans. Il faut faire attention à ces questions d'efficacité.

M^{me} Mili rappelle que la CDIP, pourtant à la base véritable pilier de la méthode, a convenu le 24 février 2016 que les tests PISA n'ont pas donné satisfaction en matière de monitoring et de pilotage de formation. Elle comprend qu'on ait besoin d'indicateurs : PISA n'est pas à rejeter. Cependant, il faut prendre ces indicateurs avec des pincettes ; par rapport aux villes du type de Genève, on n'est peut-être pas si mauvais. Quand on classe, on classe toujours par rapport à quelque chose.

M^{me} Emery-Torracinta indique que les épreuves intercantonales arrivent l'année prochaine, ou celle d'après ; elles permettront d'effectuer des comparaisons. De plus, la réussite des élèves ne dépend pas seulement de la qualité de la formation des enseignants. Elle dépend notamment des conditions d'enseignement, comme le nombre d'élèves par classe. Il y a de nombreux facteurs pour la performance de l'enseignement, qui ne se réduisent pas à la durée de la formation. Genève est plutôt dans la moyenne basse des cantons suisses en termes de moyens financiers donnés à l'école (postes de soutien, etc.).

Un député PLR demande qui va financer les stages linguistiques obligatoires liés à la formation améliorée. Un bon stage linguistique se situerait à environ 1 million de francs pour l'ensemble des enseignants qui doivent y participer. Il se dit favorable à conserver le statut de généraliste et la formation en 4 ans, qui représente selon lui un minimum. Il demande si on ne pourrait pas imaginer que les étudiants voulant uniquement enseigner en CE puissent faire un bachelor en 3 ans.

M^{me} Merad-Malinverni explique que les séjours linguistiques seront assumés par les étudiants eux-mêmes. Concernant la distinction CE-CM, elle rappelle que le niveau B2 est demandé par la CDIP ; cela représente un 4 à la maturité, qui devrait être un minimum. Il s'agit de règles valables aussi pour

les formations à 3 ans dans les autres cantons. D'autre part, penser à un modèle avec 2 années possibles en dual serait terrible. En effet, les premières années d'enseignement sont très éprouvantes pour les enseignants. Si en plus l'enseignant enseigne à mi-temps, on va encore augmenter son épuisement professionnel. De plus, le PL ne rend pas ces années obligatoires. Certains les feront, d'autres pas. Il faut se poser la question de la manière de différencier ces cursus en termes de RH.

Le même député est d'avis que, si les coûts des stages sont à la charge de l'étudiant, on n'aura pas beaucoup de volontaires.

M^{me} Merad-Malinverni marque que dans les HEP, c'est une obligation.

M^{me} Emery-Torracinta indique que de nombreux étudiants le font de toute façon.

M^{me} Mili rappelle que les conditions se sont durcies en termes de langue (B2). Cela n'a pas empêché 300 postulations pour la formation en enseignement primaire avec seulement 100 postes disponibles. Cette difficulté n'a pas l'air de rebuter les étudiants.

Le président indique qu'il n'aurait jamais fait la formation d'enseignant primaire si elle avait été tributaire des conditions actuelles. Il avait abandonné l'allemand à la maturité parce qu'il n'en avait pas besoin pour le cycle élémentaire. Il rappelle qu'il y a toujours des possibilités de formation en cours d'emploi.

Un député Ve remarque qu'il y a eu une amélioration certaine dans l'enseignement de l'allemand ces dernières années. A une certaine époque, la qualité de l'enseignement était totalement aléatoire. Cela pose un problème d'équité : les élèves mal formés en langue avaient plus de peine dans les années à suivre. En deuxième lieu, il est d'avis qu'il n'y a pas de corrélation directe et totale entre formation et performance scolaire. En effet, il n'y a pas que la responsabilité de l'enseignant et de l'école. Il y a aussi la responsabilité incompressible de l'élève et des parents. Ce n'est pas forcément de la faute de l'élève (familles en difficulté, activités nocturnes, etc.). On est peut-être moins performant à Genève parce qu'il y a des conditions sociales différentes. Il demande si le modèle amélioré en 4 ans serait immédiatement reconnu par la CDIP. Il demande en outre si un modèle 3 + 2 années en dual permettrait de garder le même contenu et si ce modèle serait reconnu par la CDIP.

M^{me} Mili explique que le modèle amélioré serait toujours reconnu par la CDIP, parce que ce sont des aménagements qui ne changent pas fondamentalement le plan d'études. On a été reconnu en 2016 et on est bons jusqu'à 2021. On doit simplement avertir la CDIP des changements et elle

doit confirmer qu'ils ne sont pas majeurs. Il n'y aurait pas de problème de transition. En revanche, le modèle 3 + 2 années en dual peut poser problème à la CDIP, parce que les 2 années en dual peuvent ne pas être reconnues comme de la formation initiale.

Un député S rappelle que les objectifs du PL sont de faire entrer plus vite les enseignants dans le monde du travail et d'éviter le sentiment de temps perdu. Cela ne concerne pas directement la réussite scolaire. Cependant, maintenant qu'on débat de cette question, il demande si le rapport du SAI indique les causes du problème. Ensuite, il remarque que son collègue député PLR a soulevé que la problématique serait liée à une certaine idéologie de l'école. Il demande de quelle idéologie on parle et comment le département se positionne à ce sujet.

Son collègue député PLR lui répond qu'il ne s'agissait pas de la philosophie du DIP mais de l'IUFE. En discuter maintenant prendrait trop de temps. Il remarque que les marqueurs du rapport du SAI sont liés aux objectifs de la politique publique. Les résultats sont donnés sur l'efficacité en fonction des années.

M^{me} Mili explique que l'IUFE, comme les HEP, est subordonnée à la loi sur les hautes écoles. L'une des priorités fédérales est l'art. 59 qui donne la priorité aux didactiques disciplinaires. En effet, en analysant les pratiques effectives et les situations de casuistique, on apprend des choses sur la transmission des savoirs. C'est une première obligation et un élément de la philosophie de l'IUFE. On veut réfléchir non seulement sur des abstractions mais aussi sur des pratiques effectives. Elle remarque que l'IUFE a un certain nombre de missions : l'inclusion des élèves, le socle commun de connaissance, etc. Ces éléments passent aussi par le transversal.

M^{me} Emery-Torracinta, concernant les indicateurs du SAI, remarque qu'ils seront publiés aux comptes. En résumé, ces chiffres précisent qu'il y a environ deux tiers des élèves qui vont aller en regroupement 3 au cycle en LS. C'est les chiffres qu'on a déjà ; elle n'est pas certaine que cela soit différent dans d'autres cantons. En effet, Genève a le taux d'élèves allant au cycle d'orientation et poursuivant jusqu'au collège parmi les plus importants.

Un député MCG est d'avis que les arguments présentés par le département sont convaincants ; mais la question est de savoir comment les autres cantons font pour conserver une formation en 3 ans, d'autant plus que certains viennent ensuite enseigner à Genève. Les enseignants qui viennent d'autres cantons ne semblent pas complètement perdus. Il est en outre d'avis que d'autres villes, comme Lausanne par exemple, ont la même sociologie d'habitants que Genève.

M^{me} Emery-Torracinta répète que, dans les autres cantons, les enseignants complètent leur formation après la formation initiale. On devra faire de même à Genève et cela coûtera plus cher.

M^{me} Mili remarque que les personnes venant d'autres cantons ont l'obligation de faire des compléments de formation demandés par la CDIP. Les compléments de formation doivent être facturés à coût constant.

Un député PLR se référant au commentaire fait sur l'étude PISA remarque que cette étude se fait partout en Europe. Il se demande si on ne pourrait pas avoir des indicateurs plus conformes à la réalité genevoise. Il est peu convaincant d'entendre toujours que rien n'est comparable. Il demande s'il est possible de réunir et de comparer des territoires ayant les mêmes conditions.

M^{me} Emery-Torracinta souligne que l'on n'a jamais dit que les indicateurs PISA sont inutiles. La réaction suisse était de dire que les dernières études PISA ne donnent pas les résultats par canton. Ce qui va être intéressant c'est de faire des évaluations communes entre les cantons. Certains cantons ont refusé de participer aux études PISA parce qu'ils savaient qu'ils auraient de mauvais résultats.

Discussion

Un député PLR indique que son groupe souhaite déposer un amendement suite aux auditions qui ont eu lieu. Cet amendement va en partie dans le sens de ceux qui refusent le passage à 3 ans. Il s'agit de proposer un cursus de 3 ans avec une demi-année obligatoire supplémentaire en dual. On a bien compris les difficultés mises en avant par M^{mes} Mili et Merad-Malinverni notamment, mais le PLR restera sur sa position s'agissant d'un certain nombre d'éléments. D'abord, il ne voit toujours pas pourquoi à Genève uniquement il faut terminer à 23 ans contrairement au reste des cantons (21 ans). Le deuxième point est le fait d'aller plus rapidement dans la pratique. Il faut, comme pour un permis de voiture, de la théorie mais aussi de la pratique. Il faut à un moment se retrouver seul dans la circulation pour véritablement mesurer l'implication de ce qu'on a appris. La théorie dispensée à la FAPSE et l'IUFE n'est pas toujours à la hauteur que ce que l'on peut attendre. Il y a une idéologie, le socioconstructivisme, qui fait que Genève a plus de peine à former ses enseignants qu'ailleurs. C'est dans une perspective duale que les choses doivent se mettre en place. Il ne s'agit plus de deux fois un semestre en option, mais d'un semestre supplémentaire obligatoire (7 semestres en tout).

Un député Ve est d'avis que la guerre des pédagogies est derrière nous. La question à se poser est celle de la plus-value du PL pour les parents et les enseignants. Il n'en voit aucune. D'abord, économiquement, il n'y a pas de progrès mais plutôt un léger surcoût. Deuxièmement, sur le plan pédagogique, la mise en avant de la pratique est le point fort. Mais le département a proposé un projet de 4 ans amélioré avec plus de pratique, notamment la première. D'autre part, on a vu lors d'une audition tout ce que les maîtres en formation devaient apprendre. Il se dit sceptique face à l'idée qu'en une année à 50% l'étudiant puisse intégrer tous ces apprentissages. Il y a un risque de surcharge évident. Le dernier point concerne les ressources humaines. Il y aura, avec ce PL, une partie des professeurs pour le premier cycle, et une partie pour le second. Cela pose plusieurs problèmes. D'abord, en termes d'organisation des rentrées dans les différentes écoles. Ensuite, cela pose le problème de la mobilité pour les enseignants eux-mêmes. Les personnes qui veulent changer de cycle ne pourront plus le faire, sauf avec un complément de formation. Il est vrai que l'enseignant primaire est d'abord un praticien. Mais à Genève, il faut des patriciens bien outillés, étant donné les caractéristiques de sa population. Par exemple, les « Mesures Dys » sont passées en 4 ans de moins de 2% à près de 5%. Il y a beaucoup de formations sur lesquelles il faut veiller. L'enseignant doit connaître le sens des gestes professionnels qu'il fait. Même avec l'amendement, il est d'avis que l'on perd quelque chose avec ce PL.

Une députée S n'est absolument pas d'accord avec son collègue PLR sur l'amendement proposé qui ne va pas du tout dans le sens des opposants au PL. Ils sont rigoureusement opposés à toute réduction du temps de formation des enseignants. C'est plutôt le département qui est allé dans le sens du PL et de la motion en revoyant une partie de la formation sur 4 ans. L'amélioration des compétences linguistiques est aussi prévue par le département. L'amendement ne règle pas tous les problèmes soulevés lors des auditions. On ne sait pas si une formation en 3 ans et 6 mois répondrait aux exigences de la CDIP. On reste en outre dans une perspective de réduction du temps de formation alors que la tendance dans les autres cantons est plutôt à l'augmentation. Cela est lié au fait qu'il y a de plus en plus d'élèves à besoins spéciaux, et que les enseignants généralistes proposent une réelle plus-value (également en termes de RH). Cette réduction du temps de formation des enseignants aura inévitablement pour conséquence une détérioration de la qualité de leur enseignement. Il est donc hors de question d'entrer en matière pour une réduction partielle du temps de formation. En outre, elle remarque que l'argumentaire du PL retombe aujourd'hui sur le modèle socio-constructiviste (étant donné que l'argument de la pratique est tombé

avec la proposition du département). Cet argument est incompréhensible, dans la mesure où le PL ne cherche nullement à changer le mode de formation. Il vise uniquement à réduire le temps de formation des enseignants. Enfin, elle constate que la profession des enseignants dans le primaire est essentiellement féminine. Si on dévalorise le temps de formation, on risque aussi à terme de dévaloriser les salaires de cette profession. On risque ainsi de dévaloriser une profession féminine et d'accroître les différences entre hommes et femmes. Le groupe socialiste refusera, pour toutes ces raisons, le PL et l'amendement proposés.

Un député UDC se dit choqué par ce qu'il entend. Il y a une égalité de traitement entre hommes et femmes à l'Etat : il y a une échelle de salaire qui ne prend pas en compte le genre. Peut-être que, dans le privé, il y a ces différences ; ce n'est pas le cas dans le public. Il remarque qu'il avait une question, lors d'une précédente séance, qu'il n'a pas pu poser. Il demande s'il y a un passage régulier des enseignants entre les deux cycles (élémentaire et moyen). Il demande en outre, pour un enseignant qui reste plusieurs années dans un cycle, s'il doit effectuer des compléments de formation pour passer à l'autre cycle.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a effectivement passage entre les deux cycles, surtout les 10 premières années de la carrière. Il a lieu et est important en termes de RH. Les personnes peuvent commencer dans un cycle tout simplement parce qu'ils y trouvent une place. Avec le système actuel, il n'y a pas de complément nécessaire pour changer de cycle : la formation permet d'être compétent dans les deux cycles. Si on souhaite une formation par cycle, on devra faire de la formation continue pour changer en cours de carrière, formation à charge de l'Etat et non pas à charge de l'université comme c'est le cas pour la formation initiale.

Le même député UDC demande si le passage entre les deux cycles est obligatoire.

M^{me} Emery-Torracinta répond par la négative. Il dépend de l'évolution des besoins de l'Etat et des désirs des enseignants. Par exemple, lors de l'introduction du mercredi matin, on a dû engager massivement dans le cycle moyen.

Toujours le même député demande si une personne qui est restée 10 ans dans un cycle peut passer dans un autre cycle sans aucun complément actuellement.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il n'est pas nécessaire, étant donné que le titre et les compétences sont suffisants. De la formation continue peut

avoir lieu, étant donné les changements (par exemple des besoins des élèves) qui peuvent intervenir au fil des années.

Un député PDC indique que son groupe est divisé sur la question. Il y a le courant pour les 3 ans, un peu nostalgique des études pédagogiques qui existaient des années auparavant. Personnellement, il est favorable à une formation à 4 ans. Il se place en faveur d'une position qui est confirmée par les représentants des autres cantons. Il a aussi entendu l'argument qui consiste à dire qu'il y a une dévalorisation de la formation de la femme. Il y a un courant féministe au sein du PDC qui met en avant cet argument. Il est personnellement assez proche de la position de son collègue député Ve. Il a aussi un problème de fond. Il ne sait pas si c'est le rôle du politique de savoir ce qui est bon pour les enseignants. Si on suit cette logique, le politique doit aussi s'intéresser aux études de médecine ou de pharmacie. Il faut peut-être laisser aux spécialistes de la profession s'occuper de la formation. L'amendement n'apporte rien selon lui. Il serait plutôt favorable à 2 demi-années supplémentaires. On est plus en train de faire du bricolage qu'un véritable programme pour la formation universitaire. Sur l'amendement au PL, il précise qu'il s'abstiendra.

Un député MCG indique que son groupe votera le PL et l'amendement proposé. Le temps d'études est plus long à Genève pour la maturité et à l'université. Les enseignants des autres cantons peuvent pourtant enseigner à Genève ; ils ne sont pas dévalorisés ni moins bons que les enseignants genevois. Il conteste l'idée que les autres cantons veulent augmenter la durée de leur formation. Des discussions ont lieu, mais elles ne sont pas tranchées et ce n'est de toute façon pas pour demain. Si l'augmentation a lieu un jour, Genève pourra toujours suivre. Il est faux de dire qu'un enseignant qui a donné des cours pendant de nombreuses années pour des tout-petits pourra passer sans difficulté dans le cycle moyen. Le généralisme est uniquement théorique. Sur l'égalité des genres, le PL n'a rien à voir avec la diminution du salaire des femmes. Personne ne voudra baisser les salaires à cause d'une réduction de 6 mois du temps de formation. Cela n'a tout simplement strictement rien à voir. Il ne trouve pas normal qu'on attende encore 2 ans à Genève pendant que les autres Romands sont au travail.

Une députée EAG est d'avis que l'on nie des évidences. Dire que la diminution de la formation ne va pas toucher le salaire, c'est nier qu'il y a actuellement des projets tels que SCORE qui attaquent la fonction publique en la considérant comme privilégiée. D'autre part, il faut constater l'évolution du monde dans lequel on vit. Le type de connaissances exigées augmente. Il faut poursuivre les études le plus longtemps possible. On discute partout d'augmenter et non pas de diminuer le temps de formation. Elle se dit

choquée lorsqu'on compare l'enseignement au permis de conduire. Le permis est uniquement technique alors qu'on s'occupe ici d'être humains. Cette comparaison montre bien comment on considère les enseignants alors que c'est sur eux que la société se construit. On s'opposera ainsi à l'amendement et au PL.

Un député MCG ne voit pas le rapport avec le projet SCORE qui est actuellement au point mort. A sa connaissance, les Vaudois n'ont pas leur salaire diminué lorsqu'ils travaillent à Genève. Inventer des choses qui n'existent pas ne fera pas avancer le débat.

Un député PLR se trouve dans cette commission en tant que remplaçant, mais a été suffisamment présent pour se faire une idée du débat. Il trouve certaines remarques des députés totalement surréalistes. D'abord, il remarque que le débat, séance après séance, n'avance pas, et que les arguments proposés sont toujours les mêmes. D'autre part, des propos comme ceux avancés par ses collègues députés PDC et S sur la « dévalorisation » sont proprement stupéfiants. Il demande si l'on est en train de dire que les étudiants vaudois sont dévalorisés. Il demande si les élèves vaudois sont moins bons que les élèves genevois à cause de la « dévalorisation » de leurs enseignants. Il demande si ceux qui viennent à Genève sont moins bien payés ou si leurs élèves sont moins bien formés. Ces remarques sont d'autant plus surprenantes qu'elles émanent des mêmes qui se plaignent sans cesse que les étudiants n'entrent pas assez vite sur le marché du travail (stages non payés, etc.). Or, une année d'études supplémentaire n'est pas payée ; on propose ici 6 mois, qui seront payés. Il ne comprend pas cette position, qui est uniquement dogmatique. Il connaît plusieurs étudiants qui vont à Lausanne pour faire la HEP parce que les études durent une année de moins. C'est la réalité. Il y a une centaine d'étudiants genevois qui sont à la HEP Lausanne. Il demande si ces étudiants seront stigmatisés à l'avenir lorsqu'ils enseigneront à Genève, ou s'ils seront moins bien payés.

Un député UDC est d'avis que l'amendement est pragmatique. Il laisse une marge de souplesse à l'étudiant et l'opportunité de devenir un généraliste s'il le désire. L'amendement sera donc accepté par son groupe. L'argument des discussions sur la *masterisation* est inopportun. En effet, celle-ci est voulue par les étudiants uniquement en raison de prestations salariales supplémentaires qu'elle permettrait. On n'a absolument aucune garantie qu'un étudiant avec un master enseignera mieux qu'un étudiant avec un bachelor. On voit au contraire par tous les tests que les élèves sont meilleurs dans les autres cantons qu'à Genève, alors qu'ils sont formés plus longtemps ici. Hormis l'argument de toucher des salaires plus élevés, il ne voit pas ce

que la *masterisation* va amener de plus. Attendre la discussion qui a soi-disant lieu au niveau fédéral n'est pas un argument à prendre en compte.

Un député S voit se confirmer, avec le dernier argument évoqué par le groupe UDC, que le but de cette réforme est bien d'empêcher d'éventuelles augmentations de salaire. A terme, la conséquence de cette réduction de la formation sera de fait une réduction du salaire. La droite, dans le cadre de négociations salariales telles que SCORE ou dans le cadre du budget, emploiera cet argument. On va encore accentuer la différence entre les enseignants du primaire et du secondaire, ce qui représente aussi une discrimination supplémentaire pour les femmes, étant donné qu'il y a plus de femmes enseignantes. Il voit un inconvénient pratique à l'amendement. Les personnes souhaitant faire un semestre supplémentaire se retrouveront au milieu d'une année scolaire. Des personnes, pour des raisons économiques, ne feront donc pas ce semestre supplémentaire. Il demande comment on envisagera pratiquement ce semestre supplémentaire étant donné le décalage.

Un député PLR déclare que la guerre des pédagogies existe toujours. Il a des dizaines d'exemples pour montrer que le socioconstructivisme est érigé en doxa. Le lien avec le PL est le fait que les étudiants seront exposés une année de moins à ces théories qui font que Genève est moins performante que les autres cantons. L'analogie avec le permis de conduire est liée au fait que le conducteur doit se retrouver seul derrière le volant, comme l'enseignant doit se retrouver seul face à une classe. Le semestre supplémentaire se fait en dual : on peut imaginer que deux personnes mènent une classe ; pendant qu'une étudie, l'autre tient la classe. La *masterisation* serait avantageuse pour 1 à 2% des étudiants. Ce serait ainsi pénaliser les 98% qui restent. A aucun moment il n'a été imaginé de diminuer le salaire, ni dans le PL ni dans les discussions. L'opposition au PL se fait syndicale ; il ne s'est pourtant jamais placé sur ce terrain. Ce n'est pas l'esprit du PL ; c'est un procès d'intention. Le PL annonce la fin du modèle généraliste, certes, mais c'est ce qui se passe partout ailleurs. Il y a en plus toujours la possibilité de faire quelque chose de plus. Il ne voit pas pourquoi Genève devrait se singulariser alors que l'on n'est pas meilleur que les autres cantons. En outre, l'argument féministe ne tient pas. Par exemple, le travail des physiothérapeutes est très féminisé. Ce n'est pas pour autant qu'on discrimine les femmes lorsqu'il y a une baisse du point TARMED. Il est vrai qu'il y a des discussions pour passer à 4 ans en Suisse, mais cela dépend des cantons. Si dans quelques années une augmentation se fait, rien n'empêche Genève de suivre la tendance. Il y a pour le moment uniquement des rêveries de recteurs solitaires ; aucune volonté politique forte n'est affirmée. Il comprend que les opposants ne

veulent rien faire. On souhaite, quant à nous, faire un pas dans la direction des opposants.

Un député Ve souhaite réagir sur l'association de la *masterisation* et du salaire. Il trouve cette vision triste et ne pense pas que tous les étudiants souhaitent prolonger leurs études uniquement pour un plus haut salaire. Dans ce cas, on devrait empêcher les médecins de se spécialiser, parce qu'ils se spécialiseraient pour avoir des revenus plus élevés. Il comprend que la plus-value affirmée du PL est la lutte contre le socioconstructivisme qui perdurerait.

M^{me} Mili n'a donné aucun exemple de ce phénomène. Il ne voit pas en quoi cette lutte est une plus-value pour la population. Il comprend que l'autre avantage déclaré du PL serait de mettre les personnes au plus vite sur le marché du travail, afin qu'ils soient rentables le plus vite possible et paient des impôts. C'est une possibilité, mais ce n'est toujours pas selon lui une plus-value. Le troisième argument est de faire comme les autres cantons romands. Les élèves des autres cantons auraient de meilleurs résultats. Mais il faut comparer ce qui est comparable. Genève a une population singulière, avec un haut pourcentage d'étrangers, de non-francophones, etc. Si ce sont là les plus-values du PL, il n'a pas les mêmes valeurs que les députés qui sont en sa faveur.

Une députée S comprend mieux, en constatant les réactions suscitées par son intervention, pourquoi on est toujours aujourd'hui à 20% de différence de salaire en moyenne entre hommes et femmes. Il s'agit dans ce cas précis d'une inégalité salariale indirecte. Il y a des métiers majoritairement féminins moins bien payés que des métiers majoritairement masculins alors que le niveau de formation est le même ; de nombreuses études le montrent. Elle souhaite répondre à l'autre argument concernant la perte de temps. Les députés PLR ont évoqué les cas de certains étudiants, mais il s'agit toujours de cas particuliers ; on ne peut pas tirer des généralités de cas particuliers. Même 100 étudiants sont allés étudier dans la HEP Vaud, on ne peut pas en déduire qu'ils veulent une année de moins. Ils peuvent avoir eu peur du système de *numerus clausus* ou alors ils ont échoué en première année. Ce sur quoi on peut se baser de façon plus fiable est le sondage effectué à la FAPSE et selon lequel la majorité souhaitait une formation en 4 ans.

Un député PDC souhaite revenir sur l'argument selon lequel la *masterisation* est un phénomène isolé. Cela va au-delà d'une volonté économique des étudiants. Il s'agit en réalité d'une démarche européenne. Il y a certains pays qui ont franchi le pas. La tendance n'est pas seulement suisse. Il est vrai que des étudiants vont faire leurs études dans d'autres cantons ; personne ne semble cependant partisan de la formation en 3 ans

parmi les enseignants ou les étudiants. Concernant le courant féministe, il est clair que l'argument existe. L'égalité homme-femme doit être entendue. Au niveau économique, on dit que le master va générer plus de coûts. Or, une formation en 3 ans coûtera plus cher à l'Etat selon le département.

Un député UDC remarque que l'on a parlé d'inégalité salariale et d'inégalité homme-femme. Il se dit combattant pour cette égalité et il rejoindrait volontiers le travail mentionné par sa collègue députée S pour diminuer les 20% de différence salariale, mais il s'avère que le salaire est égal pour les hommes et les femmes dans ce métier. S'il y avait avantage, c'était plutôt pour les femmes, étant donné que la retraite était à 64 ans, contre 65 pour les hommes. Cet avantage a été supprimé. A l'heure actuelle, il voit mal le département, dirigé par une magistrate qui s'est tant engagée pour l'égalité, tolérer de telles pratiques. Il ne pense pas qu'il soit très honnête intellectuellement d'amener ce combat d'inégalité homme-femme dans une situation pour laquelle la question ne se pose pas. Insérer ici le combat de l'inégalité homme-femme décrédibilise en fait plutôt toutes les situations où il se justifie.

Le président rappelle que sa collègue S n'a jamais dit que le salaire des enseignantes était moins élevé que celui des enseignants. Elle parlait de l'inégalité indirecte entre métiers majoritairement féminins et métiers majoritaires masculins.

Un député UDC avait tout à fait compris cela. Cependant, amener ce combat contre l'inégalité dans un contexte qui n'est pas pertinent lui semble problématique.

Un député MCG remarque que l'on discute de ce sujet depuis très longtemps. On a auditionné des personnes défavorables et d'autres favorables aux 3 ans. Il est d'avis que c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Ce n'est pas en 10 ans de théorie qu'on va réussir à former des enseignants. Il déclare avoir 38 années de pratique d'enseignement à l'école primaire. Il a acquis des connaissances jusqu'au dernier jour. On n'est pas formé après 3 ans d'études. Il déclare avoir fait une formation de 3 ans de ce qu'on appelait « généraliste », à savoir l'enseignement dans toutes les branches. En effet, il y a une différence nette entre l'enseignement dans les cycles élémentaire et moyen. A présent, l'école est obligatoire dès l'âge de 4 ans. On devrait pouvoir, avec le système actuel, après 4 ans de formation, enseigner les didactiques pour un enfant de 4 ans jusqu'à l'âge de 12 ans. Or, la formation à l'IUFE ne peut pas entrer dans le détail d'une formation didactique. Il a été, au cours de sa carrière, formateur pour des enseignants. Au niveau didactique, malgré leur formation soi-disant généraliste, ils devaient absolument tout apprendre pour l'année spécifique qu'ils enseignaient. Il est

d'avis qu'on ne pourra pas former et motiver des jeunes pour l'enseignement conjoint des petits et des grands. Il y a de trop grandes différences entre les deux cycles : anglais, allemand, mathématiques, etc. Il faut que l'on revienne à une clarification de la formation initiale. Il remarque qu'après 3 ans, on avait encore une année avant d'être titularisé. Aujourd'hui, les directeurs jouent toujours un rôle pour suivre les jeunes dans leurs premières années. L'amendement proposé ici est une bonne idée dans ce contexte : il vient ajouter 6 mois obligatoires, sous la direction d'un formateur ou du directeur.

M^{me} Emery-Torracinta indique que concrètement, à chaque rentrée scolaire, entre 50 et 80 personnes changent de cycle. Les personnes qui vont à la HEP Vaud le font en grande partie parce qu'elle n'opère pas de sélection. En ce qui concerne les tests PISA, Bâle-Ville, canton dont la physionomie est proche de Genève, a toujours refusé de les faire, ayant peur d'être derniers. Elle ajoute que les salaires sont bien entendu égaux entre hommes et femmes au sein de l'Etat. En revanche, la classe salariale à l'Etat est aussi liée au titre que l'on a obtenu. Il n'est donc pas exclu que les salaires aillent vers le haut ou vers le bas en fonction des changements de formation. Ce qui freine les autres cantons de faire une année de plus, c'est moins le coût d'une année HEP que l'augmentation des salaires s'y afférant. Elle indique qu'il y a 90% des femmes au cycle élémentaire, 70% au cycle moyen et 50% au secondaire. Elle rappelle qu'il y a d'autres cantons qui pensent passer à une maturité en 4 ans. Sur le fond, le département ne voit pas la plus-value du PL. Il n'améliore pas la formation des enseignants et ne fait aucune économie. On pourrait entendre l'argument selon lequel il s'agit de faire des économies en temps troublés. Or ce n'est pas le cas, étant donné la formation continue qui est à la charge du canton. Il n'y a pas non plus d'intérêt pour les enseignants. Aujourd'hui, on demande toujours à l'école de faire plus. On demande aux enseignants de connaître les langues, de s'occuper d'élèves aux besoins particuliers, d'élèves HP, de lutter contre le harcèlement, etc. Si on n'a plus les 4 ans, tout cela passera à la trappe. Cela devra se faire sur la base de formations continues plus chères. Si c'est le socioconstructivisme qui pose problème, il faut l'attaquer frontalement : ce n'est pas en le diminuant qu'on règle le problème. Concernant l'amendement, elle ne comprend pas le concept de la formation duale qui est réclamée. Si on demande un titre de bachelier, les 6 mois supplémentaires devront être faits en formation continue. Cela coûterait plus de 2,5 millions de francs supplémentaires. Cela ne serait plus fait dans le cadre universitaire. De plus, elle souhaite comprendre si on parle d'un semestre de septembre à février ou de 30 crédits sur toute l'année.

Un député PLR indique qu'il s'agit de 30 crédits sur toute l'année.

M^{me} Emery-Torracinta remarque que, dans ce cas, la CDIP n'accepte pas le principe d'une formation en emploi. C'est le problème qu'on avait avec le secondaire ; elle admet seulement qu'on ait des stages. On va devoir trouver une formule pour être compatibles avec la CDIP, avec des emplois qui n'en sont pas. Concrètement, l'étudiant aura toujours une formation qui durera 4 ans, avec tous les inconvénients financiers pour le département que l'on a évoqué. On va se retrouver coincé. De plus, cela n'est pas une idée en l'air que de parler de discussions au niveau suisse sur la *masterisation*. On parle d'aller jusqu'à 5 ans. Théoriquement, les cantons devraient se prononcer cet automne. On ne sait pas ce qu'ils vont dire. Mais aller vers une diminution alors que dans 6 mois le pays risque d'aller vers une augmentation est absurde. Elle souhaite au moins que l'on gèle le PL jusqu'à que la Confédération se décide.

M^{me} Merad-Malinverni indique qu'il y a un problème technique dans l'amendement. L'art. 129 mentionne spécifiquement qu'il y a une formation orientée cycle élémentaire ou cycle moyen. Dans les autres cantons, malgré qu'on se spécialise dans un cycle, le titre doit permettre d'enseigner dans les deux degrés (c'est ensuite avec de la formation continue que l'enseignant passe de l'un à l'autre). On risque de perdre la compatibilité avec la CDIP avec cette formulation. De plus, la formation duale ne peut s'appliquer à l'université. Il faudra donc reformuler tout cela ; l'amendement proposé tel quel pose des difficultés d'application.

Le même député veut bien revenir sur l'onomastique de l'amendement. L'idée étant de faire la formation en 3 ans et demi, avec le dernier semestre lié à de la pratique. Le département désire que l'on gèle le PL. Il comprend qu'il va se passer quelque chose sur le plan fédéral d'ici peu. C'est intéressant ; si les échéances sont courtes, on aurait intérêt à ne pas agir maintenant. Cependant, il sait comment les gels de PL fonctionnent et comment ils s'éternisent. Cela fait 3 ans qu'on traîne sur le PL. Il refuse de dépasser l'année de gel. Il désire le traitement du PL sous l'actuelle présidence de commission.

M^{me} Emery-Torracinta remarque qu'il n'est pas exclu que, dans le cadre des discussions au niveau fédéral et romand, les exigences de la CDIP changent. Il faudrait avoir le temps de voir comment les choses peuvent évoluer.

Un député MCG demande une précision sur le modèle HEP Vaud. Il est compatible avec l'enseignement genevois et compatible avec la CDIP. On pourrait ainsi tout simplement reprendre le modèle vaudois.

M^{me} Emery-Torracinta répète que dépasser le bachelor nous fait entrer dans le cadre de la formation continue et coûte au canton. Les HEP ne sont pas des HES. Cela signifie que c'est à la charge des cantons. On a la chance de pouvoir utiliser l'université, ce qui coûte moins cher.

Un député UDC précise qu'il serait d'accord d'attendre jusqu'à cet automne. Il demande cependant qui va se prononcer à l'automne, si ce sera la CDIP ou le Conseil fédéral.

M^{me} Emery-Torracinta indique que c'est d'abord le Conseil suisse des hautes écoles. On n'était pas directement concerné à Genève, étant donné qu'on n'est pas une HEP et qu'on a déjà une formation plus longue. Elle peut renseigner la commission sur les étapes précises de ces discussions.

Le président propose de geler le PL en l'attente de ces évolutions. Il devra obligatoirement être dégelé avant la fin de la présidence. Le département va se renseigner sur le calendrier précis de ces évolutions. Dans ce laps de temps, le département pourra examiner la compatibilité et l'applicabilité de l'amendement proposé. En l'absence d'opposition, il approuve cette manière de faire.

Reprise des discussions suite au dégel du PL 11926

Un député PLR fait un rappel de l'historique de l'objet ; la motion M 2194 ayant presque 4 ans (25 mars 2014) a déjà fait l'objet d'un rapport, ainsi que d'une pétition. Le rapport avait été accepté par le Grand Conseil. Il y avait eu une réponse du DIP le 16 avril 2016 dans laquelle on parlait de retouches, sans revenir sur la longueur des études. Un PL a été déposé le 3 juin 2016 dans la foulée. On avait ensuite voté le gel de ce PL en mars 2017 étant donné que le DIP avait indiqué qu'il se passerait quelque chose sur le plan fédéral. Selon lui, il ne s'est rien passé. Les choses n'ont pas bougé, pas plus que les positions des uns et des autres. Il demande le dégel du PL afin de poursuivre les travaux et de passer enfin au vote.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que le rapport mentionné est un rapport du Conseil d'Etat et pas du département. Elle remarque que le gel a été demandé dans la mesure où la chambre suisse des HEP était en train de réfléchir à la durée de la formation. Cette décision était d'abord annoncée pour octobre, puis systématiquement reportée. La réponse est enfin tombée ce lundi 5 février 2018. Des documents ont été distribués aux commissaires : le rapport complet de la chambre et un résumé du département sous forme de support visuel. Avant de regarder le détail, elle rappelle que l'ensemble des recteurs des HEP s'accordaient sur l'augmentation de la durée d'une formation sur le principe. Chacun a dû faire remonter les choses aux

conseillers d'Etat respectifs. Il y avait une inquiétude dans certains cantons à l'idée de rallonger les études. Le document qui est issu des discussions est un « monument de français fédéral » (il est le fruit d'un consensus et de beaucoup de prudence). Le document rappelle ce que sont les exigences de la formation, avec les quatre domaines (disciplines d'enseignement, didactiques par degré et par discipline, sciences de l'éducation et formation pratique).

Swissuniversities insiste sur le fait que les exigences n'ont cessé de croître. Il y a deux langues étrangères à présent, avec un total de 13 disciplines. On insiste beaucoup aujourd'hui sur les élèves à besoins spécifiques (pédagogie spécialisée et interculturelle, etc.), ainsi que sur l'aspect pratique d'une formation. Dans leur conclusion, ils indiquent que, pour maintenir la qualité de la formation, la chambre considère comme nécessaire de procéder à des « adaptations structurelles » (il s'agit des termes du rapport). On comprend que ce qui se fait aujourd'hui ne suffit plus par rapport aux besoins. Pour ce faire, Swissuniversities veut coopérer avec la CDIP et travailler avec le terrain (associations d'enseignants et de directeurs). A court et à moyen terme, il s'agit d'examiner des mesures permettant de répondre aux exigences croissantes. A long terme, la chambre des HEP estime que le développement vers une formation master est digne d'être examiné. Cette position est issue d'un compromis politique. L'inquiétude de certains cantons n'est pas que la formation ne coûte plus cher, mais porte sur les salaires. La grande crainte des cantons est celle du salaire des enseignants qui bénéficieraient d'un master. Cette question ne se pose pas à Genève ; les enseignants ont déjà obtenu le passage de la classe 16 à la classe 18. Même avec un master, il n'y aurait pas de changement au niveau financier dans le canton. C'est l'aspect financier qui a posé problème aux cantons ; tous les cantons, sauf un, sur le fond, s'accordent pour dire qu'il faut rallonger la durée de la formation.

M^{me} Merad-Malinverni ajoute que pour aller vers une formation de niveau master, il faut aussi que les enseignants qui dispensent la formation soient de niveau master. Cela nécessite des adaptations.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que ce problème ne se pose pas à Genève ; les enseignants formateurs ont déjà ce niveau. Elle explique que les mesures de mise en œuvre de Swissuniversities vont dans trois directions. Ces trois mesures sont déjà mises en œuvre à Genève.

M^{me} Merad-Malinverni explique que la première est le renforcement de l'introduction à la profession. A Genève, on a déjà des modules et un accompagnement dans les 2 premières années d'activité. En deuxième lieu, il y a les offres de formation continue ; elles sont déjà en place depuis 3-4 ans à Genève. Il y a enfin les filières master facultatives. On a déjà une maîtrise en

enseignement ordinaire et spécialisé ; on a déjà des étudiants qui souhaitent continuer leurs études. Genève a en quelque sorte anticipé ces mesures qui sont reprises par les autres cantons aujourd'hui.

M^{me} Emery-Torracinta, concernant la position des cantons romands, explique que la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres a été chargée d'examiner les évolutions et perspectives à mettre en place au niveau romand, de manière pragmatique, en tenant mieux compte de l'évolution des exigences et des besoins de formation des enseignantes et enseignants de la scolarité primaire après l'obtention du diplôme de bachelor et de la mobilité dans leur carrière professionnelle. Elle en vient à la position du DIP, qui n'a pas changé. Le fait que la chambre va dans le sens de ce qui se fait à Genève nous conforte au contraire dans notre position. Le travail de réponse à la motion était aussi un travail d'analyse, qui portait sur trois aspects d'amélioration. D'abord, le renforcement de l'aspect pratique : une immersion encore plus précoce dans les classes et les écoles dès la première année d'études (stage d'une ½ journée par semaine pendant toute l'année dans la même école) et un premier stage en responsabilité dès la 2^e année et non plus uniquement en fin de formation. En deuxième lieu, un renforcement linguistique (stage en Suisse alémanique en 3^e année et séjour linguistique). Enfin, le renforcement du soutien et accompagnement scolaire : une unité d'accompagnement des devoirs scolaires en 3^e année et la participation à un camp pour enfants en âge scolaire avant la fin de cette 3^e année. Les demandes du parlement sont ainsi intégrées dans le modèle en 4 ans amélioré. Il serait aberrant, dans ce contexte, de passer à un modèle de 3 ans, qui ne générerait aucune économie et qui irait à l'encontre de la volonté des autres cantons.

Un député UDC est d'avis qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau par rapport à l'année dernière. On pourrait en discuter encore 20 ans : il n'y a que des « prochainement » dans cette présentation. La question qui se pose est celle de l'élève. La question qui se pose est celle de savoir s'il sortira plus intelligent de l'école avec un enseignant qui a obtenu un master. La différence avec le master est salariale ; la qualité de l'enseignement ne change en rien. Les enseignants seront mieux payés, auront fait plus d'études, mais leur enseignement ne sera pas de meilleure qualité.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'on a déjà eu ces débats. Les exigences ont changé. L'ensemble des acteurs de la formation en Suisse le disent, y compris les cantons qui n'ont pas les problèmes de Genève. On peut mentionner l'anglais, l'allemand, etc. Les exigences ont augmenté pour les enseignants comme pour les élèves (mercredi matin notamment). Ensuite, il faut comprendre comment le système de formation fonctionne en Suisse. On

doit se mettre d'accord sur le petit dénominateur commun, avec un système de consensus. Il y a rarement des affrontements politiques. Or, l'ensemble des cantons suisses affirment que le bachelor ne suffit plus et que les choses doivent être améliorées.

Le même député se réjouit de voir comment les autres cantons vont s'en sortir pour passer au master avec leurs finances actuelles.

Un député PLR comprend qu'on est pratiquement au même point qu'il y a 11 mois. Il s'agit de déclarations ; ces changements ne sont pas pour demain. Ce qui l'intéresse dans le rapport est la partie « projet d'avenir ». Il remarque qu'il est question « d'adaptations structurelles ». Le département en déduit que cette adaptation est une augmentation de la durée de formation. Mais c'est son interprétation. Il reprend une déclaration de la CIIP du 9 mars 2017 : *« Les Départements cantonaux prennent toutes les mesures utiles pour permettre, en fonction des éventuelles limitations d'admission à la formation initiale pour certaines disciplines, la mise à disposition dans les établissements scolaires d'un nombre de places de stage permettant de respecter une part incompressible de stages en responsabilité ou en emploi. »* Il s'agit de modifier la structure, pas nécessairement d'augmenter la durée de formation. Tous les arguments sont sortis. Il souhaite qu'on avance avec ce PL. Il est inutile de le laisser en suspens. Il ne voit rien de qualitativement nouveau. Il souhaite que l'on continue le processus qui a été interrompu sous prétexte que des cantons allaient passer à 4 ans. Il demande le vote.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que les projets d'avenir sont ce qui doit se faire. C'est déjà le cas à Genève. Si on revenait à 3 ans, on reviendrait en arrière et on sortirait de ces règles. C'est pour des raisons financières que les cantons sont parvenus à un compromis plus prudent que le passage direct au master. Le canton de Vaud travaille sur la formation master.

M^{me} Merad-Malinverni indique que le département et tous les acteurs sont prêts à appliquer le modèle amélioré dès la rentrée 2018. En revanche, si on passe à 3 ans, il faudra prévoir une année sans nouvelles entrées en formation. Le président demande si on peut formellement dire que le canton de Vaud étudie un projet de formation en master pour les enseignants primaires, et qu'un enseignant avec un bachelor ne pourra plus enseigner. On peut facilement leur parler directement. De plus, lors de la dernière conférence latine, le canton de Vaud a annoncé qu'il allait dans ce sens-là.

Un député MCG est d'avis que l'on tourne en rond. Genève est le seul canton suisse avec la formule à 4 ans. Les autres cantons se portent très bien. Il rappelle que ce sont les députés des cantons qui restent souverains. Les avis favorables mentionnés pour une formation master ne relèvent pas du pouvoir

politique. De plus, ces publications restent uniquement au stade de l'intention. Le rallongement de la durée de formation n'est pas pour demain. Le MCG est favorable quant au fait de voter immédiatement et favorablement le PL.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que l'on va vers une harmonisation scolaire entre les cantons. La mobilité, aujourd'hui, est beaucoup plus grande. Dans ce contexte, elle voit mal Genève aller à l'encontre de demandes fédérales.

Le même député est d'avis que pour faire de l'harmonisation, il faudrait passer à 3 ans : Genève est le seul canton qui propose une formation en 4 ans. Il y a aussi un an de plus à la maturité. Il y a donc en tout 2 ans de formation de plus que dans les autres cantons.

Une députée S remarque que son collègue député PLR applique ce qu'il reproche à ses contradicteurs : il répète les mêmes remarques depuis plusieurs années. Le seul élément nouveau que nous ayons réellement aujourd'hui est le résultat de l'étude de Swissuniversities. Il s'agit d'experts qui ont travaillé pendant des mois. Or, ils déclarent qu'une formation de 3 ans n'est pas suffisante. Elle demande à ce que les députés fassent preuve d'un peu de modestie. Les députés ne sont pas des techniciens et doivent procéder uniquement à des arbitrages politiques.

Un député S souhaite revenir sur deux choses qui ont été dites. D'abord, une refonte complète de l'organisation impliquerait de ne pas pouvoir accueillir des étudiants pendant une année. Ensuite, le modèle à 3 ans serait plus onéreux. Il demande des précisions à ce sujet.

M^{me} Emery-Torracinta explique, pour le deuxième élément, qu'on arrivait à peu près aux mêmes montants (le modèle à 4 ans permet la mutualisation des coûts). Le risque serait que la formation continue, devenue nécessaire si on sépare le cycle élémentaire du cycle moyen, soit aux frais du département.

M^{me} Merad-Malinverni indique que le passage à 3 ans demanderait de repenser complètement la structure de la formation. Les enseignants ne pourront pas donner des cours et travailler sur le nouveau modèle en même temps. Tout cela nécessite une charge de travail que l'IUFE ne peut absorber. Il faut pouvoir dégager du temps, raison pour laquelle on devrait fermer l'accueil des nouveaux étudiants pour une année.

Un député PDC a toujours été favorable au master. Il est satisfait de voir la position qu'a prise Swissuniversities. C'est un avis personnel qui ne représente pas forcément les vues de son parti. Si le vote doit avoir lieu ce soir, il devra s'abstenir parce qu'il ne connaît pas la position de son groupe avec ces nouveaux éléments. Il n'adhère pas à l'hypothèse selon laquelle

l'université ne sert à rien. Dans ce cas, un médecin pourrait apprendre tout son métier sur le terrain. Il est d'avis qu'une formation élargie va dans le bon sens. Il souhaite qu'on auditionne le canton de Vaud pour en savoir plus sur la direction qu'ils souhaitent prendre. Il déplorerait, à titre personnel, le retour à 3 ans de formation, parce que cela signifierait aller à contre-courant.

Un député MCG souhaite s'appuyer sur les faits et pas sur des suppositions politiques. A Genève, un enseignant qui a fait ses études dans le canton de Vaud peut enseigner sans autre forme de procès. Cela fait des années que cela se passe ainsi. Il n'y a jamais eu de plainte des enseignants ou des élèves. Il s'agit de Genevois qui vont se former dans le canton voisin ou de Vaudois qui viennent enseigner à Genève. Il n'y a aucune différence de qualité de formation lorsqu'ils sortent du canton de Vaud. En second lieu, ils reçoivent exactement le même salaire. Enfin, il remarque que l'enseignant vaudois n'a pas de formation continue supplémentaire à faire. L'audition du canton de Vaud n'apportera absolument rien. On a vu le point de vue de la HEP Vaud. Il s'agit d'un point de vue ; les députés sont ceux qui décident. Or, il n'a jamais entendu parler de députés d'autres cantons souhaitant rallonger la durée de ces études actuellement. Il rappelle que Genève suit le programme HARMOS. C'est exactement le même programme dans les autres cantons. Les élèves sont formés exactement de la même manière. Si l'on regarde les faits, il n'y a strictement aucun élément qui pencherait vers la nécessité de se singulariser par rapport aux autres cantons.

Un député PDC remarque que si aucun député d'un autre canton n'a proposé une modification de la formation des enseignants, c'est peut-être parce que ce n'est pas du ressort du parlement de s'immiscer dans de telles thématiques.

Le président précise qu'il n'y a qu'au sein du parlement genevois que les députés peuvent déposer de tels PL.

Un député MCG rappelle que les autres parlements peuvent très bien déposer des objets allant dans ce sens, comme une motion par exemple.

M^{me} Emery-Torracinta confirme que le titre vaudois est reconnu comme équivalent, mais qu'on n'a pas l'obligation d'engager la personne. Or, la priorité est donnée aux Genevois. Le département peut faire le lien avec la personne qu'il est adéquat d'auditionner et qui pourrait apporter un éclairage politique du canton de Vaud.

Le même député précise que, s'il y avait eu des éléments nouveaux du canton de Vaud, on les aurait sous les yeux ce soir : c'est précisément pour cette raison que le dégel est demandé.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que le dégel du PL avait été demandé en l'attente des informations de Swissuniversities. On peut se renseigner pour le canton de Vaud.

Une députée S propose, dans la mesure où on s'intéresse à des aspects très techniques, d'auditionner Swissuniversities.

Le président est opposé à ce PL ; cependant, il a été plébiscité par son parti. Pour cette raison, il s'abstiendra.

Le président met aux voix le dégel du PL 11926 :

Pour : 9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 PDC)

Contre : 4 (3 S, 1 Ve)

Abst. : 1 (PLR)

Le dégel du PL 11926 est accepté.

Le président met aux voix l'audition d'un représentant du canton de Vaud (CLFE) :

Pour : 6 (1 PLR, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Contre : 7 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR)

Abst. : 1 (1 PLR)

L'audition est refusée.

Le président met aux voix l'audition de Swissuniversities :

Pour : 8 (3 PLR, 1 PDC, 3 S, 1 Ve)

Contre : 6 (1 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : –

L'audition est acceptée.

Un député PLR demande à ce que l'on vote l'entrée en matière du PL.

Une députée S rappelle qu'on s'appuie sur des auditions pour se déterminer sur un PL. De toute façon, on ne va pas procéder au vote du PL dans son ensemble ce soir. Il n'y a aucun intérêt à voter l'entrée en matière ce soir.

Le député PLR rappelle que cela fait 3 ans que l'on travaille sur ce projet. Connaissant la tendance au sein de la commission, Il ne voit pas en quoi on ne pourrait pas voter l'entrée en matière du PL.

Le président rappelle que la commission doit encore discuter du PL 12201 et de l'audition du comité d'éthique de l'UNIGE. Il souhaite que les commissaires ne tombent pas dans l'émotionnel.

Un député UDC est d'avis que le président fait du blocage systématique sur ce PL et outrepassa son rôle de président de commission.

Le président est d'avis que cela n'apporte pas grand-chose de voter l'entrée en matière aujourd'hui. Il s'agit plutôt d'une posture. Etant donné que le vote éventuel était inscrit sur la convocation, les commissaires sont toujours libres de le demander.

Un député S trouve inadmissible qu'un commissaire mette en cause le président de cette manière. Cela prouve que le débat devient passionnel. Certains membres du PLR ont décidé qu'il devait y avoir une audition supplémentaire. L'entrée en matière se fait après les auditions.

Un député MCG rappelle qu'il a présidé cette commission jusqu'au mois de juin. La commission était prête à voter. On a accepté le gel à la reprise de la présidence, sur demande du PLR. Il s'est déjà produit dans le passé que le MCG présente des PL et qu'ils soient directement votés. S'agissant du PL 11926, toutes les personnes ont été auditionnées. Il restait uniquement le DIP, prévu pour le 1^{er} février 2018 en principe. Il a été surpris de ce report. De toute façon, il peut toujours y avoir un refus du PL après l'audition, si l'entrée en matière est votée.

Le président rappelle qu'un député PDC doit retourner auprès de son caucus pour avoir la position de son parti. De plus, un représentant d'EAG n'étant pas présent, il propose de s'engager à voter immédiatement après l'audition de Swissuniversities. Voter ce soir relèverait de la posture, selon lui.

Un député MCG refuse cette proposition. Les votes relèvent toujours, selon lui, de la posture politique. Alors que ledit représentant EAG rejoint la séance au même moment, le député MCG comprend que la temporisation a été suffisante pour que ce dernier arrive en séance. Il retire sa proposition de vote.

Un député PLR explique que la volonté de voter était simplement une volonté d'aller de l'avant. Il n'a jamais fait de passage en force. Il se dit amer. Il a l'impression que l'on traîne les pieds. Il déclare en outre n'être pas gêné par l'arrivée du député EAG : ce sont les règles du jeu. Il souhaitait au moins faire un pas ce soir. Si le PL est refusé, il a d'autres propositions à faire. Il trouve dommage de s'énerver pour cela.

Le président s'engage à faire voter l'entrée en matière après l'audition de Swissuniversities.

Audition de M. Hans Rudolf Schaerer, président de la chambre des HEP à Swissuniversities

Un député MCG déclare souhaiter modifier l'ordre du jour en ajoutant « discussion et vote » au PL 11926. Le procès-verbal de la dernière séance mentionnait qu'il ne trouvait pas normal que le vote n'ait pas lieu. Les partis ont eu l'occasion de donner leur avis. Il propose de revenir à la convocation avant le rectificatif qui mentionnait le vote.

Le président indique que la première convocation est issue d'une erreur de plume. Il avait mentionné qu'il devait revenir au caucus de son parti.

Un député UDC rappelle que les commissaires sont maîtres de leur ordre du jour. Les commissions peuvent décider de changer leur ordre du jour en tout temps et le président n'a pas d'autre choix que de respecter la LRGC et de modifier l'ordre du jour pour rajouter la mention « vote éventuel ».

Le président demande s'il y a une certitude quant à la LRGC sur ce point.

Un député MCG soutient cette demande. Il avait été demandé un retour dans les caucus depuis le 8 mars. On est pratiquement 2 mois après. Le temps a été suffisant pour en discuter au sein des caucus.

Le président affirme que le retour en caucus avait été demandé en raison de l'audition de M. Schaerer. Le retour au sein des partis avait été prévu pour discuter de cet objet en regard de cette audition, qui n'a pas encore eu lieu.

Le même député MCG s'étonne qu'il ait fallu 2 mois pour réunir la commission et faire cette audition.

Le président indique qu'il n'a pas pu réunir la commission plus tôt en raison de problèmes de calendriers indépendants de sa volonté.

Un député S déclare soutenir le président. Il souhaite obtenir l'avis de M. Laurent Koelliker, ajoutant qu'il n'a jamais vu une modification d'ordre du jour en cours de séance.

Un député MCG remarque que l'on était à bout touchant sur cet objet à la fin de sa précédente présidence. Le PLR avait le temps de se prononcer sur ce PL. Il y a eu une motion, le rapport du CE, le PL, etc. Le PLR a donc eu tout le temps pour en discuter dans son caucus. On avait tout le temps pour mettre ce point à l'ordre du jour. Il ne trouve pas cela démocratique. On a toujours eu « discussion et vote éventuel » sur l'ordre du jour.

Le président mentionne qu'un député PDC souhaitait aussi retourner à son caucus ; ce n'est pas uniquement une demande du PLR.

Un député PLR remarque que l'on avait décidé de geler l'objet en raison de cette information de Swissuniversities qui manquait et qui devait être

discutée devant le parti. Pour cette raison, il s'opposera à cette modification de l'ordre du jour.

Un autre député PLR indique que M. Koelliker vient de préciser que l'ordre du jour pouvait être modifié par la majorité de la commission.

Le président, prenant acte de cette précision du sautier, met aux voix la modification de l'ordre du jour de la séance :

Pour : 5 (1 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 8 (2 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Abst. : –

La modification de l'ordre du jour est refusée.

Un député MCG souhaite préciser qu'il était 17h02 au moment du début du débat ; il est 17h10 à présent. Le président a manifestement attendu que différents partis de la commission soient présents pour passer au vote.

Le président cède la parole à M. Schaerer qui explique qu'il est recteur de la HEP de Lucerne depuis 2001. Il était directeur de la formation des enseignants au DIP de Lucerne. Il est actuellement directeur de la chambre HEP de Swissuniversities. Il indique que la chambre a publié ce papier que l'on connaît parce que nous avons constaté que la formation des professeurs évoluait et qu'il fallait prendre position. Il rappelle que, selon le règlement de la CDIP du 10 juin 1999, il y a 4 domaines à considérer. Il y a la formation dans les disciplines, les didactiques, les sciences de l'éducation et la formation pratique. On a l'impression que les exigences se sont accrues au cours des dernières années. Les 3 ans sont une revendication minimum ; on peut évidemment prolonger la formation. Il indique qu'il va expliquer la manière dont les exigences ont augmenté dans les 4 domaines. Dans le domaine des disciplines, il faut mentionner d'abord les deux langues étrangères à maîtriser. Les enseignants doivent être à même d'enseigner le français et l'anglais, par exemple. On doit faire des cours de langues en dehors du curriculum régulier pour que les étudiants atteignent le niveau C1 demandé. A Lucerne, il y a des années où 30% des diplômés ont terminé leurs études mais ont des lacunes de connaissances, surtout en français. Ils doivent rattraper ce retard. La deuxième discipline qui est née est celle concernant l'informatique et les médias. On a introduit cette matière obligatoire. Il s'agit non seulement d'enseigner aux enfants un comportement raisonnable vis-à-vis des médias, mais aussi d'intégrer les enseignements qu'on leur offre, comme les bases techniques de programmation. Ce n'était pas le cas il y a 20 ans. Il y a aussi l'approfondissement des branches MINT.

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants, déjà entre 6 et 12 ans, à ces disciplines. Il y a enfin l'éducation au développement durable. Il s'agit de sensibiliser les enfants à ces thématiques (économie, écologie). Toutes ces disciplines sont nouvelles. Le deuxième point concerne les exigences accrues dans la formation didactique. Il faut comprendre qu'en plus de la didactique globale, chaque discipline a sa propre didactique. En troisième lieu, il y a des exigences accrues dans les sciences de l'éducation. Le paradigme a changé. Le paradigme de séparation n'est plus suivi, remplacé par le paradigme d'intégration. Les enseignants doivent s'occuper d'enfants qui ont des difficultés. C'est une nouvelle exigence. Il faut aussi mentionner la pédagogie interculturelle. Il faut préparer les étudiants à ces nouveaux défis. Il faut souligner qu'il faut aussi des connaissances dans la recherche appliquée en éducation, en psychologie du développement et en psychologie sociale. Les étudiants doivent prendre contact avec la recherche appliquée de manière autonome. La recherche n'est pas une fin en soi mais a pour but d'améliorer l'enseignement. Le quatrième volet est la formation pratique. C'est un volet important. Il y a à présent dans le règlement une prescription. La conduite de la classe est devenue difficile. La formation pratique consiste à former les étudiants au contact avec ces problèmes. Il y a aussi le travail avec les parents. Les parents ont souvent des idées hétérogènes sur l'éducation. Les enseignants doivent pouvoir parler avec les parents. Il y a enfin le travail au sein de l'équipe pédagogique qui devient de plus en plus important (contact avec les autorités, etc.). Il faut dire, de manière générale, que l'accroissement de l'individualisme et du pluralisme des valeurs entraîne de plus en plus d'exigences. Swissuniversities a décidé de proposer un projet pour maintenir la qualité actuelle de la formation à l'enseignement primaire : l'introduction accrue à la profession (force obligatoire, étendue, contenus), les offres de formation continue et les filières de master facultatives. On souhaite collaborer avec la CDIP, les associations des enseignants et les associations des directeurs d'écoles pour proposer ce développement. A long terme, on va examiner l'opportunité de développer la formation actuelle de bachelor vers une formation master. La chambre est partagée à ce sujet. Là où il y a une unanimité, c'est qu'on est convaincu qu'il va falloir faire des aménagements structurels. Il termine par les catégories de diplômes. On peut voir que, selon les cantons, on a différents spectres d'âges selon les diplômes ou différentes matières. Par exemple, à Lucerne, on a la filière 1-4 séparée de la filière 5-8. Il y a également une restriction de matières : 4 sont obligatoires et 3 sur les 5 dernières disciplines sont obligatoires. Il ajoute que les 3 ans sans compléments semblent de plus en plus problématiques pour maintenir la qualité de l'enseignement primaire dans les HEP de Suisse.

Un député MCG demande, à Lucerne, pour un étudiant qui veut faire 1-4 ou 5-8 ans, combien de temps va durer la formation et si, à Lucerne, en ce moment, il y a un projet pour faire passer la formation à 4 ans ou à 5 ans.

M. Schaerer répond qu'il s'agit de 3 ans. Il indique qu'à court ou moyen terme, il n'y a aucune loi pour changer du bachelor au master. Ce qui est reconnu, c'est qu'il faut trouver des mesures pour approfondir cette formation de 3 ans. C'est pour cette raison qu'a démarré ce projet d'avenir qui est de concevoir une introduction accrue à la pratique et des cursus dans la formation continue. Mais l'habilitation à la profession reste de 3 ans.

Le même député constate qu'il a été question d'un « souhait de collaboration » avec la CDIP. Il remarque qu'il y a de nombreux souhaits en politique. Il demande s'il y a un projet et un accord concret.

M. Schaerer indique que le secrétariat de la CDIP a approuvé la collaboration pour ce projet. On a aussi le feu vert de la part des associations d'enseignants et de directeurs.

Toujours le même député demande si un tel projet pourrait aboutir dans d'autres parlements en Suisse et à quel moment cela se produirait.

M. Schaerer indique que le projet d'amélioration du modèle se fera à court ou à moyen terme pour sûr. En revanche, pour ce qui est du master, il s'agit de long terme. Le politique n'est pas prêt aujourd'hui à faire ce pas.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que l'on ne se trouve pas au stade du master actuellement à Genève et que ce n'est pas le souhait du CE.

Un député PLR déclare s'intéresser aux langues. Il rappelle que la maturité demande le niveau B2. Il demande quelles sont les compétences requises pour passer au C1.

M. Schaerer répond qu'il faut beaucoup de compétences supplémentaires. De nombreux étudiants qui viennent aux HEP n'ont pas le niveau B2. C'est le niveau officiel. Au cours de ces 3 ans, il faut les faire parvenir au niveau C1 pour deux langues. On ne peut pas le faire dans le cadre du cursus ordinaire. Il faut que les étudiants fassent un stage à l'étranger notamment. Ils doivent en général, parallèlement au cursus, se perfectionner. A notre avis, il faut vraiment ce niveau C1. C'est une exigence importante. On a des problèmes dans les écoles de Suisse alémanique. On a presque 30% des étudiants qui ne réussissent pas à atteindre le C1 en français pendant leurs 3 ans d'études.

Le même député demande s'il s'agit d'enseignement ou d'éducation pour « l'éducation au développement durable ». Il s'interroge également sur la notion d'« intégration ».

M. Schaerer indique qu'il s'agit d'enseignement. C'est une matière interdisciplinaire qui couvre des champs différents. Il précise qu'on préfère généralement utiliser le terme « inclusion » plutôt que le terme « intégration ». La CDIP a néanmoins choisi le terme « intégration ».

Toujours le même député remarque qu'il a été dit qu'un quart de la formation devait être pratique. Il demande ce que l'on entend par « pratique ».

M. Schaerer explique qu'à Lucerne, on entend par « pratique » les stages au sein des écoles. La relation entre théorie et pratique est extrêmement importante. Les étudiants, dès le début, vont dans les écoles.

Encore et toujours le même député déclare disposer d'un PV de la CIIP sur HarmoS (rapport bientôt publié concernant l'année passée). Voici la réponse de M. Marandan sur l'accent sur la formation pratique : *« Actuellement, ni la CDIP ni la CIIP ne traitent d'un allongement de la durée de la formation minimale des diplômés d'enseignements pour le degré primaire, comme une récente communication du syndicat des enseignants romans le sous-entendait. Les travaux des autorités intercantionales portent sur la révision globale des modalités de reconnaissance dans le cadre des propositions de la loi, mais en aucun cas sur l'obligation d'un master pour enseigner au primaire. »* Il s'agit du « Rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande ». Il comprend qu'il y a un souhait. Mais lui a une réponse. Ni la CDIP ni la CIIP ne traitent d'un allongement de la durée, et en aucun cas de l'obligation d'un master. D'un côté, il y a les gens qui décident (les députés, les magistrats), et d'un autre côté les gens qui sont nommés (chambre des HEP). Au final, c'est le politique qui décide.

M. Schaerer explique que, comme recteur et directeur, l'attention est portée sur le maintien de la qualité de notre enseignement. Au niveau politique, on comprend très bien que la décision est délicate. Nous avons constaté que les exigences qui ont évolué font appel à notre responsabilité. Nous n'avons pas le choix. Il a vécu des situations difficiles en s'engageant dans cette voie. Ce n'est pas avec plaisir qu'il a fait cela. Il le fait parce qu'il a l'impression qu'il faut, pour garantir la qualité de l'enseignement primaire, réaliser ces adaptations.

Un député PLR remarque que, concernant les sciences de l'éducation, il a été question de connaissances plus approfondies dans le domaine de la recherche. A ses yeux, c'est une branche spécialisée qui n'est pas le fait de tous les enseignants.

M. Schaerer indique que, si une personne reste dans la profession 40 ans, elle va avoir des enfants qui seront adultes en 2060. Pendant ces 40 ans, la situation va évoluer. Plus tard, si cette étudiante n'est pas capable de reconnaître ce qu'il y a de nouveau dans la recherche appliquée, par exemple dans la psychologie des jeunes, elle ne va pas enseigner au niveau de ce qui est exigé par le programme social.

Le même député s'interroge sur les catégories de diplômes. Il ne comprend pas les discordances entre les HEP : certaines ont 12, d'autres 6 disciplines.

M. Schaerer indique que les HEP de la Suisse romande ont tendance à avoir plus de disciplines. La raison en est que les HEP de Suisse alémanique ont souhaité restreindre le nombre de disciplines enseignées. On a estimé qu'on ne pouvait pas se former en 3 ans pour toutes les disciplines. Si on le fait, on va avoir des enseignants non motivés pour certaines branches. C'est la raison pour laquelle on a décidé de réduire le nombre de disciplines enseignées. C'est dans un but de qualité.

Toujours le même député PLR se demande si on ne devrait pas réexaminer à Genève le nombre de disciplines pour aller vers cette qualité.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'il est clair que si on pose la question au secrétaire général de la CIIP, M. Marandan, un employé, s'il travaille sur un master, il va répondre par la négative. En revanche, si on regarde la présentation faite en février dernier par la département, on voit que « la conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) a été chargée d'examiner les évolutions et perspectives à mettre en place au niveau romand, de manière pragmatique, en tenant mieux compte de l'évolution des exigences et des besoins de formation des enseignantes et enseignants de la scolarité primaire après l'obtention du diplôme de bachelor et de la mobilité dans leur carrière professionnelle ». Il s'agit ici de politiques.

M. Schaerer ajoute, sans en faire un argument déterminant, qu'en Europe, en Autriche et en Allemagne, il y a le master pour la formation primaire.

Une députée Ve demande combien de milliers de francs représentent les 30% d'échecs à la formation et si les différents modèles sont présentés aux étudiants dans le cadre de l'éducation au développement durable.

M. Schaerer répond que cela est difficile à dire, mais qu'il faut prendre en compte la question financière. Sur les différents modèles, il répond par la positive (dans l'enseignement, pas à l'école).

La même députée est d'avis qu'il y a de nombreux nouveaux objets d'apprentissage. Elle demande combien d'experts de la chambre sont en faveur d'un rallongement des études.

M. Schaerer répond que l'opinion est partagée. Il ne peut pas donner de pourcentage précis. En revanche, la chambre est unanime pour dire qu'il faut des aménagements structurels dans les trois directions mentionnées.

Toujours la même députée comprend que les institutions de Suisse alémanique font face aux mêmes difficultés et souhaitent passer au master.

M. Schaerer répond par la négative. La question du master est partagée. Ce sur quoi on est unanime c'est qu'il faut rajouter quelque chose à ces 3 ans.

Une députée S comprend que la formation en 3 ans de Suisse alémanique ne permet pas d'enseigner sur les 8 années de la scolarité primaire.

M. Schaerer répond par la positive. La formation ne permet d'enseigner ni dans toutes les années ni dans toutes les disciplines (cela dans un souci de qualité).

La même députée demande, dans le cas où un étudiant veut enseigner dans les 8 degrés, s'il est possible qu'il le fasse.

M. Schaerer répond par la positive. Il y a des formations continues institutionnalisées. Il y a chaque année une quarantaine d'étudiants qui rattrapent une discipline.

Toujours la même députée demande s'il est possible de rattraper des degrés d'enseignement.

M. Schaerer répond par la positive. Les deux sont possibles (degrés et disciplines). En revanche, si on a un diplôme 1-4 et qu'on veut enseigner 5-8, c'est une année d'études à temps plein. Cela se fait en général en 2 années à mi-temps.

Un député MCG demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir le C1 pour les langues. Il demande si cela est obligatoire.

M. Schaerer affirme que, pour les degrés 1-4, ce n'est pas obligatoire (tout comme d'autres disciplines comme les travaux manuels). Pour le français, on commence en 5^e année. Les étudiants peuvent choisir. Ils ont obligatoirement la langue maternelle et une langue étrangère. Ils peuvent choisir une deuxième langue s'ils le souhaitent. Cela diminue effectivement le problème des langues.

Un autre député MCG remarque que la formation 1-4 est séparée de la formation 5-8 à Lucerne. Il remarque qu'il a été mentionné que le problème des langues concerne uniquement le deuxième cycle. Il demande si, à l'inverse, il y a certaines disciplines (musique, etc.) qui concernent uniquement le premier cycle.

M. Schaerer indique que les disciplines se correspondent à l'exception des langues étrangères. Par exemple, il y a des mathématiques dans les deux filières.

Le même député demande si les prérequis sont les mêmes pour les deux filières.

M. Schaerer indique qu'on suit le règlement, qui prescrit une maturité fédérale ou une maturité spécialisée. Ils peuvent entrer directement dans les deux filières. On a aussi des personnes qui ont une maturité professionnelle ; ils doivent passer un examen d'entrée.

Un député S demande s'il y a un autre domaine que l'école primaire où le politique s'ingère dans la question du nombre d'années de formation. Il n'a pas vu cela dans d'autres domaines (médecine, etc.). Ce sont des spécialistes qui décident. Il y a manifestement la volonté de certains députés de se substituer aux spécialistes.

M. Schaerer rappelle que l'on est financé par les cantons. La profession d'enseignant est une profession « réglée ». Il est légitime que les chambres parlementaires décident des institutions. Il ne voit pas de problème à ce niveau.

Un autre député S remarque qu'il a été dit que, si un enseignant suit la formation dans les années 1-4, il doit passer par un complément d'une année à plein temps pour enseigner de 1-8. Il demande si c'est la même chose dans l'autre sens (5-8 à 1-8).

M. Schaerer précise que, lorsqu'on a un diplôme 5-8 et qu'on veut enseigner 1-4, la durée de la formation complémentaire est plus courte, parce qu'il n'y a pas le problème des langues. Il y a aussi les médias/informatique qui sont moins accentués. Il s'agit de la moitié ou des trois quarts de la formation continue.

Un député PLR est d'avis qu'il est légitime que la CDIP décide du nombre d'années. C'est la même chose pour la durée de la maturité. Il y a des ajustements qui se font. Il est justifié que les personnes qui donnent l'argent puissent avoir leur mot à dire. Il rappelle que Genève est le seul canton suisse à faire cette formation en 4 ans. On ne peut pas empêcher les personnes de s'interroger : Genève prépare les étudiants pour 10 disciplines en 4 ans, alors que la HEPBEJUNE prépare les étudiants pour 12 disciplines en 3 ans. Ils font donc plus avec une année de moins. Dans ce contexte, il semble légitime que des députés s'interrogent, dans la mesure où ils ne souhaitent pas être des « béni-oui-oui ».

Un député PDC demande ce que pense la chambre des HEP du modèle genevois, notamment au niveau de la prise en charge par l'université. Il demande s'il y a une crainte que les HEP n'aient plus de raison d'être.

M. Schaerer est d'avis qu'il y a deux questions : la question de la durée et la question institutionnelle. Pour la seconde, on peut faire une excellente formation dans une HEP ou dans l'université. Cela dépend de la conception du canton.

Un député MCG demande si la HEP Lucerne est rattachée aux HES. Il demande si la HEP Lucerne a un financement uniquement cantonal. Il s'interroge sur la compensation des cantons qui envoient leurs étudiants à la HEP.

M. Schaerer indique qu'on est tout à fait indépendant de la HES. Il y a un excellent système de compensation pour les étudiants provenant d'autres cantons. On est presque payé uniquement par des cantons. Il rappelle que, dans la constitution, il est défini que l'enseignement supérieur ressort des cantons.

Un député PLR demande s'il serait viable d'avoir un brevet d'aptitude à l'enseignement après 3 ans (degrés 1-4), avec pour ceux qui veulent aller en 5-8, un brevet supplémentaire d'un semestre.

M. Schaerer indique que c'est un peu le système de Lucerne. On peut faire le diplôme de 1-4 et on peut faire en un an le passage à 5-8. Un semestre serait un peu trop réduit pour rattraper les langues.

M^{me} Emery-Torracinta indique que, si on devait mesurer l'efficacité de l'enseignement au taux d'échec, on peut dire qu'on est les meilleurs de Suisse (1-2% d'échec). C'est lié au processus de sélection. En termes de coûts, la formation genevoise est intéressante, parce qu'on n'a pas le gaspillage d'étudiants qu'on a formés un ou deux ans et qui échouent ensuite. Elle rappelle que les HEP n'ont pas de financement fédéral. Le choix de l'université à Genève s'est fait sur le financement. Si les HEP étaient des HES, on aurait eu avantage à choisir un modèle HEP. Comme c'était entièrement à la charge du canton, pour des raisons d'efficacité, on a choisi le modèle de l'université. On a montré la manière dont, si on séparait la formation dans les deux cycles, on perdrait en efficacité. En revanche, on risque d'avoir des coûts supplémentaires, qui seraient à la charge du canton. Elle rappelle que l'ensemble des HEP romandes sont pour un modèle rallongé, y compris BEJUNE, qui reconnaît que son modèle n'est pas suffisant. Elle indique que, si la chambre n'a pas pris la décision du rallongement des études, c'est parce que depuis l'automne les magistrats sont intervenus dans le débat et ont déclaré que le passage au master entraînerait

des revendications salariales supplémentaires. Le raisonnement n'a pas été qualitatif mais quantitatif. On n'a pas ce problème à Genève, où les enseignants sont déjà en classe 18. Elle souligne que le modèle en 3 ans serait régressif, et ridicule parce qu'on devrait revenir en arrière dans les années à venir. On propose le modèle amélioré dès 2018. Les HEP de Suisse romande sont attachées à la formation généraliste aux degrés 1-8, alors que les HEP de Suisse alémanique sont plutôt tournées vers la séparation des deux cycles.

Un député MCG remarque qu'il a été dit que l'on formait différemment les petits degrés et les degrés moyens dans le canton de Vaud. Cela ne semble pas être le cas ; les enseignants avec formation vaudoise peuvent être engagés pour les deux cycles indifféremment. De plus, ils gagnent le même salaire avec 2 années d'études en moins.

M^{me} Merad-Malinverni indique que tous les cantons de Suisse romande proposent des diplômes sur les deux cycles. En revanche, dans la pratique, il manque des disciplines aux étudiants qui sortent de HEP Vaud. Ils doivent faire des modules complémentaires pour tout enseigner, ce qui pose des problèmes importants d'organisation.

Le président rappelle que jeudi prochain, il y a l'Ascension. Il y a ensuite la semaine de la prestation de serment, la plénière, etc. Cet objet sera donc traité le 7 juin 2018.

Le même député rappelle que ce travail a duré 3 ans. La commission n'a pas été capable de donner son préavis dans ce délai. Il trouve regrettable que plusieurs personnes autour de la table ne seront pas présentes le 7 juin 2018. C'est manifestement ce qui était calculé. Il était pourtant prévu que son successeur mène à bien ces travaux qui étaient à bout touchant à la fin de sa présidence. Tout a été fait pour arriver à cette situation. Les nouveaux commissaires demanderont sans doute des délais et de nouvelles auditions.

Discussion et vote sur l'entrée en matière du PL 11926

Un député PLR remarque le PL a déjà dépassé la limite. On devra donc renvoyer ce PL à la commission depuis la plénière de façon à joindre le rapport.

Le président demande si on peut néanmoins traiter l'objet aujourd'hui.

Le député PLR lui répond par la positive.

Un député S rappelle qu'un certain nombre d'auditions ont eu lieu. Il constate que l'on n'a pas les procès-verbaux de ces auditions sur Accord. En deuxième lieu, il remarque qu'il s'agit d'un PL, pas d'un rapport sur une

motion. Il lui avait semblé que le délai de traitement concerne les motions et pas les PL.

Le même député PLR confirme que cela ne concerne que les motions. Il indique que les députés peuvent demander les procès-verbaux aux anciens de la commission.

Le député S remarque qu'il s'agit de dizaines de documents. Il préférerait plus de transparence pour que l'entièreté des commissaires aient droit aux mêmes documents. C'est aussi une affaire d'économie de moyens. Selon lui, on ne peut pas se prononcer sur ce PL 11926 aujourd'hui. Il faut que les nouveaux députés prennent connaissance des travaux.

Le député PLR rappelle que le PL a été étudié pendant 2 ans, avec plus d'une dizaine d'auditions. Il est vrai que les députés ont changé en partie. Mais cela ne peut être un argument valable pour refaire les travaux. En effet, dans ce cas, toute une série de commissions pourraient revoir des rapports au motif que la majorité a changé. Il propose d'aller de l'avant avec cet ordre du jour. Il rappelle qu'il faut la majorité de la commission pour modifier un ordre du jour.

Un député MCG rappelle que tout a été dit 1000 fois sur le sujet. Les travaux ont eu lieu. Il remarque que par certains artifices, notamment du président d'alors, le traitement du PL a été gelé, avec l'arrivée inopinée d'un député pour obtenir une majorité sur le gel. Il demande à ce que l'on arrête ces « pantalonnades » et que l'on procède au vote.

Un député S explique qu'il n'a que le PL sous les yeux, pas les procès-verbaux. D'un point de vue démocratique, il est d'avis que cela poserait problème d'aller de l'avant dès ce soir.

Un député PLR comprend qu'on souhaite différer encore le vote. Les opinions ont pu se faire avec clarté. Il demande le traitement immédiat du PL selon l'ordre du jour et que, si quelqu'un souhaite le changer, il demande un vote pour le faire.

Un député PDC souligne que les avis sont relativement clairs sur ce PL, mais que son groupe s'abstiendra parce qu'il est partagé.

Un député S demande une semaine pour que les députés prennent connaissance de l'objet.

Le président met aux voix cette la demande d'attendre encore une semaine :

Pour : 5 (1 EAG, 3 S, 1 UDC)

Contre : 8 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG)

Abst. : 2 (Ve)

La demande est refusée.

Le président indique qu'on le mettra à l'ordre du jour. En l'absence d'opposition, il informe que l'on entendra le rectorat.

Un député MCG rappelle que ce PL a été traité pendant presque 2 ans. Bien qu'il ait été mentionné qu'il y a des réflexions en Suisse pour une prolongation en 4 ans, on remarque qu'il ne s'agit que de réflexions. Pour l'instant, rien ne se passe, notamment pour des raisons financières. On peut tout à fait décider à Genève de rejoindre tous les autres cantons. Il n'y a aucune raison qu'on ne fasse pas comme les autres. Les enseignants qui viennent du canton de Vaud ne sont pas plus mauvais. La maturité genevoise demande déjà une année de plus. Cela signifie que les étudiants genevois étudient 2 ans de plus. Pour toutes ces raisons, le MCG soutiendra ce PL.

Un député PDC indique qu'il avait déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce point dans l'avant-dernière législature. Il n'a pas changé de verdict. Il a toujours été pour une formation en 3 ans. Ce qui le préoccupe, c'est l'académisation de la formation professionnelle, notamment de la formation primaire. Avec les accords de Bologne, on a déjà eu une augmentation d'une ou deux années. Il avait accepté cette académisation parce que cela faisait sens sur le plan universitaire. En revanche, pour tout ce qui touche la formation professionnelle, il y est hostile. Cela fait des dégâts au niveau de la pratique professionnelle. Les métiers de ce type demandent des compétences académiques certes, mais pas uniquement et pas majoritairement. On tend à tordre la profession pour l'évaluer d'un point de vue purement académique. Les enseignants sont de plus en plus évalués d'un point de vue académique, non professionnel. Pour avoir formé pendant plusieurs années des apprentis, il sait qu'il s'agit d'une évolution pernicieuse. De plus, en faisant cela, on augmente la ségrégation sociale : les « moins bien formés » sont de plus en plus considérés comme « sous-qualifiés » par rapport aux étudiants « surformés ». En forçant des études de plus en plus longues, on va encore accroître cette ségrégation sociale. On va couper tous les jeunes qui n'ont pas les capacités académiques de ces métiers dans lesquels ils pourraient exceller. C'est une dynamique qui le préoccupe beaucoup. Pour ces raisons, il s'oppose à la formation en 4 ans. Il s'agit de ne pas former des enseignants avec une mentalité académique. Cela fonctionne très bien dans les autres

cantons. Il s'abstiendra sur ce PL, étant donné que le PDC est partagé à son sujet.

Une députée S va énoncer quelques arguments en défaveur de ce PL. Elle souhaite rappeler le rapport M 2194-B qui explique aux députés la volonté du CE de maintenir la formation en 4 ans. On pouvait penser, suite à cela, que le PL était une opération électorale. Depuis 2 ans que l'objet a émergé, les choses ont beaucoup évolué : il serait bien que les auteurs du PL le remarquent. Pour ce faire, elle renvoie les députés au document de M. Schaerer qui a pris position contre la baisse d'années de cette formation (prise de position de mars 2018), en rappelant que la chambre des HEP a indiqué que la formation en 3 ans devait se développer, et qu'elle avait atteint ses limites. M. Schaerer avait alors expliqué à la commission l'importance au niveau suisse d'une volonté de développer la formation à 3 ans. Un autre argument du PL 11926 est que la formation serait trop théorique. Elle rappelle que les cours de didactiques disciplinaires sont une condition de reconnaissance des enseignements par la CDIP. Sans ces cours, les diplômes ne seraient pas reconnus au niveau fédéral. On n'est pas seuls à Genève. La reconnaissance des crédits ECTS, c'est ce qui permet également la mobilité. La députée rappelle que la réalité a évolué depuis le dépôt de ce PL. La rentrée 2018 a vu l'entrée en vigueur de la formation améliorée qui comprend un stage et plus de pratique. Il y a d'autres points de la formation qui ont été revus dans le sens des remarques du PL. Il est également prévu un stage en Suisse alémanique de 15 jours. C'est une autre nouveauté qui a été introduite. On ne peut pas simplement dire qu'on doit aller vers plus de pratique, comme si ce n'était pas déjà le cas. Elle s'attend à une ouverture de la part des députés favorables au PL : il y a eu des évolutions depuis 2 ans, et Genève ne peut pas s'isoler de la Suisse et passer outre les recommandations des hautes écoles. Pour ces raisons, le parti socialiste s'oppose au PL.

Un député PLR remarque que sa collègue S semble avoir bien lu les procès-verbaux. On a donc la preuve que l'argument selon lequel les députés devaient obtenir une semaine supplémentaire pour prendre connaissance des travaux était une manœuvre purement dilatoire. L'avancée de l'accent mis sur la pratique, le PLR et lui-même l'ont toujours reconnue. Ils ont répété séance après séance qu'ils reconnaissent les efforts du DIP. D'ailleurs, ce n'est pas seulement le PL qui en est responsable. La CIIP a approuvé le postulat de la CDIP qui souhaitait plus de pratique. Le député ajoute qu'il ne va pas répéter les arguments qui se trouvent aux pages 77-79 du rapport de la motion. Partout ailleurs en Suisse, cela se fait en 3 ans. Voilà la seule chose que l'on a apprise de M. Schaerer. Ce n'est qu'à Genève que cela se fait en 4 ans. Il demande pourquoi les autres cantons arrivent à le faire en 3 ans, et

pas Genève. De plus, les commissaires ont proposé une multitude d'auditions pour que ce PL ne soit pas traité. En mars 2017, on a accepté le gel du PL. C'est même lui qui a recommandé au MCG d'accepter le gel. Ce gel a été accepté parce qu'on leur avait affirmé qu'il y avait des demandes de cantons pour aller à 4 ans. Or, on a compris que ce n'était pas le cas – en tout cas pas une demande politique. Il y a simplement une demande de Swissuniversities qui souhaite éventuellement développer la formation. Les personnes dont c'est le métier souhaitent bien évidemment prolonger la durée de la formation ; ils y ont intérêt. Mais du côté de ceux qui décident, il n'y a pas la moindre velléité dans ce sens. Le député ajoute disposer d'un PV de la CIIP sur HarmoS (rapport bientôt publié concernant l'année passée). Voici la réponse de M. Marandan sur l'accent sur la formation pratique : *« Actuellement, ni la CDIP ni la CIIP ne traitent d'un allongement de la durée de la formation minimale des diplômés d'enseignements pour le degré primaire, comme une récente communication du syndicat des enseignants romands le sous-entendait. Les travaux des autorités intercantionales portent sur la révision globale des modalités de reconnaissance dans le cadre des propositions de la loi, mais en aucun cas sur l'obligation d'un master pour enseigner au primaire. »* Il s'agit du « Rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande ». La commission a donc fait le gel pour rien. On nous promettait des changements qui n'ont absolument pas eu lieu. On n'a rien de concret. S'il y avait eu plus que des velléités locales, on aurait pu décider de ne pas diminuer une année. Ce n'est pas le cas. Personne ne veut augmenter d'une année, sauf quelques rêveries de recteurs solitaires. Aujourd'hui, il y en a assez. Cela fait 4 ans que l'on attend. Si le PLR perd sur ce PL, il aura perdu. Mais que le vote se fasse. Il y en a assez de ne pas traiter cet objet. Le gel a été prévu en mars 2017 ; on est en juin 2018. Il est temps de prendre une décision. Il ne peut pas concevoir que sa collègue députée S vienne dire la « bouche enfarinée » que les choses ont changé et que le PLR ne l'a pas remarqué. Ces propos ne font pas justice à ce que le PLR a reconnu depuis des années. Il faut voter cette entrée en matière.

Le président demande au député PLR de modérer ses propos.

Un député S trouve l'usage de cette expression inacceptable.

La députée S indique qu'elle répondait à son collègue MCG. Elle n'a pas apprécié l'expression de « bouche enfarinée ». Elle a essayé de comprendre un sujet complexe malgré qu'elle soit nouvelle au sein de la commission.

Le député PLR indique que l'on peut parler de « bouche en cœur ».

Un député EAG est d'avis que, lorsqu'on crie, on n'a pas grand-chose à dire. Il est vrai que tout a été dit sur le sujet. Il ne va pas résumer les procès-verbaux. Tout a été dit pour montrer l'iniquité de ce PL, mal ficelé et incohérent. Son collègue député PLR vient avec un amendement alors qu'il ne l'avait jamais annoncé ; cela prouve que ce PL est bancal. Ce qu'il souhaite rappeler, c'est que la formation en 4 ans date de 1996. Cela ne date pas d'hier. La formation a fait ses preuves et a su évoluer. Il n'y a pas de demande pour qu'il y ait un master aujourd'hui. Actuellement et depuis fort longtemps, la formation se fait en 4 ans. C'est un statu quo qui doit demeurer. Il indique qu'à une certaine époque, une députée PLR avait indiqué qu'un concierge pouvait remplacer l'enseignant quelques heures. C'était grotesque et cela a eu lieu il y a 20 ans. C'est déplorable qu'on en soit toujours là. Le PLR veut des élèves avec un niveau le plus élevé possible avec des enseignants qui ont le niveau d'études le plus bas possible. On doit regarder ce qui se passe en Europe. Genève est en avance en Suisse et on devrait en être fiers. Genève est parfois considérée comme la capitale mondiale de l'éducation. Sur la question de la pratique, il rappelle qu'elle a toujours fait partie de la formation. L'IUFE s'est déjà adaptée et s'adaptera encore. Il demande comment on peut imaginer plus de pratique avec moins d'années d'études. La scission entre les cycles 1 et 2 est un retour en arrière. Le canton de Genève a été à la pointe en considérant les premiers degrés comment importants. On ne peut pas ignorer qu'on a auditionné le syndicat des étudiants. Il n'y a pas un seul étudiant qui souhaite diminuer le nombre d'années. La seule motivation pour ce PL est que les études seraient trop longues. Ce n'est pas ce que disent les étudiants. Il y a aussi l'incohérence sur la formation continue en emploi. Si on fait 2 années à mi-temps, cela fait une année. EAG se prononcera, pour toutes ces raisons, contre le PL.

Une députée Ve indique que son groupe trouve ce débat intéressant. La formation des enseignants n'est pas parfaite. Les enseignants ne sont pas prêts à aller sur le terrain : il y a un manque de pratique. Il faut en revanche comparer ce qui est comparable. On ne peut pas attendre une réduction d'un an à l'université comme on peut le faire en HEP. Les HEP séparent les cycles. A Genève, c'est une force que les enseignants puissent aller d'un cycle à l'autre. Une HEP peut être efficiente en 3 ans parce qu'elle sépare les cycles. Il faut aussi savoir que la force d'une formation universitaire est de pouvoir se réorienter dans la recherche. Tant qu'on reste dans un système universitaire, on ne peut pas opérer cette réduction à 3 ans. De plus, à Genève, l'enseignement n'est pas évident : enfants étrangers, élèves à besoins spécifiques, etc. Il y a des éléments à restructurer dans la formation, mais ce

PL n'est pas la bonne réponse. Il faudrait comparer avec les autres pays : la Finlande demande 5 ans. Pour toutes ces raisons, les Verts s'opposent au PL.

Un député PDC répète que son groupe est divisé sur la vision de la formation des enseignants, entre les progressistes et les traditionalistes. Pour les progressistes qu'il défend, le gros problème est le tronc commun FAPSE, dont beaucoup pensent qu'il s'agit d'une perte de temps. Or, il est d'avis que ces outils (école inclusive, etc.) sont nécessaires. S'il n'y a pas de volonté politique de passer à 4 ans dans les cantons romands, il faut rappeler que c'est essentiellement pour des raisons économiques. Faire une HEP à Genève, cela coûterait plus cher à l'Etat. De plus, tout le tronc commun FAPSE n'aurait plus lieu d'être. Il abonde dans le sens de l'amendement de son collègue PLR s'il permet de sauver ces 4 ans.

Un député S indique que ce qui a été relevé c'est que les cantons « y arrivent ». Mais il faut voir « à quoi » ils arrivent. Il y a des exigences plus élevées à Genève. Dans d'autres cantons (le Valais par exemple, où il a fait son école primaire), il y a un enseignement complètement obsolète. Un nivellement par le bas n'est pas souhaitable. Il ne faut pas forcément se calquer sur les autres cantons. Les exigences ne sont pas les mêmes à Genève. On ne veut pas dresser des enfants à devenir de « bons travailleurs », ce qu'il a vécu dans le canton du Valais. Il y a des moyens de lutter contre le problème de ségrégation soulevé précédemment par son collègue PDC. Il est vrai qu'il y a une question de financement des études, qui doit être abordée. Mais c'est un autre débat. Il y a des moyens intelligents d'aider les personnes qui se destinent à cette formation pour gommer ces disparités.

Un député MCG est d'avis que le débat sur ce genre de sujets est complexe. Il remercie son collègue EAG qui parlait de la vacuité de certains propos, auxquels il oppose l'acuité de l'observation. On pose assez mal la question. On parle de la formation, et pas du tout du contenu de ce qui est enseigné aux enfants. Si c'est pour délayer en 4 ans ce qui peut être fait en 3, on ne voit pas l'intérêt. Une formation à 50% sur 2 ans n'est de loin pas idiote. On parle d'une formation qui prend sa source dans la pratique, qui s'adresse à une personne sur le terrain. Il est d'avis que l'Etat ne devrait pas s'occuper d'éducation, mais d'enseignement. L'éducation, c'est le lot des parents selon lui. Pour ces différentes raisons, il soutiendra ce PL. Si on refuse l'entrée en matière, il ne voit pas comment on pourra avoir ce débat. Il invite ceux qui ont envie de faire avancer cette question à soutenir l'entrée en matière.

Un député PDC indique qu'il n'y a pas une différence entre progressistes et traditionalistes au sein de son groupe, mais entre progressistes et personnes souhaitant l'efficacité et la performance. Il rappelle qu'il y a quelques années,

les enseignants étaient vivement opposés à leur formation. A l'époque, on avait insisté pour que l'entité soit rattachée à l'université. Or, ce qu'il se passe, c'est que lorsqu'on entre dans l'université, on entre dans le moule universitaire, en 3 ou 5 ans. On est donc passé à un « monstre » de 4 ans qui ne ressemble à rien dans le monde académique. Il parie que si on n'entre pas en matière, on demandera la formation en 5 ans dans quelques années, en arguant que ce n'est pas dans le « moule universitaire » de bachelor + master. Il ne faut pas céder au lobbyisme de l'université.

Un député UDC indique que son groupe soutient ce PL et l'a toujours soutenu. Tous les autres cantons se satisfont des 3 ans. A titre personnel, il aimerait entendre le CE. En effet, quand le législatif impose une décision à l'exécutif sur un aspect opérationnel, il est souhaitable d'entendre le CE.

Un député EAG rappelle que la représentante de l'IUFE est venue deux fois. L'association des étudiants est également venue. Ce n'est pas à lui de répéter ce qui se trouve dans les procès-verbaux. Ce métier est un métier de l'humain : on ne peut pas entrer dans le métier à 50%. Il faut pouvoir s'y consacrer pleinement. Pour contenter un maximum de personnes, on a engagé certaines personnes à 50%. Les personnes voulaient toutes passer à 100%. Il est compliqué d'engager des personnes à 50%.

Un député MCG n'a jamais dit que cette formation genevoise est nouvelle. Mais on ne peut que reconnaître que l'IUFE a connu quelques difficultés. Il a fallu passablement de temps pour que la CDIP accepte le plan d'études. Ce n'est pas aussi simple que ce que certains affirment. On ne va pas niveler vers le bas en passant en 3 ans. Dire cela, ça veut dire que l'on dévalorise toutes les personnes qui font la formation en 3 ans dans les autres cantons. On se précipite pourtant pour les engager à Genève. Ce n'est donc pas un nivellement par le bas.

M^{me} Emery-Torracinta souhaite tout d'abord effectuer quelques mises au point. Elle commence par rappeler qu'il ne faut pas confondre la formation des enseignements primaires et la formation des enseignements secondaires. La formation du secondaire a connu de nombreux problèmes ; ce n'est pas le cas de la formation primaire (les étudiants en sont globalement satisfaits). Elle indique que la formation primaire s'est faite à l'IUFE à Genève parce que le GC et le CE de l'époque ont refusé la HEP pour des raisons financières. En effet, les HEP n'ont aucun financement fédéral, contrairement à l'université. Ce n'était pas du tout pour « académiser » la formation, comme le déplorait le député PDC, mais pour des raisons bassement financières. Le modèle genevois n'est pas un mauvais modèle. M. Schaerer a répondu clairement à la question du taux d'échec. Il s'agit de 30% à Lucerne, contre 1-2% à Genève. Il y a un concours à Genève qui sélectionne une

certaine de personnes. Cela évite que des personnes fassent 2 ou 3 années et finissent par échouer. Le modèle est efficient. On ne fait pas d'économies avec le modèle à 3 ans, en raison du tronc commun avec l'université. Ce modèle est aussi intéressant en matière de RH. Les étudiants sont formés aux deux cycles. En 2014, lorsqu'on a mis en œuvre le mercredi matin, on a dû engager de nombreux enseignants. Il était bien pratique que les personnes puissent enseigner dans les deux cycles. On devrait avoir deux fois plus de personnes avec un seul cycle. Le PL complique considérablement la gestion RH. On a à présent un modèle qui a fait ses preuves. Ce qui a changé ces dernières années, c'est la réflexion de Swissuniversities. Le modèle en 3 ans ne tourne plus en Suisse. On demande des modules complémentaires aux enseignants qui ont fait leur formation en 3 ans. Si on allait vers ce modèle, on devrait passer par de la formation continue à Genève, ce qui entraînerait un léger surcoût avec le modèle en 3 ans. L'association Swissuniversities était partie au début sur l'introduction d'un master. Cependant, avec les problèmes financiers, elle a changé d'avis. C'est quand les recteurs sont remontés devant les politiques qu'un frein a été mis. A Genève, on ne risque rien, puisque les enseignants sont déjà passés de la classe 16 à la classe 18. Swissuniversities a bien dit qu'il fallait envisager une prolongation. Ils travaillent sur des nouveautés déjà intégrées par Genève, qui est en avance. Concernant les cantons romands, elle indique que les choses ont évolué. La conférence latine demande à ce qu'on réfléchisse à des améliorations. Si les commissaires votent un PL pour faire passer la formation en 3 ans, on ne ferait aucune économie. Deuxièmement, on va se mettre en décalage avec ce qui va se faire en Suisse. En troisième lieu, on va devoir arrêter la formation quelques années pour recommencer la reconnaissance de la CDIP, tout cela pour avoir des enseignants moins bien formés. Il y aura 60 crédits en moins, qu'il va bien falloir ôter quelque part. On ne peut pas faire ce qu'on veut. On a commencé à faire plus de pratique à Genève. Il faudrait y renoncer. On éliminerait les langues étrangères pour les tout-petits. On enlèverait d'autres choses : en français, on devrait choisir entre la grammaire/orthographe et le vocabulaire. On va appauvrir la formation sur des points essentiels. On s'accorde pour dire qu'il y a des choses à améliorer. On va renforcer la pratique, et les langues (échanges, stage). On va développer l'expérience pratique par le biais des classes multicolores, études surveillées, etc. On va dans le sens de ce que souhaitent la motion et le PL. On va faire un système plus performant. Si on veut faire plus de pratique, il faut améliorer le cadre actuel, pas diminuer le temps à disposition. Pour toutes ces raisons, le CE ne voit pas l'intérêt de passer à 3 ans et demande à la commission de refuser ce PL.

M^{me} Merad-Malinverni indique que le projet mis en place à la prochaine rentrée instaure un stage en première année, un séjour linguistique, un stage obligatoire dans une classe alémanique, etc. Si la formation repasse en 3 ans, on devra reconsidérer ces éléments. Cela impliquera aussi de repasser par la reconnaissance de la CDIP. On parle de 4 ou 5 ans avant qu'on soit reconnu.

Une députée Ve indique que le but n'est pas de séparer la droite de la gauche mais d'avoir des arguments pragmatiques. En sortant du modèle actuel, on va perdre une formation pratique suffisante. Si on réduit les années d'études, on va devoir réduire forcément la pratique. Elle rejoint difficilement son collègue EAG : d'un point de vue international, on n'est pas dans les meilleurs. Il y a beaucoup à améliorer du point de vue de l'enseignement primaire. L'anglais est appris assez tard, alors que c'est au plus jeune âge que les enfants peuvent apprendre facilement une langue. Elle serait disposée à discuter d'une formation en 3 ans si la formation se faisait en HEP.

M^{me} Emery-Torracinta précise que Genève n'aurait pas les moyens de faire une HEP actuellement.

Le président propose de mettre aux voix l'entrée en matière, et de passer à au vote de l'amendement PLR la semaine prochaine. En l'absence d'opposition, il approuve cette manière de faire.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11926 :

Pour : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abst. : 2 (PDC)

L'entrée en matière est acceptée.

Un député PDC explique qu'il faudra prendre le temps de travailler sur ce PL. Il ne s'agit pas de l'expédier, car c'est un sujet complexe et important.

2^e débat et discussion sur les amendements

Le président annonce qu'un député PLR a envoyé un projet d'amendement de l'art. 129, al. 3 nouvelle teneur. Il lui donne la parole.

Le député PLR propose d'ouvrir le 2^e débat lorsque la séance arrivera à l'art. 129, al. 3 et explique qu'il interviendra à ce moment-là.

Une députée S annonce ne pas avoir reçu l'amendement en question.

Le président rappelle le titre du PL et l'art. 1 sur l'instruction publique du 17 septembre 2015 est modifié comme suit : art. 129, al. 3 (nouvelle teneur) comporte un amendement.

Le député PLR auteur de l'amendement débute sa présentation expliquant que, contrairement à ce qui est lu dans le PV, il a annoncé la possibilité d'un amendement lors de l'exposé des motifs à la p. 5 du PL traité en disant que ces deux filières de 3 ans pourront être suivies par une formation complémentaire optionnelle en emploi, M^{me} la magistrate ayant rappelé ce que le député avait dit, à savoir qu'ils souhaiteraient avoir une bonne intelligence entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Les arguments avancés de manière récurrente sont qu'à Genève nous avons besoin d'une année de formation supplémentaire afin de pouvoir enseigner à tous les degrés, ce qui n'est pas le cas des autres cantons dans lesquels les étudiants choisissent de s'orienter vers le cycle élémentaire ou le cycle moyen. Il précise que l'amendement que le PLR propose n'est pas de revenir à 3 ans et demi, mais de faire la formation en 3 ans avec une possibilité pour les professeurs qui auraient choisi le cycle élémentaire, de se former par la suite pour enseigner au cycle moyen. Il propose de remplacer l'al. 3 par « **3 Dans l'enseignement primaire, la nomination du maître dans le cycle élémentaire ou le cycle moyen est subordonnée, pour les enseignants formés à Genève, à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (bachelor) – orientation cycle élémentaire ou, respectivement, cycle moyen – de l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants. L'obtention d'un certificat complémentaire, en formation duale sur un semestre, permet l'enseignement dans les deux cycles. La nomination des maîtres n'ayant pas été formés à Genève est subordonnée à l'obtention d'un titre jugé équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La nomination du maître de disciplines artistiques ou sportives est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat délivré par une haute école ou un titre jugé équivalent et d'une formation pédagogique complémentaire.** ». Il propose de faire place aux arguments ayant été donnés par le département, et de remplacer l'art. 129, al. 3 par cet amendement.

Une députée S constate que l'amendement précise ou formalise le fait qu'une formation de niveau bachelor ne permet pas d'acquérir les compétences nécessaires pour enseigner de la 1PH à la 8PH, formalisation de cette réalité présentée et expliquée par le département. Elle précise que cela semble problématique de former les étudiants pour enseigner dans un seul cycle et constate que la formation pour enseigner à tous les niveaux permet une plus grande flexibilité. Elle ajoute que la mobilité enseignante est

obligatoire à Genève et rappelle au PLR que leur parti a déposé une motion actuellement en traitement à la commission ad hoc du personnel, qui entrave cette mobilité. Pour ces raisons le parti socialiste refusera cet amendement.

Un député Ve déclare saisir la portée de cet amendement qui propose de partir vers une HEP comme dans le reste de la Suisse avec une formation qui amène vers un métier et constate qu'à Genève on garde une formation universitaire de moins bonne qualité. Il remarque la suppression du tronc commun de première année afin de raccourcir la formation. Les enseignants, vaudois, valaisans, fribourgeois, se forment en HEP pour enseigner à un cycle, mais ils peuvent enseigner dans les deux cycles et donc gardent la mobilité. Il constate que cet amendement propose une formation au rabais. Selon la conférence des directeurs de l'enseignement, le diplôme délivré par les HEP est reconnu à Genève. En cela les étudiants peuvent suivre leur formation en HEP en 3 ans et venir enseigner à Genève dans les deux cycles. La question qu'il va falloir se poser est de savoir s'il s'agit de supprimer la formation genevoise et de proposer une formation en HEP. Il précise ne pas comprendre cet objectif. Il constate un rapport de force afin de passer rapidement ce PL afin de le voter en début de législature. Ainsi, il demande quel est l'objectif derrière cet amendement. Il constate que l'on s'éloigne des solutions des autres cantons et qu'en même temps Genève doit reconnaître les diplômes délivrés par les HEP ; de ce fait, il ne comprend pas la plus-value de ce PL à part abîmer une formation universitaire. La formation raccourcie proposée n'entre ni dans une formation de type professionnel à l'image des HEP, ni dans une formation universitaire de type master.

Un député EAG dit avoir deux, trois remarques. Dans le premier amendement il constate la suppression du terme « généraliste », il demande s'il s'agit d'une erreur de plume ou d'une suppression volontaire.

Le député PLR lui répond par la positive.

Le député EAG demande si ce terme doit être réintroduit dans l'amendement.

Le député PLR répond par la positive et propose de faire un sous-amendement.

Le député EAG admet avoir de la peine à comprendre. L'art. 129 (nouvelle teneur) n'indique pas la distinction entre le cycle élémentaire et le cycle moyen. Il explique qu'il fallait comprendre implicitement qu'une formation en 3 ans, de facto, ne pourrait délivrer qu'un titre cycle élémentaire ou cycle moyen. Actuellement, l'université délivre un bachelor plus un certificat, il demande si l'amendement proposé par son collègue député PLR permettra la délivrance de titres identiques.

Un député PDC répète ce qu'il a dit l'autre fois qu'il constate un dérapage de la formation des maîtres qui nécessite 7 ans de formation, à savoir 3 + 4. Il ajoute que dans 10 ans il faudra 10 ans pour former un enseignant. Il suggère donc de ramener à 6 ans l'ensemble de la formation.

Le président demande d'explicitier ces années.

M^{me} Emery-Torracinta précise qu'il confond avec le secondaire. Les enseignants du secondaire doivent avoir un titre universitaire de 4 ans et demi voire 5 suivi d'une formation pédagogique en emploi pendant 2 ans.

Le député PDC indique que le programme de législature du PDC d'il y a 5 ans proposait une formation en 3 ans. Il ajoute qu'il ne faut absolument pas prolonger cette formation, car on enlève la fraîcheur qu'on devrait retrouver en académisant à l'extrême quand on prolonge la formation. Elle ne correspond à rien dans ce qui se fait dans les autres cantons. Il ajoute que le PDC s'en tiendra à ce qui a été dit et restera sur une abstention. Il dit avoir compris l'amendement comme une forme de concession. Personnellement, il y est presque opposé, car il est pour une formation en 3 ans et pas en 3 ans plus un complément.

Un député MCG se dit favorable à l'amendement, car il laisse l'option, à ceux qui le veulent, de faire un perfectionnement. Cette formation dure actuellement 4 ans, ce qu'aucun autre canton de la Suisse ne propose. Les Vaudois viennent à Genève et peuvent enseigner, ainsi il n'y a pas de raison à ce que seule Genève forme ses enseignants en 4 ans. Cet amendement permet l'ouverture à cette option. Il ajoute qu'avec la durée de la maturité les enseignants sont formés en 8 ans alors que nos voisins forment en 6 ans. En cela il stipule que Genève n'a pas de raison de se distinguer du reste de la Suisse. Il annonce voter pour l'amendement et pour le PL.

Un député PLR précise qu'il ne s'agit pas de voter rapidement. Le PL date du 3 juin 2016, il ajoute avoir fait tout ce qui était possible pour ne pas voter tout de suite afin de clarifier les choses. En second lieu, il explique qu'il ne s'agit pas d'une formation au rabais. Si les autres cantons arrivent à former leurs étudiants en 3 ans, nous le pouvons aussi, d'autant plus que les résultats genevois ne sont pas mirobolants. Il rappelle qu'une formation en 4 ans ne correspond à rien, ce n'est ni un bachelor ni un master, en cela il s'agit d'une formation hybride. Ce PL ne propose donc ni une formation au rabais ni une formation trop rapide. L'argument qui n'a eu de cesse d'être répété est l'ajout de l'anglais, il dit l'entendre. Il ajoute qu'il est reproché à l'amendement le manque de mobilité. L'idée de l'amendement est de proposer une formation en 3 ans avec une option de faire un complément en emploi afin de mettre l'accent sur la pratique pour les gens ayant choisi le

cycle élémentaire. Dans les autres HEP, les étudiants peuvent le faire. L'idée est de faire un pas, optionnel, pour quelqu'un s'étant trompé et préférant enseigner dans l'autre cycle, d'être nommé après 3 ans et d'avoir un supplément d'un semestre en emploi pour y parvenir. Il ajoute que, si la commission ne veut pas de l'amendement, une formation en 3 ans lui suffit. Il essaie de trouver une manière d'aller de bonne entente. Comme l'a dit son collègue député PDC on n'arrivera pas à faire une HEP, car nous avons pris une autre option, à savoir une option académique. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais de proposer une formation académique avec un petit plus.

Un député EAG dit avoir posé une question précise qui n'a pas reçu de réponse. Il demande quel titre cette formation délivre.

Le député PLR répond qu'il s'agit d'un titre de maître généraliste en enseignement primaire.

Le député EAG demande ce qu'il en est du complément. Il rappelle par ailleurs qu'une formation en 2 ans correspond à l'ancienne licence LME qui a été séparée en bachelor et master. Il réitère sa demande concernant le titre que cette formation permettra d'obtenir.

Le député PLR répond qu'il s'agit du même titre, plus un certificat qui permettra d'accéder au 2^e cycle.

Le député EAG demande si ce certificat aura la valeur d'une demi-année d'étude.

Le député PLR répond qu'il aura la valeur d'un semestre.

Le président propose aux députés de poursuivre leur échange afin de clarifier les enjeux.

Le député EAG dit avoir l'impression qu'il s'agit d'inventer un certificat qui n'existe pas et qui ne peut être créé comme ça. Il demande à combien de crédits d'étude cela correspond.

Le député PLR lui répond que cela ne se compte pas en crédits. C'est un certificat qui se fait en emploi et qui permet d'enseigner. Ce n'est pas un papier universitaire mais un certificat, le seul papier universitaire est le bachelor après les 3 ans de formation.

Le député EAG demande s'il sera délivré par l'université, ce à quoi le député PLR lui répond par l'affirmative.

M^{me} Merad-Malinverni pense qu'il est nécessaire de clarifier le complément de formation. Le titre requis est le bachelor, l'université délivre un certificat historiquement lié à l'ancienne licence.

Le président demande si l'échange exceptionnel est terminé.

Un député Ve remercie son collègue PLR d'avoir répondu et d'avoir clarifié ses propos. Il mentionne la difficulté de partir soit vers une formation de type HEP soit vers une formation délivrant un titre universitaire reconnu. Ce choix hybride ne comprend pas le titre délivré par l'université, c'est-à-dire un CAS ou un DAS dans le panel des titres qui existent déjà. Cela éloigne Genève du reste de la Suisse romande qui propose soit une formation professionnelle, soit une formation universitaire. Pour cela, il s'oppose à l'amendement.

Une députée PLR précise ce qui est proposé. Le fait de proposer un complément en dual directement en pratique débouche sur une formation similaire aux formations de type apprentissage à plein temps en dual. Si on ne fait que de la pratique, on est capable de le faire sur 6 mois. Pour la question des titres, elle précise que si cette proposition est acceptée il s'agit de faire un pas en avant par rapport à ce qui est hybride. C'est un cas hybride, complexe et problématique, car au lieu d'avoir une formation professionnelle sur 3 ans on trouve des solutions de concession. Elle précise qu'il s'agit d'une bonne solution, car elle est pratique. Elle ajoute que l'université pourrait considérer 6 mois de formation pratique sur le terrain comme équivalant à une année théorique complète à l'université.

Un député Ve souhaite entendre le recteur de l'université, car la commission passe sur deux types de formations différentes. Faire une formation continue en emploi à l'université est compliqué. L'université c'est faire de la recherche et délivrer des titres académiques. Il remarque que les partisans de l'amendement prennent l'Université de Genève pour lui demander de faire autre chose et cela lui pose un problème. Il rappelle qu'en Suisse il y a des HES qui forment des gens à des métiers. Il est possible d'aller dans cette logique-là qui est celle des HEP ou choisir une voie de type académique. L'amendement demande à l'académie de faire une formation professionnelle. Il précise que cet amendement touche aux fondements de l'enseignement académique pour en faire autre chose et que c'est pour ces raisons évoquées que le PLR s'oppose à l'amendement.

Le président demande ce qu'il se passe pour ceux qui viennent de l'extérieur avec une formation en 3 ans. Il pourra enseigner sans problèmes alors que le Genevois sera pénalisé de 6 mois.

M^{me} Merad-Malinverni répond que cette problématique existe à Genève pour tous les degrés d'enseignement, car Genève propose actuellement une formation en 4 ans pour l'école primaire et en 5 ans pour le secondaire. Il s'agirait de passer à 3 ans pour le primaire et à 7 ans pour le secondaire. Les exigences à Genève diffèrent des autres cantons pour des raisons historiques. Le canton a l'obligation de reconnaître les diplômes des autres cantons. De ce

fait, un jeune diplômé de la HEP ayant fait l'habilitation pour enseigner dans les 8 degrés est engageable à Genève. Dans les autres cantons, les personnes ont un titre mais n'ont pas assez de crédits dans les 120 crédits requis pour se former sur les 13 disciplines et 8 degrés. Pour cette raison elles font des compléments après. Lorsque ces personnes arrivent, elles ne sont pas engageables, car elles n'ont pas fait l'allemand, la gymnastique, etc. Elle explique qu'il s'agit de la même problématique dans le secondaire. Si une personne a obtenu un titre de secondaire I dans le canton de Vaud, elle ne peut être engagée à Genève qui requiert un titre de secondaire II. Elle précise que les cantons ont une marge de manœuvre, car ce sont des décisions cantonales et non fédérales.

Un député MCG avoue être un peu perdu. L'université, traditionnellement, a toujours proposé des formations « duales », tintées de pratique. Il trouve que cet amendement permet de renouer avec la tradition que l'on a perdue. Pour l'heure, le MCG garde sa position de maintenir cet amendement, non pas par dogmatisme, mais pour créer une ouverture.

Un député PLR explique qu'il ne s'agit pas de faire 3 ans et demi à l'université mais 3 ans. Le département peut s'organiser pour faire une année supplémentaire optionnelle. Il ne s'agit pas de modifier la structure universitaire. La position du recteur a déjà été entendue, il est embêté car il perd une année. Ce qu'il souhaite à travers cet amendement, c'est de mettre l'accent sur la pratique. Une des dimensions de la formation est d'être face à la classe, face aux parents et pas de rester dans un auditoire. Ce supplément optionnel met l'accent sur la pratique. Le fait de passer par plus de pratique donne un type de formation tout à fait performant.

Un député Ve souhaite rebondir sur les dires de son collègue MCG. L'université, pendant longtemps, a eu des formations particulières, à l'instar de la médecine ou du droit, qui se sont faites en apprentissage. Avec le temps, l'université a séparé les stages de la théorie. On se retrouve aujourd'hui avec une formation de type académique proposant moins ou plus de pratique. C'est pour cela que les HES se sont créées, afin de répondre au besoin d'ajouter de la pratique à la formation. Aujourd'hui, au lieu de faire un choix sur la longueur de la formation (un an de formation supplémentaire garantit aux enseignants genevois un salaire supérieur, ce qui génère un GAP plus fort dans les autres cantons), il faudrait faire un choix sur la qualité de l'enseignement. En Suisse romande, il y a deux types de filières : un type de formation professionnelle et un type de formation académique. Il fait le lien avec l'HEPIA qui propose une formation plus axée sur la pratique et l'EPFL qui propose une formation plus académique ; en cela, ces deux formations ne délivrent pas le même titre. Les personnes sortant de ces formations vont se

trouver en concurrence pour le même type d'emploi. Il précise sa position concernant cet amendement qu'il dit ne pas aller dans le bon sens. Il ne s'agit pas d'une formation pratique, mais d'une formation au rabais, ce qui le dérange car il ne s'agit pas d'augmenter la qualité. Il explique qu'il faut faire un choix entre une formation pratique dans laquelle les étudiants font face à des classes, du type HEP, et une formation académique qui forme des têtes bien faites et polyvalentes afin de répondre aux besoins, entre autres, de l'école inclusive. Or ce choix n'est pas fait. Il ajoute ne pas voir la plus-value dans un cursus universitaire avec un an de moins. Pour ces raisons les Verts s'opposent à cet amendement.

Un député S dit avoir compris lors du débat en plénière qu'il s'agit de faire en sorte que les Genevois aient la même possibilité de postes de travail que les Vaudois ou autres. Si on suit ce raisonnement, on peut réduire un apprentissage de mécanicien à 2 ans, car cela se fait dans les autres cantons. Il dit être pour la formation académique, plus les gens sont formés mieux c'est. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait réhabiliter cette formation, lorsqu'on entre dans un cursus autant le finir d'un coup et pouvoir faire toute la gamme. La valeur ajoutée par la formation proposée par l'amendement n'est pas énorme. Il précise qu'au regard de la complexité de la société actuelle, cela se fera peut-être un jour.

Un député MCG fait une remarque concernant le problème soulevé par son collègue S. Il propose de faire la comparaison entre un professeur de conduite à Genève qui doit faire 240 heures de conduite afin d'obtenir son certificat, et un professeur de conduite en France qui doit en faire 90. Un professeur de conduite français peut venir professer à Genève sans faire de complément de formation afin d'arriver au même nombre d'heures de conduite qu'un professeur de conduite genevois. Il relève la question du déséquilibre de formation. Il dit ne pas percevoir ce déséquilibre au travers de l'amendement proposé. Ces problématiques de différentiel d'exigence se posent de manière récurrente, particulièrement sur notre territoire qui est transfrontalier. Il explique être attaché à cet amendement, car il ouvre des champs des possibles.

Un député EAG ne voit pas quel possible ouvre cet amendement, il trouve qu'au contraire celui-ci restreint beaucoup plus. Il précise qu'il est nécessaire de comprendre la situation actuelle mais également historique de Genève. Il reste dans l'incertitude, car son collègue PLR a parlé de 3 ans et demi, puis de 4 ans, puis d'un semestre validé par une expérience professionnelle qui peut équivaloir à un an d'étude, puis plus rien du tout. Il explique que ce n'est pas acceptable car il s'agit d'enseigner. De plus cela pose le problème du nombre de postes vacants, car les jeunes enseignants sortant de cette

future formation travailleraient à 50% alors que les jeunes enseignants sortant de la formation actuelle commencent généralement à 100%. Or, dit-il, les postes ne se dédoublent pas. Il pointe une incohérence concernant l'écart entre une formation de 3 ans pour les enseignants primaires et une formation de 7 ans pour les enseignants du cycle d'orientation. Pour ces raisons, il est farouchement contre ce PL qui divise les statuts qui existent historiquement à Genève. Il y a deux statuts, le statut de l'enseignement primaire, tous les enseignants étant payés la même chose, et le statut de l'enseignement secondaire, un enseignant du cycle d'orientation étant payé la même chose qu'un enseignant du collège. En Valais, un enseignant du cycle élémentaire est moins payé qu'un enseignant du cycle moyen qui est moins payé qu'un enseignant du cycle d'orientation qui est moins payé qu'un enseignant au collège. En cela, il explique que son collègue PLR attaque le statut de l'enseignant primaire. Au-delà du PL, il s'agit d'avoir une scolarité obligatoire qui « marche sur ses deux pieds », qui soit cohérente et qui ne propose pas une formation en 3 ans pour l'enseignement primaire et une formation en 7 ans pour l'enseignement secondaire (cycle d'orientation). Il ajoute que ce certificat complémentaire est fantasmé, que c'est une chimère et qu'il est incohérent de demander plus de pratique dans la formation en la réduisant. Il n'est pas contre la formation pratique ; cependant, si on réduit la durée de la formation, la pratique est également réduite.

Une députée PLR déclare se ranger du côté de son collègue député Ve concernant la question HEP/université. Elle demande à quel point la réflexion d'un changement de l'université à la HEP a été poussé par le département.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle l'historique de formation universitaire à Genève. Cela fait 20 ans que la formation enseignement primaire se fait à l'université, ce qui a permis de faire de grosses économies qui n'amènent pas à pencher pour une option HEP. Ces économies sont principalement dues à la mutualisation des cours avec la FAPSE. Lors de la 1^{re} année de tronc commun, les étudiants suivent leurs cours avec les étudiants en psychologie, les étudiants en formation pour adulte, etc., ce qui génère des économies d'échelle. De plus, la formation bénéficie des bâtiments universitaires, ce qui permet de faire des économies sur le plan logistique, car l'université bénéficie de subventions fédérales alors que les HEP dépendent des cantons. Ainsi, cela coûterait plus cher au canton de proposer une formation type HEP. Elle ajoute que l'université a ajouté de la pratique à sa formation en proposant plus de stages. De ce fait, si la formation passe à 3 ans, la proportion de stages sera réduite. La question soulevée par le député EAG a été rappelée dans le document distribué afin d'avoir une synthèse des éléments. Elle rappelle que l'adoption du PL en l'état creuserait les écarts de

formation. En effet un enseignant primaire sera formé en 3 ans pour enseigner 13 disciplines et un enseignant du secondaire serait formé en 7 ans pour enseigner une seule matière. Elle précise qu'il s'agit d'un point sur lequel il faut se pencher. Elle rappelle également que le niveau d'exigence a augmenté ces dernières années, notamment concernant la maîtrise des langues (allemand, anglais). En cela, il n'est pas réaliste d'enseigner toutes ces disciplines en 3 ans de formation. La mobilité est importante, car les gens ont envie de changer de degré. Ainsi, supprimer cette mobilité pose des problèmes en termes de carrière. Aujourd'hui, la FEP forme 100 étudiants par année. Elle précise qu'il n'est pas certain que 50 de ces étudiants se dirigent vers le cycle élémentaire et les 50 autres vers le cycle moyen, en cela Genève a besoin de gens formés aux deux cycles. Elle explique que cette formation proposée par le PL complique la tâche pour une plus-value qui n'est pas prouvée. Elle rappelle que la formation proposée par le PL ne générera pas d'économie. Une formation en 4 ans a donné de grandes économies d'échelle. Avec cette formation en 3 ans, il va falloir dédoubler des cours pour le cycle 1 et le cycle 2, ce qui va avoir un coût. Ce PL propose de former au même prix avec une mobilité professionnelle fortement amoindrie. La position du département reste inchangée, à savoir proposer un type de formation en 4 ans améliorée. L'amendement proposé montre bien qu'une formation en 3 ans est insuffisante, donc autant rester à 4 ans. Elle mentionne un élément de taille à savoir l'équité de traitement entre les enseignants généralistes et les enseignants spécialisés. Les enseignants de musique et d'éducation physique seront formés en 3 ans avec un certificat complémentaire obligatoire et les enseignants généralistes seront formés en 3 ans avec un certificat complémentaire optionnel. L'exigence de formation pour les maîtres de dessin, de gymnastique, de rythmique, etc., sera supérieure à l'exigence de formation pour les enseignants généralistes.

Un député EAG désire être sûr de l'ajout du terme « maître généraliste » à l'amendement.

Le président répond qu'il s'agira formellement d'un sous-amendement.

Un député PLR précise que le terme demandé sera ajouté à l'amendement et demande au président s'il a besoin de faire un sous-amendement ou s'il peut ajouter ce terme à la lecture de l'amendement.

Le président demande son accord à la commission ; si tel est le cas, il se dit d'accord pour faire la simplification. Il demande au député PLR de lire l'amendement sous-amendé.

Le député PLR remercie son collègue député EAG d'avoir précisé l'absence du terme « maître généraliste ». Il lit le début de l'amendement

« Dans l'enseignement primaire, la nomination du maître généraliste ». Il précise que le reste ne change pas, et demande si tout le monde est d'accord d'ajouter le terme « maître généraliste » ; si tel n'est pas le cas, il fera un sous-amendement.

Le président demande s'il y a des oppositions à cette façon de faire et demande si quelqu'un souhaite la lecture totale de l'amendement.

Sans opposition la commission passe au vote.

Le président met aux voix l'amendement PLR avec l'ajout du mot « généraliste »

Pour : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abst. : -

Cet amendement est adopté.

Un député EAG explique que l'amendement adopté modifie le PL ; en cela, il trouverait important d'auditionner les plus concernés à savoir les étudiants. De ce fait, il propose l'audition de l'ADEFEP.

Un député PLR stipule qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire habituelle pour ne pas voter ce PL. Il précise que toutes les auditions nécessaires ont été effectuées, y compris celle des étudiants. Il pense que la commission est mûre et demande que le combat soit engagé. De ce fait, il propose de voter l'art. 150, al. 3.

Le député EAG réfute la manœuvre dilatoire, il explique que les arguments ne sont pas clairs sur ce qu'implique cet amendement. Une audition des étudiants permettrait d'avoir leur avis. Il ajoute qu'il serait judicieux de réfléchir à une audition afin d'approfondir la question du certificat complémentaire et précise que la commission n'est pas à une semaine près. Ainsi, il demande de considérer avec bienveillance sa demande d'audition.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle que la conseillère d'Etat a demandé à ce que le vote final soit fait en septembre durant une séance à laquelle elle peut être présente.

Un député PLR stipule qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à sa présence, car la commission connaît sa position.

Un autre député PLR explique avoir conscience des incidences que peut avoir cet amendement. Celui-ci, contrairement à ce qu'indique son collègue

député EAG, est suffisamment clair. De ce fait, il demande formellement à procéder au vote.

Un député PLR demande si le temps de réflexion de ce PL durera plus longtemps que la formation en elle-même.

Le président met au vote la demande d'audition de l'ADEFEP.

Un député EAG rappelle que l'association des étudiants se renouvelle chaque année, en cela il est important de les auditionner pour avoir leur avis. Il précise être dans le flou par rapport à ce que ce PL implique réellement et ajoute qu'il est plus correct d'attendre la présence de la conseillère d'Etat pour voter formellement ce PL.

Le président met au vote l'audition de l'ADEFEP :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Contre : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Abst. : –

La demande d'audition est refusée.

Le président met aux voix l'art. 129, al. 3 (nouvelle teneur) dans sa version amendée :

³ Dans l'enseignement primaire, la nomination du maître généraliste dans le cycle élémentaire ou le cycle moyen est subordonnée, pour les enseignants formés à Genève, à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (bachelor) – orientation cycle élémentaire ou, respectivement, cycle moyen – de l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants. L'obtention d'un certificat complémentaire, en formation duale sur un semestre, permet l'enseignement dans les deux cycles. La nomination des maîtres n'ayant pas été formés à Genève est subordonnée à l'obtention d'un titre jugé équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La nomination du maître de disciplines artistiques ou sportives est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat délivré par une haute école ou un titre jugé équivalent et d'une formation pédagogique complémentaire.

Pour : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abst. : –

L'art. 129, al. 3 (nouvelle teneur), dans sa version amendée, est accepté.

Le président passe aux voix de l'art. 150, al. 3 (nouveau) :

Pour : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Contre : 4 (1 EAG, 3 S)

Abst. : 2 (2 Ve)

L'art. 150, al. 3 (nouveau) est accepté.

Un député PLR explique que la date mentionnée dans l'art. 150, al. 3 sera changée.

Un député EAG demande si, de ce fait, l'art. 150 sera également modifié.

M^{me} Merad-Malinverni répond que la date sera modifiée. La rentrée 2018 sera remplacée par l'entrée en force de la nouvelle formation.

Le même député EAG demande de mettre aux voix le report du 3^e débat afin de pouvoir entendre la conseillère d'Etat.

Le président met aux voix le report du 3^e débat.

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Contre : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Abst. : –

Ce report est rejeté.

Une députée S demande si l'art. 2 sera voté.

Un collègue S déclare ne pas s'y opposer.

M^{me} Merad-Malinverni demande si l'art. 150 sera également voté.

Un député PLR répond que cela se fera au moment du 3^e débat.

3^e débat***Le président met aux voix l'art. 1 dans son ensemble.***

Une députée S, concernant la prise de position globale du parti socialiste sur ce projet de loi, soulève les problèmes et les enjeux liés à la mobilité du personnel enseignant dans une formation en 3 ans qui ne permet pas d'enseigner aux 2 cycles. Elle ajoute qu'il y a d'autres points plus problématiques dans ce PL qui nie le fait que la profession enseignante évolue. Aujourd'hui, les enseignants sont amenés à enseigner 13 disciplines, la maîtrise de ces disciplines peut être complexe et nécessite une formation accrue en anglais et en allemand. Cela implique la maîtrise de la didactique de ces disciplines, ce qui prend du temps de formation, ainsi 3 ans ne

suffisent pas pour acquérir les compétences nécessaires. Ce PL nie également l'accroissement des élèves à besoins éducatifs particuliers, les troubles « dys », le nombre important d'élèves allophones. Elle rappelle que les autres cantons et autres pays montrent une tendance généralisée à l'augmentation du temps de formation de 3 ans à 4 voire même 5 ans avec l'instauration d'un master, ce qu'elle précise être également l'avis de Swissuniversities qui a été auditionnée durant l'ancienne législature. Elle porte l'attention sur l'importance d'augmenter la capacité des enseignants dans le domaine de la recherche afin qu'ils puissent se tenir informés de manière autonome de la recherche appliquée à l'enseignement et l'éducation. Aujourd'hui, il est totalement faux de dire que la qualité de la formation ne va pas changer si on passe à une formation en 3 ans. On péjore la qualité de la formation, donc on péjore la qualité de l'enseignement donné aux élèves. Elle précise qu'il est aberrant d'imaginer une augmentation du temps de pratique en diminuant le temps de formation, car les éléments théoriques indispensables ne peuvent être supprimés. Elle ajoute que le département a augmenté le nombre de périodes de stage en immersion et en responsabilité afin de répondre aux critiques concernant le manque de stages pratiques de la formation. Quant à l'argument économique, elle rappelle qu'il n'est pas possible de supprimer la 1^{re} année pour des questions de reconnaissance de diplôme. Les cours de 1^{re} année ne coûtent pas cher, car il s'agit en majorité de cours ex cathedra. Elle précise qu'il faudra probablement payer plus cher avec le système proposé en 3 ans, car la formation continue serait pleinement à la charge du DIP, ce qui reporterait les coûts et la charge financière sur le DIP. Au terme des discussions et arguments évoqués, elle n'arrive pas à comprendre pourquoi la commission s'accroche à ce PL, car il a été prouvé par a+b qu'il n'y aura pas d'amélioration. Si le temps de formation est diminué, la profession est dévalorisée et le salaire également. Elle ajoute que c'est en dévalorisant ce type de formation que l'on crée des inégalités salariales. Pour l'ensemble de ces arguments, le groupe socialiste s'oppose à ce PL.

Un député PLR souhaite intervenir, soulevant un problème de compréhension lié à l'entrée en vigueur de l'amendement. L'amendement entrerait en vigueur en 2020 par rapport à la reconnaissance. Par rapport à la disposition transitoire, la date de 2020 lui paraît adéquate ; en revanche, dans le cas de l'art. 2, il suggère que l'entrée en vigueur soit le lendemain de la promulgation de la loi pour permettre au département d'appliquer la loi et d'organiser la rentrée 2020.

Un député Ve annonce la surprise des Verts. Il explique que le parti savait qu'il y a trop de porteurs de maturité, qu'il y a trop d'élèves dans les regroupements prégymnasiaux. Il précise que, dans la formation duale, les

élèves ayant fait la formation pré-gymnasiale sont appréciés par les patrons. En cela, les Verts regrettent le choix d'une formation académique au rabais plutôt qu'une formation professionnelle. Pour cela, les Verts s'opposent à ce PL.

Un député PDC maintient l'abstention de son groupe en ce 3^e débat en raison d'une divergence au sein du parti. Il observe le besoin de donner aux jeunes le goût de l'école, d'éveiller leur sensibilité à l'apprentissage, ce qui ne nécessite pas de formation académique. Il dit avoir l'impression d'aller à rebours et rappelle qu'à l'école primaire il faut écouter les besoins des élèves, ce qui ne s'acquiert pas par des méthodes académiques. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il acquiert la raison, et c'est à ce moment que l'on peut appliquer des méthodes académiques. En suivant ce qui se passe dans d'autres pays PISA à l'instar de la Finlande, on constate qu'ils ne forment pas les élèves par l'application de méthodes académiques.

Un député EAG pense personnellement qu'il est important, de surcroît pour de jeunes enfants, qu'ils aient affaire à des enseignants ayant un haut niveau de formation. Pour cela, EAG pense que ce PL est destructeur pour l'instruction publique. Il réserve ses arguments à un rapport de minorité.

Un député MCG stipule que son groupe soutient ce PL. Il n'y a pas de raison qu'on fasse en 4 ans ce que le reste de la Suisse peut faire en 3 ans. Il ne s'agit pas de dévaloriser un métier ni de porter atteinte au niveau de rémunération des enseignants. Il ne faut pas mettre de procès d'intention là où il n'y en a pas. C'est pour cela que le MCG soutient ce PL amendé, avec une possibilité optionnelle de parfaire cette formation.

Un député PLR rappelle que le nombre d'années universitaires n'est pas, à lui seul, garant d'efficacité de l'enseignement. Le haut niveau de formation auquel se réfère à juste titre son collègue EAG n'est pas uniquement lié à la théorie. Les HEP s'assurent de trouver des compléments, ce n'est pas du dogmatisme ni une volonté de dévaloriser quelque métier que ce soit. Il ajoute qu'il ne s'agit en aucun cas d'une restriction de salaire. Ce PL propose de mettre plus rapidement sur le marché du travail les jeunes qui veulent y arriver. Il conclut en rappelant que des frais sont inférés par ce retard, il précise que c'est un bon PL qui ne garantit pas à lui seul une amélioration de la qualité de l'enseignement genevois qui est assez moyenne. Il ajoute que l'amélioration de la qualité passe par beaucoup plus de pratique, car c'est grâce à la pratique qu'on arrive à transmettre quelque chose, notamment au primaire mais également au supérieur.

Un député UDC explique que beaucoup de choses ont été dites. Son groupe est favorable à une formation sur 3 ans comme cela se fait dans les

autres cantons suisses. L'avenant proposé donne la possibilité d'une formation adaptée ce qui satisfait l'UDC qui, en cela, acceptera la PL.

Le président annonce le 3^e débat et fait part de l'adoption des art. 1 Modifications et art. 129, al. 3 (nouvelle teneur). Sans opposition, ceux-ci sont adoptés.

Le président demande au député PLR s'il souhaite modifier la date de l'entrée en vigueur de la loi.

Le député indique différer la date d'entrée en vigueur de la loi à la rentrée 2020.

Le président met aux voix le changement d'entrée en vigueur à l'art. 150, al. 3 de 2018 à 2020 :

Pour : 11 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve)

Contre : 1 (1 EAG)

Abst. : 3 (3 S)

L'amendement est accepté.

L'art. 150, al. 3 avec le changement de date de 2018 à 2020 est accepté.

Un député PLR suggère l'entrée en vigueur le lendemain de sa promulgation.

M^{me} Merad-Malinverni précise qu'il est important de passer à 2020 car les personnes formées en 2018 et 2020 seront sous le régime actuel. Ainsi elle suggère que la loi entre en vigueur suite à son entrée en force.

Le député PLR observe que la loi dit que ce sera à partir de 2020 avec l'amendement qui a été proposé. Mais la loi en tant que telle entre en vigueur pour dire que ce sera en 2020. De ce fait il fait l'amendement uniquement pour l'art. 2 afin que la loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation.

Le président passe au vote de la modification de l'art. 2 Entrée en vigueur :

Pour : 11 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve)

Contre : –

Abst. : 3 (1 EAG, 2 S)

La modification de l'art. 2 Entrée en vigueur est acceptée.

Le président met aux voix l'ensemble du PL 11926 ainsi amendé :

Pour : 7 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abst. : 2 (2 PDC)

Le PL 11926, tel qu'amendé, est accepté.

Le président propose de passer en catégorie 1, débat libre, au vu de l'importance du sujet.

Les membres de la commission s'y opposent.

Le président propose de passer en catégorie 2 et demande aux membres combien de temps il leur faudrait.

Un député PLR propose 120 minutes.

*Catégorie de débat préavisée : II***Commentaires du rapporteur**

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est donc par une courte avance d'une voix que ce PL 11926-A a été accepté par la majorité des députés membres de la commission de l'enseignement supérieur, mettant ainsi fin à d'interminables discussions initiées au cours de l'année 2016 autour de la question de la formation de nos instituteurs. Une issue donc laborieuse mais heureuse sur un sujet qui n'a jamais semblé poser le moindre problème à la minorité, qui considère qu'il est parfaitement normal que, partout ailleurs dans le pays, on forme les futurs enseignants de l'école primaire en 3 ans, mais qu'à Genève la formation dure une année de plus, avec tous les inconvénients que l'on peut imaginer : retard au niveau de l'accès au marché du travail, inégalité de traitement entre les diplômés genevois et ceux des autres cantons (au désavantage des Genevois), excès d'apprentissage théorique au détriment de la pratique, etc. Plutôt que d'essayer de justifier l'exception genevoise et son modèle scientifique éducationnel à rallonge, la majorité des commissaires, à travers son soutien au PL 11926-A a essayé d'orienter les pistes d'amélioration possibles en plaidant pour une harmonisation de la formation des instituteurs avec les systèmes qui prévalent dans les autres cantons et qui fonctionnent tout aussi bien, si ce n'est mieux et de manière plus efficiente qu'à Genève.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à Genève la maturité est obtenue un an plus tard que dans les autres cantons, ce qui augmente encore le décalage pour l'entrée sur le marché du travail.

Projet de loi (11926-A)

modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015, est modifiée comme suit :

Art. 129, al. 3 (nouvelle teneur)

³ Dans l'enseignement primaire, la nomination du maître généraliste dans le cycle élémentaire ou le cycle moyen est subordonnée, pour les enseignants formés à Genève, à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (bachelor) – orientation cycle élémentaire ou, respectivement, cycle moyen – de l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants. L'obtention d'un certificat complémentaire, en formation duale sur un semestre, permet l'enseignement dans les deux cycles. La nomination des maîtres n'ayant pas été formés à Genève est subordonnée à l'obtention d'un titre jugé équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La nomination du maître de disciplines artistiques ou sportives est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat délivré par une haute école ou un titre jugé équivalent et d'une formation pédagogique complémentaire.

Art. 150, al. 3 (nouveau)

Disposition transitoire relative à la formation des maîtres généralistes dans l'enseignement primaire (art. 129, al. 3)

³ La nomination d'un maître généraliste ayant suivi sa formation à Genève avant la rentrée 2020 est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (bachelor) et d'un certificat complémentaire – mention enseignement primaire – de l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants.

Art. 2 **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

PL 11926 modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10)

Formation des enseignants du primaire en 3 ans

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

10 novembre 2016



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 1

La formation genevoise

- Depuis 20 ans, les enseignants primaires genevois sont formés à l'Université en 4 ans (240 crédits). La formation permet de travailler dans toutes les années de la 1P à la 8P. 2/3 des enseignants actuellement en poste (1'700 personnes) sont au bénéfice d'une telle formation.
- Auparavant, les études pédagogiques formaient les futurs enseignants genevois en trois ans pour le cycle élémentaire (CE) ou le cycle moyen (CM).
- **Le PL propose de former en 3 ans des enseignants généralistes habilités à enseigner au CE et au CM, donc de faire plus que les études pédagogiques, dans le même temps.**
- Les HEP suisses proposent une formation en 3 ans (180 crédits), selon la logique de Bologne, avec une formation de niveau baccalauréat. Cependant, la spécificité genevoise est liée à son histoire.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 2

Le projet de loi 11926

- En réponse à la M2194-B, le Conseil d'Etat a proposé que Genève améliore sa formation, tout en la maintenant en 4 ans. Ceci notamment en réponse à la demande de renforcement de la pratique professionnelle en cours de formation.
- En revanche, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur la demande de diminuer la durée de la formation.
- **Le présent projet de loi vise donc à imposer le passage à une formation en 3 ans**, dans le but que Genève dispose, pour l'enseignement primaire, de la même situation que les autres cantons suisses.



Quelles économies ?

- La formation à l'IUFE a permis d'importantes économies d'échelle grâce à la mutualisation de cours avec les sciences de l'éducation: l'année à Genève est de très loin la moins chère de Suisse.
- Si le passage à 3 années de formation provoque une baisse de **25%** de la prestation, l'économie financière serait de **5%** maximum car :
 1. La majeure partie des cours dont les futurs enseignants seraient privés resteront ouverts aux étudiants des autres filières ;
 2. Il faudra dédoubler certains cours (CE / CM) ou les organiser pour un public réduit (anglais, lecture) ;
 3. Si la formation pratique est renforcée, le coût des formateurs de terrain augmentera également.



Un report sur la formation en emploi

- A une faible économie, il faudrait ajouter le **coût** des formations qui devront être mises sur pied :
 - Le PL propose que les 3 ans puissent être suivis par une **formation complémentaire optionnelle en emploi** qui permettra, à raison de 2 années à mi-temps, d'ajuster les connaissances nécessaires au CE ou CM. Il faudra donc réinvestir, en formation en emploi, l'essentiel des ressources apparemment économisées dans le parcours régulier.

Et encore :

- Une perte de la reconnaissance CDIP ;
- Le coût du changement.



Quels avantages d'une formation plus courte?

- Comme le mettaient en avant les motionnaires dans la M2194-B, une formation en 3 ans permettrait indéniablement une entrée plus rapide pour les étudiants sur le marché du travail.
- Ceci étant, en référence à la pétition P1900, un nombre important parmi ces derniers n'en formulent pas la demande.



Où couper?

- L'IUFE ne pourrait pas juste supprimer la première année, ce qui rendrait la formation non conforme. En effet, durant la première année, plus de la moitié des cours dispensés sont imposés par la CDIP dans le cadre de la reconnaissance de la formation.
- Après analyse, il ressort qu'il conviendrait de réduire de moitié les contenus de la première et de la dernière année du programme, et de **diminuer la durée de chaque cours**.
- Enfin, compte tenu des crédits à disposition, **trois semaines de stage en responsabilité seraient amenées à disparaître**.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1007 TERNANZA LEO

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 7

Où couper?

- Une autre partie des coupures devrait porter sur des enseignements en lien avec la diversité sociale et scolaire, les élèves en difficulté et l'intégration d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Or, il s'agit d'une formation renforcée à Genève en comparaison intercantonale notamment en lien avec les spécificités de la population de notre population scolaire.
- Sur le modèle des HEP, les étudiants devraient renoncer à la polyvalence intégrale pour les deux cycles 1 et 2 du Plan d'études romand (PER).
- La formation continuerait à proposer une polyvalence CE/CM conformément aux exigences de la CDIP, mais moyennant la mise en place de compléments de formation en emploi.
- De plus, la première année devrait rester sélective. En effet, l'université de Genève n'admet pas la pratique du numerus clausus.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1007 TERNANZA LEO

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 8

Former mieux en moins de temps ?

- Penser que l'on peut former mieux avec 25% de formation de moins relève de la gageure.
- Il faut admettre qu'en réduisant la formation en 3 ans, le canton de Genève engagerait des enseignants disposant d'une formation de base moins approfondie alors que **les exigences de la profession ne cessent de se complexifier.**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
1800 1200000 100

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 9

Une perte importante d'agilité RH

- Le Conseil d'Etat souhaite une politique de gestion des ressources humaines agile, favorisant la mobilité des personnels en fonction des besoins de l'administration.
- Une formation polyvalente, permettant d'enseigner dans les 8 degrés de l'école primaire, offre une souplesse de gestion qu'il serait regrettable de perdre.
- Une formation plus courte et avec orientation CE versus CM :
 - Complexifierait la gestion des recrutements ;
 - Réduirait la mobilité des enseignants;
 - Complexifierait la gestion des postes dans les établissements.
- S'il choisit le CM, l'enseignant devrait renoncer à deux disciplines, ce qui renforcerait les effets négatifs déjà induits par le mercredi matin en termes de voltige au CM.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
1800 1200000 100

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 10

Des écarts entre les degrés d'enseignement

- **L'adoption du PL en l'état creuserait les écarts de formation !**
 - Enseignement **primaire** => bachelor de **180 crédits** sur **3 ans**;
 - Enseignement **spécialisé** => bachelor de 180 crédits + maîtrise de 120 crédits = **300 crédits sur 5 ans**;
 - Enseignement **secondaire I et II** => bachelor disciplinaire de 180 crédits + master disciplinaire de 120 crédits + MASE en pédagogie de 120 crédits = **420 crédits sur 7 ans**;
- **Soit une formation plus de 2 x plus longue**
 - **pour enseigner en 9H 1 à 2 disciplines,**
 - **qu'en 8H 13 disciplines !**



Une formation en 3 ans : une fausse bonne idée

Le passage de la formation IUFE en 3 ans ne réduirait donc pas les coûts à charge de l'Université.

Une formation en 3 ans coûterait même plus cher au contribuable genevois, lorsque l'on considère l'entièreté des coûts directs et indirects induits.

Supprimer une année d'études reviendrait donc à affaiblir - sans faire d'économies - la formation de centaines d'enseignants primaires et se reporterait, par extension, sur des milliers d'élèves dont ils auront la responsabilité (d'abord les plus fragiles et les plus dépendants).

Notre proposition : un modèle FEP en 4 ans amélioré



Un modèle en 4 ans amélioré

- Le DIP et l'IUFE concèdent que le dispositif de formation pratique des enseignants est complexe et peu lisible, comme l'a également fait remarquer la Cour des comptes dans son rapport. Le concept de formation pratique entre les HEP et l'IUFE est sensiblement différent.
- Un contact continu et progressif avec les élèves, selon le modèle HEP, est intéressant.
- **Dès lors :**
 - le stage de 1^{ère} année aurait lieu dans une même école.
 - chaque étudiant effectuerait, *ad minima* durant les quatre années de formation, la tenue de deux groupes de soutien (stage en autonomie) et l'accompagnement d'un ou deux camps (stage en accompagnement).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1007 - TÉLÉPHONE 022 300 6111

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 13

Pour un modèle en 4 ans amélioré

- **Un renforcement de la pratique linguistique par le biais d'un ou plusieurs séjours de quatre à six semaines** cumulées, en amont ou durant la formation, est également intégré au dispositif proposé.
- La sauvegarde de la **polyvalence complète**.
- **Le maintien d'un modèle cohérent avec une formation** des enseignants du primaire de haut niveau comme pour l'enseignement spécialisé et le secondaire.
- **Le maintien d'une offre forte consacrée aux élèves en difficultés.**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1007 - TÉLÉPHONE 022 300 6111

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction générale de l'enseignement obligatoire

10.11.2016 - Page 14

Pour un modèle en 4 ans amélioré

- Le modèle en 4 ans amélioré ne permettrait pas d'économies par rapport au modèle actuel, mais n'engendrerait pas de surcoût non plus.
- Il permettrait, en revanche, à coût constant et sans report de charge sur la formation en emploi, de répondre aux principales critiques des motionnaires relatives aux déficits de formation pratique dans la formation des futurs enseignants et d'y introduire les apports en amont.
- Un modèle en 4 ans amélioré permettrait donc, du point de vue financier, la mise en place d'**une formation d'un rapport qualité-prix amélioré**.



Evolution du positionnement des HEP

- **L'assemblée plénière de la Chambre de Hautes écoles pédagogiques (CHEP) discute actuellement du "*positionnement relatif aux formations de Master pour les enseignant-e-s préscolaires et primaires*".**
- En effet, bien des pays en Europe préconisent un niveau Master en 5 ou 4 ans, compte tenu de l'évolution des exigences du métier, en particulier quant au nombre de disciplines à enseigner pour des "généralistes".
- Différentes variantes – 6 au total - allant du statu quo à un Master obligatoire pour tous sont analysées afin de permettre d'apprécier quelle option pourrait conduire à un modèle efficace et pertinent pour notre pays.
- **Il semblerait dès lors préférable de ne pas intervenir actuellement sur le modèle genevois, compte tenu des discussions en cours.**





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Directrice administrative et organisationnelle

DIP - SG
Case postale 3925
1211 Genève 3

*A l'attention des membres de la
commission de l'enseignement supérieur*

Genève, le 17 novembre 2016

N/réf. : PMA/kh

**Concerne : PL 11926 modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) –
Formation des enseignants du primaire en 3 ans**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés.

Nous portons par la présente à votre connaissance des éléments de réponses aux questions adressées par la commission de l'enseignement supérieur en sa séance du jeudi 10 novembre 2016.

1. Récapitulatif des coûts actuels de la formation des enseignants du primaire

Le coût complet de la formation des enseignants primaires est évalué à 10.71 millions¹, soit un coût moyen annuel de 26'784.- par étudiant. A ce montant brut, il convient de déduire la subvention fédérale versée à l'Université en fonction du nombre d'étudiants, de 1'090'000.-, qui fait passer le coût moyen par étudiant à **24'058.-**.

2. Comparatif des coûts HEP - IUFE

Selon les dernières statistiques disponibles au niveau suisse pour les Hautes Ecoles Pédagogiques en 2014, les coûts annuels par équivalent plein-temps d'étudiant pour la formation des enseignants primaires s'élèvent à 28'469.-.

3. Pourquoi une formation en 3 ans plus coûteuse ?

La réduction de 25% du volume de formation ne s'accompagne pas d'une réduction de 25% des coûts actuels de la formation. En effet, le passage à une formation en 3 ans impliquerait une perte des économies générées par la mutualisation des cours, la nécessité de doubler certains cours (cycle élémentaire/cycle moyen), une augmentation des coûts liés à la réorganisation du dispositif de stages et l'ajout des coûts liés à la possibilité d'effectuer 2 ans de formation emploi à mi-temps suite au Bachelor. Le calcul a été effectué sur les bases suivantes.

¹ Référence : Année académique 2014-2015

3.1. Les économies liées à la diminution de 25% des cours

Compte tenu de la pratique en vigueur en terme de mutualisation des cours entre la FAPSE et l'IUFE, l'économie découlant de la suppression de 25% des cours peut être estimée, si la formation passe en 3 ans, à **CHF 579'603.-** sur les CHF 10.7 millions que coûte actuellement la formation genevoise en 4 ans.

- Pour les années 1 à 3, le retrait de cours des études FEP ne génère quasiment aucune économie (46'426.- pour la 1^{ère} année et 26'280.- pour la 2^{ème} année). Par exemple, le retrait d'un cours de première année comme « Introduction à l'usage pédagogique des technologies » ou « Introduction aux sciences du langage et de la communication » ne produirait pas d'économie puisque ces thèmes perdureront dans le cursus généraliste des sciences de l'éducation.
- En 2^{ème} et 3^{ème}, le retrait d'un cours comme « Besoins pédagogiques particuliers et pratiques d'enseignement » ou « Didactique du français : production écrite et difficultés d'apprentissage » serait lui aussi sans économie, puisque ce cours est nécessaire aux étudiants s'orientant vers les maîtrises en sciences de l'éducation et/ou en enseignement spécialisé, donc maintenus dans le programme d'études mutualisé.
- L'économie porte essentiellement sur la suppression de cours du certificat IUFE (cours non mutualisés de 4^{ème} année) qui ne concernent que les futurs enseignants primaires (507'077.- d'économie). Dans les faits, en cas de passage au modèle en 3 ans amélioré, les cours conservés de l'ancienne 4^{ème} année seraient « reventilés » sur les années 1 à 3.

3.2. Quelles charges supplémentaires liées à un passage en 3 ans ?

Pour répondre aux demandes des députés telles qu'exprimées dans la M2194-B, et confirmées dans le PL 11926 en cours, un modèle en 3 ans implique d'intégrer des coûts supplémentaires correspondant à la nécessité de scinder certains cours pour le cycle élémentaire ou moyen d'une part et de financer le nouveau dispositif de stages d'autre part. Ces surcoûts à intégrer sont estimés à **CHF 664'000.-**

3.3. Quelles charges supplémentaires liées au dispositif de formation complémentaire après le bachelors ?

Le PL prévoit que les diplômés amenés à travailler dans le cycle pour lequel ils n'ont pas été spécialisés puissent suivre une formation complémentaire en emploi. Une telle formation devrait valoir au moins 18 crédits (si Genève s'inspire du canton de Vaud). Si un quart des étudiants formés ou des collaborateurs en poste (25 par an) souhaitent ou doivent compléter leur cursus par une formation complémentaire dans le cycle où ils ne sont pas formés, on peut estimer (hors remplacements) à CHF 200'000.- par an les charges supplémentaires en frais de formation post-bachelor.

4. Récapitulatif des coûts des modèles en 4 ans (actuel) et en 3 ans amélioré

	(A) Modèle à 4 ans (actuel)	(B) Modèle à 3 ans amélioré	Différence (A) - (B)
1. Coûts formation	10'713'573	10'797'970	-591'474
1 ^{ère} année	1'641'758	1'595'512	46'246
2 ^{ème} année	2'674'650	2'648'370	26'280
3 ^{ème} année	2'960'845	2'960'845	0
4 ^{ème} année	3'436'319		
4 ^{ème} année "reventilés" sur les années 1 à 3		2'929'242	507'077
2. Total économies > 25% des cours			579'603
3. Surcoûts du parcours renforcé en 3 ans		664'000	-664'000
4. Coûts F optionnelle en 2 ans (pour 25 pers./an)		200'000	-200'000
COUT	10'713'573	10'997'970	-284'397

Le DIP propose aux commissaires une audition lui permettant d'explicitier les spécificités et différences des modèles ici référencés.

Le DIP ne soutient pas un PL qui formerait moins bien ses futurs collaborateurs et coûterait plus cher au contribuable genevois.

Restant à disposition pour tout élément complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre considération distinguée.



Paola Marchesini

Réduire d'un an la formation des enseignant-e-s primaires : quel impact sur ses contenus ?

9 février 2017



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Rappel de la proposition du DIP et de l'IUFE



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Une formation formant mieux plutôt que formant moins

- Le DIP et l'IUFE ont proposé dans la réponse à la M2194, un modèle de formation amélioré, **formant mieux les étudiants de demain, plutôt que les formant moins**, qui rencontre également l'intérêt des étudiants.
- Ce parcours tient compte des principales critiques des motionnaires à l'encontre de la formation, tout en maintenant sa durée actuelle.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Plus de pratique...

- Le DIP et l'IUFE concèdent que le dispositif de formation pratique des enseignants est complexe et peu lisible, comme l'a également fait remarquer la Cour des comptes dans son rapport. Le concept de formation pratique entre les HEP et l'IUFE est sensiblement différent.
- Un contact continu et progressif avec les élèves, selon le modèle HEP, est intéressant.
- **Dès lors, le stage de 1^{ère} année aurait lieu dans une même école. De plus, chaque étudiant de l'IUFE effectuerait, *ad minima* durant les quatre années de formation, la tenue d'un ou deux groupes de devoirs surveillés (stage en autonomie) et l'accompagnement d'un ou deux camps (stage en accompagnement).**



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

De meilleures compétences linguistiques

- En général, les HEP ne se limitent pas à vérifier le niveau B2 du PEL à l'entrée en formation sur la base du 4 à la maturité. Elles prévoient, pour les futurs enseignants, la mise en place d'un semestre d'études, d'un stage ou d'un séjour linguistique dans la région linguistique concernée.
- Au vu de l'orientation de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, orientée sur l'expression orale, **un renforcement de la pratique linguistique par le biais d'un ou plusieurs séjours de quatre à six semaines** cumulées, en amont ou durant la formation, est également intégré au dispositif proposé.
- L'éveil aux langues est important, même au cycle élémentaire.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Et encore

- La sauvegarde de la polyvalence complète ;
- **Le maintien d'un modèle cohérent avec une formation** des enseignants du primaire de haut niveau comme pour l'enseignement spécialisé et le secondaire ;
- **Le maintien d'une offre forte consacrée aux élèves en difficultés.**



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le parcours de formation en 4 ans amélioré

Baccalauréat 1 | 60cr | 2 semaines de terrain

1

Enseigner : introduction aux pratiques, aux problèmes et aux savoirs de la profession

Camp avec 1 nuit

Introduction aux : programmes scolaires et didactiques des disciplines ; pratiques pédagogiques et gestion de classe ; autorité éducative et psychologie de l'enfant ; évaluation et différenciation ; prévention de l'exclusion et relations familles-école ; besoins spéciaux, enseignement spécialisé et intégration ; usages des technologies de l'information...

Observation et analyse du terrain scolaire | Stage d'observation et d'intervention en établissement [50h. → 28 demi-j. = +6cr.]

↓ Procédure d'admission au deuxième cycle de baccalauréat orientation Enseignement primaire ↓

Baccalauréat 2 | 60cr | 10 semaines de terrain

2

Stage compact en co-resp. [2 sem. | 2cr]

Approches transversales 1 : expérience, émotionnelle et relation éd. ; rapport au savoir, métier d'élève et sens du trav. scol. ; cultures, diversités, altérité ; école, familles, société ; org. du travail et métier d'enseignant |

Séjour linguistique (4 semaines)

Didactiques des disciplines 1 : français ; mathématiques ; arts plastiques ; musique ; éducation physique ; allemand | 13s/23cr

À travers les deux modules : Stage d'intervention et de conduite de classe aux cycles 1+2 [8 sem. → 6 sem. + 18 demi-j.]

Initiation à la recherche en enseignement | 3cr

Didactique : lecture 1 | 3cr

Transversal : ens. et appr. en contexte sc. spéc. | 3cr

Séminaire de dpvmt, analyse de la pratique ou éthique | 3cr

Didactique : élèves en difficulté | 3cr

Accompagnement des apprentissages hors temps scolaire | 3cr

Le parcours de formation en 4 ans amélioré

Baccalauréat 3 | 60cr | 11 semaines de terrain

3

Stage compact en resp. 2s/2cr certifi-catif

Approches transversales 2 : processus d'appr. et interactions sociales en classe ; régulation des processus d'appr. et évaluation ; enseignement et apprentissage en classe spécialisée ; différences entre élèves

Séjour linguistique (selon 2)

Didactiques des disciplines 2 : français ; mathématiques ; géographie ; histoire ; sciences ; anglais | 13s/22cr

À travers : Stage de conduite de classe, soutien et intégration des élèves à besoins particuliers C1+C2+ES [9 sem. → 7 s. + 19 dj.]

Séminaire de recherche en enseignement | 6cr

Didactique : lecture 2 | 3cr

Transversal ou didactique : école première | 3cr

Ens/appr avec les technologies numériques | 2cr

Séminaire de préparation du travail d'intégration | 3cr

Séminaire de dpvmt, analyse de la pratique ou éthique | 3cr

Certificat | 60cr | 11 semaines de terrain

4

Stage filé en responsabilité ville 8s*2/7cr camp. ou REP

Approfondissements didactiques | 9cr

A. Français, mathématiques ou sciences naturelles et sociales (6cr)
B. Langues étrangères, arts ou éducation physique (3cr)

Approfondissements transversaux | 9cr

Ens/appr., évaluation, besoins particuliers ou planification du travail (3cr) ; familles, cultures, genres ou entrée dans le métier (3cr) + 3cr à choix

Stage compact en resp. 3s/6cr camp-REP-ville

Stage compact en responsabilité 4s/7cr REP, ville ou campagne

Séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles | 3cr

Séminaire de recherche en enseignement | 6cr

Travail d'intégration de fin d'études | 7cr

Transversal ou didactique : école première | 3cr

Usages pédagogiques et didactiques des MITIC | 3cr

Une formation en 3 ans: comment enlever 25% de la formation ? (60 crédits)



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Enlever 60 crédits ...

- Contrairement à ce que proposait la motion, **l'IUFE ne pourrait pas simplement supprimer les cours de la première année en maintenant telles quelles les autres années.** En effet, cela rendrait la formation non conforme au règlement de la CDIP sur la reconnaissance des diplômes. Durant la première année, l'essentiel des cours dispensés sont imposés par la CDIP.
- La formation genevoise devrait conserver ses orientations générales actuelles, mais revoir ses ambitions à la baisse dans plusieurs domaines d'enseignement.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Enlever 60 crédits ...

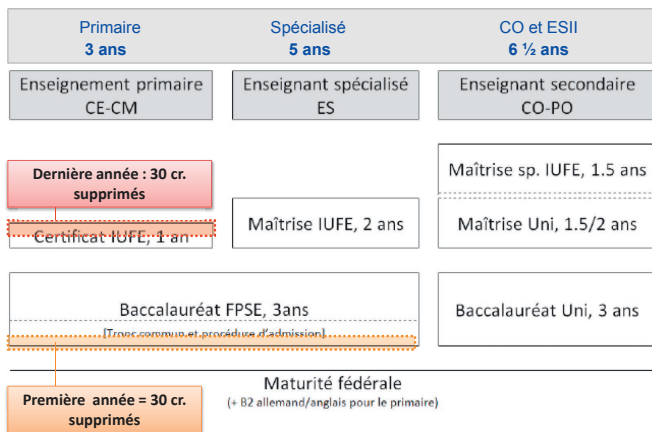
Option retenue : enlever 30 crédits en 1^e année et 30 crédits en 4^e année car

- Les 2^e et 3^e années sont consacrées à des modules d'alternance en très fort lien avec le terrain (didactiques des disciplines et approches transversales).
- Couper dans ces modules réduirait la part de formation pratique et les compétences de base des enseignants (organiser et évaluer les apprentissages).
- Couper dans les cours de 1^e et 4^e année est finalement l'option affaiblissant le moins possible les relations entre l'Université et le terrain.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Enlever 60 crédits ...

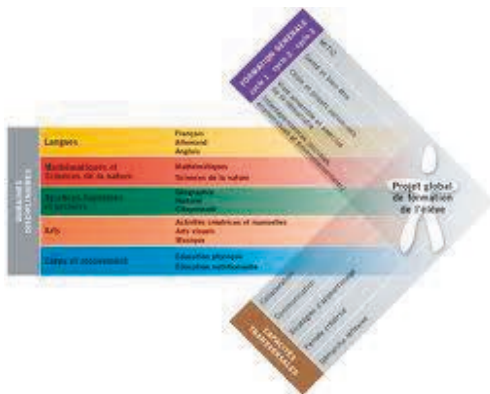


Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Car la formation doit continuer à former des généralistes...

Former des enseignants habilités à enseigner:

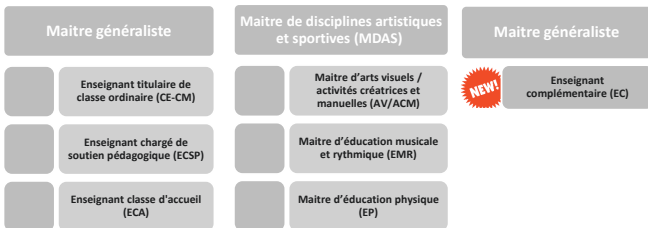
- les 13 disciplines du PER,
- la formation générale et
- les capacités transversales





Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Car la formation doit continuer à former des généralistes...





Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le enseignants complémentaires / les semi-généralistes

- Impact aujourd'hui négatif:
 - sur l'organisation du travail des enseignants
 - sur la charge de travail
 - sur les recrutements
 - sur l'entrée dans le métier



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Car la formation doit également continuer à ...

1. Viser des **compétences professionnelles inclusives** (instruire, guider, interroger, évaluer, différencier, etc.)
2. Assurer la **polyvalence entre cycle 1 et cycle 2** (enseignement coordonné de la lecture-écriture, des langues, etc.)
3. Croiser les **approches didactiques** (disciplines scolaires) **et transversales** (gestion de classe, coopération, communication).
4. Organiser une **responsabilisation progressive** (stages d'initiation, soutien, conduite de classe, en responsabilité).
5. Assurer et renforcer l'**articulation théorie-pratique** (séminaires de préparation et d'analyse du travail de terrain).

(Sources : Règlement de la CDIP, 1999 ; Rapport 2194B du Conseil d'Etat, 2016)



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

30+30 crédits à supprimer

Domaine	An 1	An 4	Total
Stage en responsabilité (3 semaines)			6 cr.
Utilisation des technologies			6 cr.
Enseignements spécifiques pour le cycle 1 ou le cycle 2			6 cr.
Enseignement des autres disciplines			12 cr.
Gestion de classe et prise en charge des difficultés			30 cr.
Totaux	30 cr.	30 cr.	60 cr.

(Source : Rapport 2194B du Conseil d'Etat, 2016)



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Exemple de choix à effectuer Pour les enseignants 1P- 4P

**Cours à
supprimer**

Tot.	Cr.	Domaine	Option 1	Option 2
6	6	Stage en responsabilité (3 semaines)		
6	6	Utiliser les technologies		
6	6	Enseigner l'allemand (3 cr.) et l'anglais (3 cr.)		
12	6	Enseigner le français	Initier les élèves à la grammaire/l'orthographe	Enrichir le vocabulaire des élèves
	6	Enseigner les mathématiques et les sciences	Enseigner les bases de la géométrie aux élèves	Initier les élèves aux sciences expérimentales
30	6	Gérer la classe	Instaurer des règles et des sanctions	Effectuer le travail administratif
	6	Evaluer	Contrôler et corriger le travail des élèves	Mesurer les apprentissages et rédiger des appréciations
	6	Répondre aux besoins spéciaux des élèves	Connaître et détecter les troubles de l'apprentissage	Concevoir et coordonner des mesures spécifiques
	6	Prévenir l'exclusion sociale	Identifier les facteurs d'exclusion	Mettre en œuvre des dispositifs de remédiation
	6	Communiquer avec les familles	Conduire des réunions et des entretiens avec les parents	Informar et impliquer les familles

**Cours à condenser ou
supprimer (option 1 ou 2)**

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Exemple de choix à effectuer Pour les enseignants 5P- 8P

Cours à
supprimer

Tot.	Cr.	Domaine	Option 1	Option 2
6	6	Stage en responsabilité (3 semaines)		
6	6	Utiliser les technologies		
6	6	Enseigner les bases de la lecture		
12	6	Enseigner les arts	Enseigner la musique	Enseigner les arts visuels
	6	Enseigner la citoyenneté	Apprendre aux élèves le respect de la loi et d'autrui	Initier les élèves à la détection et la prévention de la violence
30	6	Gérer la classe	Instaurer des règles et des sanctions	Effectuer le travail administratif
	6	Evaluer	Contrôler et corriger le travail des élèves	Mesurer les apprentissages et noter le travail des élèves
	6	Répondre aux besoins spéciaux des élèves	Connaître et détecter les troubles de l'apprentissage	Concevoir et coordonner des mesures spécifiques
	6	Prévenir l'exclusion sociale	Identifier les facteurs d'exclusion	Mettre en œuvre des dispositifs de remédiation
	6	Communiquer avec les familles	Conduire des réunions et des entretiens avec les parents	Informar et impliquer les familles

Cours à condenser ou
supprimer (option 1 ou 2)

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Conclusion : moins de...

- Compétences professionnelles inclusives** (- 30 cr. de gestion de classe et de prise en charge des difficultés)
- Polyvalence entre cycle 1 et cycle 2** (- 6 cr. de formation commune dans le domaine lecture-écriture-langues)
- Approches didactiques** (- 12 cr. d'enseignement des disciplines) **et transversales** (- 6 cr. d'utilisation des technologies)
- Responsabilisation progressive** (- 6 cr. de stage en responsabilité)
- Articulation théorie-pratique** (- 60 cr. de formation au total)

Conclusion : pourquoi Genève a-t-elle des besoins spéciaux ?

1. Parce que sa **population est plus fragmentée** qu'ailleurs (diversité culturelle et linguistique, inégalités et conflits sociaux, autonomie des individus et recompositions familiales...).
2. Parce que les **attentes sociales** y sont **plus élevées** qu'ailleurs (tertiarisation du travail, compétition économique, organisations internationales, taux élevé de maturités...).



Former mieux en moins de temps ?

1. Penser que l'on peut former mieux avec 25% de formation de moins relève de la gageure.
2. Il faut admettre qu'en réduisant la formation en 3 ans, le canton de Genève engagera des enseignants disposant d'une formation de base moins approfondie alors que *les exigences de la profession ne cessent de se complexifier.*



Chambre des hautes écoles
pédagogiques

3001 Berne, le 2 février 2018

Josefa Haas

Responsable de la communication
T +41 31 355 07 34
communications@
swissuniversities.ch

Accroissement des exigences dans les domaines de la formation des enseignantes et enseignants primaires et de leur activité professionnelle : position de la Chambre HEP

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Remarque liminaire

Selon Harnos, on ne fait plus la distinction entre le préscolaire et le primaire. Etant donné que les cantons n'ont pas tous adhéré au concordat Harnos et qu'ils n'ont donc pas adapté la formation des enseignantes et enseignants en conséquence, l'expression « formation à l'enseignement primaire » désigne ici la formation pour les classes 1 à 8 (premier et deuxième cycle) qualifiant à l'enseignement de toutes les disciplines ou d'une grande partie d'entre elles.

1. Exigences accrues en matière de formation à l'enseignement primaire dans les différents domaines d'apprentissage

Conformément au règlement de la CDIP du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire, la formation de trois ans à l'enseignement primaire comprend en particulier les quatre domaines suivants (art. 3^{bis}, al. 3) :

- formation dans les disciplines d'enseignement ;
- didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et didactiques des disciplines ;
- sciences de l'éducation (y compris des aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle) ;
- formation pratique.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement en question, les exigences envers les enseignantes et enseignants primaires n'ont cessé de croître dans ces quatre domaines.

1.1 Formation dans les disciplines d'enseignement

Au cours des dernières années, la formation des enseignantes et enseignants a dû prendre en compte de nombreuses nouvelles disciplines. C'est ainsi que les enseignantes et enseignants primaires doivent aujourd'hui disposer de connaissances suffisantes pour être en mesure d'enseigner **deux langues étrangères** (à moins que des possibilités de dérogation pour l'enseignement d'une des deux langues ne soient prévues) ; afin d'être capables d'enseigner ces deux langues, la future enseignante et le futur enseignant doivent, en règle générale, suivre en dehors du cursus régulier des cours de langue qui requièrent beaucoup de temps et d'efforts. Les nouveaux plans d'études régionaux rendront en outre obligatoire le domaine d'études **Médias et informatique** à l'école primaire ; dans cette perspective, les étudiantes et étudiants devront non seulement être sensibilisés aux exigences économiques et sociétales en matière de numérisation, mais également acquérir toute une série de nouvelles compétences dans ce domaine (notamment la programmation). En raison de l'importance croissante de la technologie au sein de notre société, les élèves des écoles primaires doivent traiter les **branches MINT** de manière plus approfondie que par le passé ; il convient de préparer les futures enseignantes et futurs enseignants à cette tâche de telle sorte qu'ils soient capables d'identifier et d'encourager les intérêts et les talents des élèves dans le domaine MINT. Dernier point et non le moindre, il est nécessaire de sensibiliser les enseignantes et enseignants primaires aux enjeux de **l'éducation au développement durable** notamment en raison des nombreux problèmes écologiques non résolus ; ce n'est que de cette manière qu'ils seront à même de susciter auprès des élèves une prise de conscience pour le développement durable dans les différents domaines de la vie quotidienne.

1.2 Didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et didactiques des disciplines

Selon Harmos, le premier et le deuxième cycle de l'école primaire – pour lequel de nombreuses hautes écoles suisses offrent des formations de bachelors – comprend huit classes. Cela signifie que les enseignantes et enseignants primaires doivent disposer d'une **formation en didactique appropriée en matière d'enseignement destiné à des enfants de quatre à douze ans**. Par ailleurs, on sait que la réussite scolaire des élèves primaires dépend non seulement des connaissances approfondies des enseignantes et enseignants dans les différentes disciplines, mais aussi de leurs **compétences en didactique disciplinaire**. Chaque discipline a sa propre didactique. Etant donné que les filières de formation à l'enseignement primaire sont de plus en plus conçues soit comme des formations de généralistes soit comme des formations préparant à l'enseignement d'un large spectre de disciplines, on exige de la part des futures enseignantes et futurs enseignants de se familiariser – suivant le modèle – avec près de 10 didactiques disciplinaires individuelles.

1.3 Formation aux sciences de l'éducation (y compris aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle)

En Suisse, la scolarisation inclusive des enfants et des adolescentes et adolescents aux besoins éducatifs particuliers a pris une importance croissante au sein des écoles primaires. Au cours de ces dernières années, le **soutien intégratif** a été défini comme une priorité essentielle dans la formation à l'enseignement primaire (voir à cet égard les recommandations concernant les « aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignant-e-s de classes ordinaires » de la Chambre HEP, commandées et approuvées par la CDIP). Il convient cependant également de redéfinir les priorités de la **pédagogie interculturelle** répondant aux besoins de la pluralité culturelle de notre société. La pédagogie interculturelle permet aux enseignantes et enseignants de développer une approche constructive envers

des cultures qui ne leur sont pas familières. Compte tenu de la part croissante d'enfants et d'adolescentes et adolescents issus de la migration dans les écoles suisses, le développement d'une telle compétence joue un rôle essentiel. Afin d'être en mesure d'acquiescer de manière autonome de nouvelles connaissances scientifiques au sein d'une société en pleine mutation, de dispenser un enseignement moderne et d'accompagner de manière efficace les processus d'apprentissage individuels des élèves, les enseignantes et enseignants primaires doivent en outre disposer de **connaissances plus approfondies dans les domaines de la recherche en éducation, de la psychologie du développement et de la psychologie sociale**.

1.4 Formation pratique

Conformément aux dispositions réglementaires, la formation pratique représente entre 36 et 54 crédits sur un total de 180 crédits conformément au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), ce qui correspond en moyenne à un quart de la totalité de la formation (art. 4, al. 2) ; en outre, la formation doit mettre en relation théorie et pratique (art. 3^{bis}, al. 2). La formation pratique basée sur la science joue un rôle essentiel dans la formation à l'enseignement primaire – et ce, tant au niveau de **l'examen des aptitudes** des étudiantes et étudiants qu'en ce qui concerne l'augmentation des exigences en matière de gestion de l'hétérogénéité des élèves dans les contextes suivants : **travail avec les parents, travail au sein de l'équipe pédagogique et conduite d'une classe**.

A cela s'ajoute le fait que le cadre social au sein des écoles primaires a changé. L'augmentation de **l'individualisme** et du **pluralisme des valeurs** caractérise la société actuelle. L'école en tant qu'institution a perdu beaucoup de sa légitimation et doit sans cesse rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle les enseignantes et enseignants doivent aujourd'hui davantage répondre de leurs actes. Ce développement implique des exigences supplémentaires dans les domaines de la formation des enseignantes et enseignants primaires et de leur activité professionnelle.

2. Projet d'avenir

Pour pouvoir maintenir de manière optimale la qualité actuelle de la formation à l'enseignement primaire, la Chambre HEP considère comme nécessaire de procéder à des adaptations structurelles dans le domaine de la qualification des enseignantes et enseignants primaires. Elle souhaite examiner à court et à moyen termes des mesures permettant de répondre aux exigences croissantes dans les domaines de la qualification et de l'activité professionnelle des enseignantes et enseignants primaires et ce, notamment en ce qui concerne :

- l'introduction à la profession (force obligatoire, étendue, contenus)
- les offres de formation continue (variété, gestion, interaction entre formation initiale et formation continue)
- les filières de master facultatives (développement des possibilités actuelles en matière de spécialisation ou d'extension du profil professionnel)

Afin de réaliser ce projet d'avenir, la Chambre HEP souhaite collaborer avec la CDIP, les associations des enseignantes et enseignants ainsi que les associations des directeurs et directrices d'école.

Selon le point de vue de l'ingénierie de formation, la Chambre HEP estime que le développement à long terme de la formation actuelle de bachelor vers une formation de master est digne d'être examiné.

Prof. Dr Hans-Rudolf Schärer

Président

Chambre des hautes écoles pédagogiques

swissuniversities

PL 11926 modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10)

Formation des enseignants du primaire en 3 ans

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

08 février 2018



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 11926-10

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

08.02.2018 - Page 1

Position de SwissUniversities

La formation à l'enseignement primaire comprend quatre domaines :

- formation dans les disciplines d'enseignement ;
- didactiques propres aux degrés concernés et didactiques des disciplines ;
- sciences de l'éducation (y compris des aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle) ;
- formation pratique.

Les **exigences** envers les enseignantes et enseignants du primaire **n'ont cessé de croître** :

- deux langues étrangères, médias et informatique, éducation au développement durable ;
- 13 disciplines à enseigner à des enfants de quatre à douze ans ;
- une formation aux sciences de l'éducation (y compris aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle) ;
- une formation pratique avec des aptitudes à développer dans le travail avec les parents, le travail au sein de l'équipe pédagogique et la conduite d'une classe ;
- un cadre social au sein des écoles primaires qui a changé.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 11926-10

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

08.02.2018 - Page 2

Position de SwissUniversities

- Pour pouvoir **maintenir de manière optimale la qualité actuelle** de la formation à l'enseignement primaire, la Chambre des HEP considère comme **nécessaire de procéder à des adaptations structurelles** dans le domaine de la qualification des enseignantes et enseignants primaires.
- Afin de réaliser ce projet d'avenir, la Chambre des HEP souhaite collaborer avec la CDIP, les associations des enseignantes et enseignants ainsi que les associations des directeurs et directrices d'écoles.
- Elle souhaite examiner **à court et à moyen terme des mesures permettant de répondre aux exigences croissantes** dans les domaines de la qualification et de l'activité professionnelle des enseignantes et enseignants du primaire.
- La Chambre des HEP estime que le développement à **long terme** de la formation actuelle de bachelor vers **une formation de master est digne d'être examiné**.



Position de Swissuniversities

- Les différentes mesures proposées par SwissUniversities à court et à moyen terme, exposées ci-dessous, sont **déjà mises en œuvre à Genève** qui, d'une certaine manière, fait ainsi office de canton pionnier au niveau de la formation des enseignants :
 - **l'introduction à la profession**
 - **les offres de formation continue**
 - **les filières de master facultatives**



Position des cantons romands

- La conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) a été chargée d'examiner les **évolutions et perspectives à mettre en place au niveau romand**, de manière pragmatique, en tenant mieux compte de l'évolution des exigences et des besoins de formation des enseignantes et enseignants de la scolarité primaire **après l'obtention du diplôme de bachelor** et de la mobilité dans leur carrière professionnelle.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POPE THOMAS 1541

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

08.02.2018 - Page 5

Mesures prises à Genève

La formation des enseignantes et enseignants primaires s'est d'ores et déjà engagée à mettre en œuvre, dès septembre 2018, une formation en 4 ans renforcée :

- **Renforcement de la pratique** : une immersion encore plus précoce dans les classes et les écoles dès la première année d'études (stage d'une 1/2 journée par semaine pendant toute l'année dans la même école) et un premier stage en responsabilité dès la deuxième année et non plus seulement en fin de formation.
- **Renforcement linguistique** : un stage en Suisse alémanique, en 3^{ème} année de formation, un séjour linguistique.
- **Renforcement du soutien et accompagnement scolaire** : une unité d'accompagnement des devoirs scolaires en 3^{ème} année et la participation à un camp pour enfants en âge scolaire avant la fin de cette 3^{ème} année.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POPE THOMAS 1541

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

08.02.2018 - Page 6

Position du DIP

- Les principales **demandes des parlementaires sont intégrées dans le modèle de formation en 4 ans amélioré** et qui sera déployé à la rentrée 2018.
- SwissUniversties estime qu'une formation de **niveau bachelor n'est plus suffisante** et doit être complétée. Un travail au niveau intercantonal va être entrepris pour travailler sur un modèle cohérent à large échelle.
- Les **cantons vont être prochainement consultés par la CDIP** sur la révision des règlements sur la formation des enseignants.
- Or, un vote du **PL 11926** propose un modèle de formation des enseignants d'ores et déjà **figé** qui empêchera Genève de participer pleinement aux discussions intercantionales et aux orientations communes que les cantons souhaitent prendre.



Date de dépôt : 4 septembre 2018

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

(...) plus les élèves sont jeunes, et plus l'enseignement implique de difficultés si on le prend au sérieux (...).

Jean Piaget¹

Réduire la formation des enseignants primaires pour améliorer celle des élèves... : voilà en résumé la proposition insensée de ce projet de loi. Une telle absurdité, qui vient sans surprise du milieu des anti-pédagogues, aurait dû être écartée d'emblée. Pour couronner le tout et bien démontrer définitivement l'incohérence des auteurs du PL, il faudrait non seulement enlever une année d'études dans le cursus de formation mais en plus augmenter le temps de pratique sur le terrain, jugé insuffisant actuellement... Une équation impossible que chacun, avec un minimum de bonne foi, peut aisément admettre.

L'enseignement primaire est une fois de plus attaqué de façon injuste

Il n'y a toutefois pas de logique à chercher dans cette nouvelle iniquité dirigée contre l'école publique, car ceux-là mêmes qui plaidaient hier pour augmenter l'horaire de l'écolier (4 périodes supplémentaires au primaire), arguant que davantage d'heures d'études ne pouvaient qu'améliorer la formation et le niveau des élèves genevois, estiment maintenant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir les enseignants les mieux formés pour dispenser ces 32 périodes hebdomadaires au primaire (cycle 2). Au contraire, non contents de dénigrer de manière bien souvent injuste les élèves genevois, de déclarer sans nuances que leurs connaissances et compétences sont insuffisantes, ils caressent maintenant le projet de saboter la formation des maîtres... Pour

¹ J. Piaget (1971), *Où va l'éducation*, Denoël

mieux continuer à éreinter l'école genevoise, qui subit depuis des années des critiques irrationnelles ?

Même si, comme le pense Bernard Charlot, le « débat avec les anti-pédagogues est impossible », il convient d'essayer de discerner quelles motivations, autres que celles qui consistent à tirer à vue sur le degré primaire, justifieraient aujourd'hui d'étudier la question de la réduction de la formation des enseignants primaires.

En écartant donc le mépris affiché depuis des lustres à l'égard des maîtres qui instruisent les élèves de 4 à 12 ans par ceux qui prétendent vouloir refaire l'école – et pour qui tous les moyens de décrier le degré primaire sont bons –, y aurait-il une seule raison qui plaiderait pour amputer la formation d'une année et de la réduire à 3 ans ?

Aucune motivation sérieuse ne peut plaider en faveur d'une formation au rabais

L'argument simpliste, ânonné par ceux qui ne sont guère gênés par leurs œillères, est de dire que « si les autres y arrivent, pourquoi pas nous ? ». Mais, si effectivement les cantons suisses qui ont mis en place de hautes écoles pédagogiques (HEP) pour remplacer les écoles normales forment en principe en 3 ans, pourquoi faudrait-il niveler par le bas à Genève ? A quoi cela servirait-il d'enlever une année d'études alors que la tendance en Suisse est de reconnaître que le niveau bachelor est insuffisant pour former les enseignants du primaire, notamment au vu des exigences toujours plus nombreuses envers la profession, et que c'est vers l'obtention d'un master que des pistes sont étudiées ? Qui cela gêne-t-il dans le fond si Genève est un peu en avance ?

Un autre argument voudrait permettre une entrée dans le métier plus précoce. Pourquoi pas ? Mais il faudrait au minimum que les premiers intéressés adhèrent à cette option. Or, de toute évidence, 4 années d'études n'ont rien de rédhibitoire pour les étudiants genevois qui plébiscitent la formation actuelle et s'opposent, par le biais de leur association, à toute révision à la baisse.

Une durée des études parfois relative... et somme toute assez stable

Dans la réalité, l'idée première des opposants à la formation universitaire était justement d'imposer la création d'une HEP à Genève. Cependant, quand ils se sont rendu compte que cela coûterait plus cher que l'actuel Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), ils ont abandonné le projet

d'une HEP. Mais, hélas, pas complètement, vu que leur obstination les conduit maintenant à « simplement » sabrer la formation universitaire dispensée en 4 ans depuis fort longtemps. Il n'est pas inutile de rappeler que les études pédagogiques de l'enseignement primaire (EPEP), institut qui formait les enseignants genevois, a fermé ses portes en 1995. Ainsi, depuis 1996, le titre requis pour enseigner au primaire s'obtient après 4 années d'études. Les débats ont en quelque sorte eu lieu à l'époque et, si l'abandon de la licence les a relancés, le compromis trouvé (bachelor + certificat) a maintenu un cursus en 4 ans, qui donne satisfaction – même si toute formation est perfectible, pour ne pas dire imparfaite par nature.

On pourrait aussi se demander si, sans vouloir dérouler tout l'historique de la formation des instituteurs à Genève, les études pédagogiques qui ont précédé la licence mention enseignement (LME) duraient bien 3 ans. Dans les faits, il y avait un concours pour être admis aux EPEP, avec des examens écrits mais aussi des situations pratiques en classe, et personne ne s'y présentait s'il n'avait pas une expérience préalable, acquise lors de remplacements, en général au minimum durant une année. Ainsi, les candidats possédaient de la pratique, nécessaire pour réussir le concours et utile dans le cursus de la formation lui-même. Il faut aussi considérer que les nombreux cours universitaires suivis pendant la deuxième année des études, qui devaient impérativement être réussis pour pouvoir continuer en troisième, représentaient un volume largement supérieur en termes de crédits (unités de valeur) à ce qui est attendu d'un étudiant lambda. Ainsi, on le voit, la durée est relative et, concrètement, le brevet d'instituteur délivré jusqu'en 1995 représentait davantage que 3 années d'études.

Sabrer 25% de la formation des maîtres ? Démanteler le statut ?

Enlever une année sur quatre obligerait à supprimer des cours ou de la pratique. Or les stages sont nécessaires et l'expérience sur le terrain devrait au contraire augmenter, selon les auteurs du projet. Cela signifie que la théorie dispensée durant les cours universitaires serait réduite à la portion congrue. D'ailleurs, personne ne dit où il faudrait couper et quoi, et pour cause, tant cela semble impossible.

Selon tous les responsables de formation d'enseignants en Suisse, une formation en 3 ans ne permet plus de devenir généraliste, c'est-à-dire d'enseigner toutes les matières dans tous les degrés de la 1P à la 8P. En réduisant d'un an la formation genevoise, on contraindrait les étudiants et donc les futurs enseignants à se spécialiser. Cette spécialisation n'est pas souhaitable, car il semble beaucoup plus profitable que les enseignants du

cycle élémentaire (cycle 1 : élèves de 4 à 7 ans) connaissent en pratique les objectifs et les attentes du cycle moyen (cycle 2 : élèves de 8 à 11 ans) et réciproquement. Le principe de la polyvalence, le fait que les enseignants soient formés à enseigner autant en cycle 1 qu'en cycle 2 représente le moyen le plus sûr d'assurer la prévention de certaines difficultés d'apprentissage et une progression cohérente au fil des 8 années que compte la scolarité primaire.

Genève peut aussi se targuer d'accorder un statut unique aux enseignants primaires, d'une part, et aux enseignants secondaires, d'autre part. Cette situation inédite en Suisse serait mise à mal si ce PL devait se concrétiser. En obligeant les étudiants, futurs enseignants, à choisir d'emblée le cycle élémentaire ou le cycle moyen, deux statuts différents seraient *de facto* créés et, outre le fait que cela compliquerait les engagements pour les directions et donc l'entrée dans le métier pour les nouveaux enseignants, cela renverrait au temps révolu où pour prendre en charge les élèves de 4-5 ans, il n'y avait que des « maîtresses enfantines », la profession n'étant pas censée intéresser les hommes... Même si, une fois de plus, Genève a fait figure de pionnière dans ce domaine, en engageant bien avant la fin du siècle passé des maîtres dans les degrés enfantins grâce notamment au fait de l'égalité salariale qui prévalait déjà entre les maîtresses et les maîtres de l'enseignement infantin et primaire. Et maintenant que l'école est devenue obligatoire dès l'âge de 4 ans, que les jeunes élèves et leurs enseignants sont mieux considérés, que l'appellation « école infantine » a disparu, il serait assez malvenu de vouloir la réinstaurer, en divisant à terme le corps enseignant à plusieurs niveaux (titres, statut, traitement salarial,...).

De la longueur des études des enseignants dépend la réussite des élèves

Mais ce projet fait surtout fi de la réalité actuelle. En effet, au niveau national, *Swissuniversities* explore et travaille sur une augmentation de la durée de la formation des enseignants pour l'ensemble des HEP suisses. Sur le plan international, dans les pays de l'OCDE, quasiment toutes les formations durent désormais au moins 4 ans. Le Québec, par exemple, propose une formation universitaire comparable au modèle genevois. L'Allemagne, la France et l'Italie exigent une formation de 5 ans, tout comme les pays dont les élèves obtiennent les meilleurs résultats aux tests PISA, la Finlande et la Corée du Sud. La Suisse fait donc figure d'exception. Même la Belgique s'apprête à passer bientôt de 3 à 4, voire 5 ans de formation.

« Les toutes premières années de la scolarité sont d'une importance capitale pour le développement d'un enfant et conditionnent fortement son avenir, sa formation future, sa capacité à apprendre ainsi que le rapport aux savoirs qu'il entretiendra sa vie durant ; il paraîtrait impensable que l'on ne cherchât pas à mettre devant les élèves des maîtres munis d'un degré de formation et d'expertise le plus élevé possible. »²

En 2007, la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques affirmait déjà que *« l'activité enseignante et éducative des enseignants de la scolarité obligatoire est devenue tellement exigeante qu'une formation de bachelor de trois ans ne suffit plus pour enseigner à l'école obligatoire ; en demandant aux futurs enseignants de la scolarité obligatoire de suivre un cursus de master (neuf à dix semestres d'études), on renforce sensiblement l'attractivité de la profession et ce, tant auprès des enseignants eux-mêmes qu'au sein de la société »*.

Des études démontrent que la formation des enseignants est en lien direct avec la réussite des élèves. Il existe ainsi une corrélation entre la qualité et la longueur de la formation des enseignants et les résultats scolaires de leurs élèves. Supprimer une année d'études reviendrait à affaiblir la formation de milliers d'élèves (notamment celle des plus fragiles et des plus dépendants).

De plus, cette année de formation supplémentaire à Genève est de très loin la moins chère de Suisse. Le coût de l'ensemble du cursus en 4 ans se situe en dessous de la moyenne nationale. Les chiffres montrent aussi que l'abrogation d'une année d'études ne permettrait aucune économie tangible au niveau cantonal. En effet, si le passage à 3 ans de formation ne manquera pas de provoquer une baisse mécanique de 25% de la prestation de formation, le bilan financier de l'opération serait quant à lui non significatif, d'abord parce que la majeure partie des cours – dont les futurs enseignants seraient privés – resteront ouverts aux étudiants des autres filières, et ensuite parce que des formations complémentaires devront être mises sur pied pour compenser le manque induit par la suppression d'une année d'études.

Un amendement révélateur de la nécessité de former en 4 ans (au minimum)

Les auteurs de ce PL auraient pu, suite aux auditions et aux témoignages éloquents dont la commission de l'enseignement supérieur a bénéficié,

² O. Baud (2007), *Un haut niveau de formation pour les enseignants primaires : une revendication sensée et légitime*, Société pédagogique genevoise (SPG), <https://spg-syndicat.ch/>

admettre qu'ils s'étaient fourvoyés et consentir à retirer leur texte. Ils ont toutefois préféré, au lieu de faire amende honorable et reconnaître leur erreur, s'arc-bouter sur leurs pauvres idées en tentant de répondre aux critiques par un amendement, censé corriger leur absence de vision initiale. Ainsi, pour permettre d'acquérir une formation plus complète, qui se rapprocherait de l'actuelle, l'enseignant débutant pourrait poursuivre ses études, effectuer un semestre supplémentaire ou l'équivalent d'une quatrième année (l'amendement n'est pas très clair et ses auteurs ont eu de la peine à répondre aux questions qu'il soulevait). Cela obligerait à travailler à 50%, à suivre des études en parallèle (ce n'est pas simple quand on entre dans le métier) et compliquerait les choses à tous les niveaux, en termes de gestion du personnel, d'engagements, de statuts différents, de traitement salarial, de titres obtenus, etc. Le dépôt de cet amendement est un aveu. L'incohérence et l'infaisabilité du projet de réduction de la formation à 3 ans sautent aux yeux au vu de cette manœuvre incongrue sur le fond. Si 4 ans d'études correspondent à une formation complète, telle que souhaitée par tous les acteurs, autant la proposer d'un bloc, et permettre à tous les enseignants primaires d'enseigner de la 1P à la 8P.

En résumé et en guise de conclusion, les arguments qui plaident en faveur du rejet de ce PL sont aussi simples que nombreux. La formation actuelle en 4 ans des enseignants primaires donne satisfaction ; cette formation évolue et sera encore améliorée ; les associations d'étudiants plébiscitent cette formation et estiment qu'il n'y a rien à enlever ; les associations professionnelles et syndicales s'opposent à toute diminution de la formation des maîtres et lanceront un référendum si ce PL devait être accepté ; la formation en 3 ans obligerait à repasser l'étape de la validation par la CDIP – procédure longue et coûteuse, qui est loin de représenter une simple formalité ; etc.

« Le vétérinaire que vous appelez aux soins de votre canari a suivi une dizaine de semestres d'études universitaires. (...) Pendant combien de temps encore le soin d'un canari va-t-il postuler plus de compétences que le soin d'un enfant ? »³

Ce qui précède semble évident et suffisant pour démontrer l'absurdité et l'incohérence d'un projet de loi qui ne ferait que dégrader la qualité des prestations proposées aux futurs élèves genevois, sans apporter d'avantages pédagogiques ou financiers sur le plan cantonal. A qui profiterait le mépris inhérent à ce projet, à cette volonté irrationnelle de « casser du prof

³ J.-A. Tschoumy (1991), *Moins qu'un canari ?*, IRDP

primaire » ? A personne, assurément, il n'y a pas de doute à entretenir à ce propos.

Mesdames et Messieurs les députés, il faut donc être sérieux – et prendre au sérieux la formation de ceux qui vont enseigner aux plus jeunes élèves du canton – et refuser un projet de loi anachronique, nostalgique, qui relève de conceptions largement dépassées, voire fantasmées. Il est nécessaire, comme vous le recommande la minorité, de savoir dire non à ce projet de loi, pour le bien de tous les Genevois.

Date de dépôt : 4 septembre 2018

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M^{me} Caroline Marti

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi 11926 tire ses origines de la motion M 2194, dont l'objectif était scrupuleusement le même : réduire la formation des enseignant-e-s de l'école primaire de 4 à 3 ans. Le principal argument évoqué pour justifier cette proposition était que la formation des enseignants à Genève est trop théorique et qu'il faut s'inspirer de la formation dispensée en 3 ans dans les Hautes écoles pédagogiques (HEP) de nos cantons voisins qui, soi-disant, offrent plus de stages pratiques. CQFD... ? Pas tout à fait, nous le verrons par la suite. En effet, les travaux de la commission de l'enseignement supérieur sur la M 2194 ont démontré que le nombre d'heures de « pratique » prévue dans la formation genevoise était supérieures à celles des HEP romandes à l'exception du Valais. Simplement, ces heures d'observation et d'immersion devant une classe sont ventilées sur 4 ans plutôt que 3.

Toutefois, la magistrate chargée du DIP a accédé à la principale préoccupation évoquée par les motionnaires en augmentant le nombre de stages pratiques dans le cursus de formation des enseignant-e-s genevois-e-s dès l'année suivant l'adoption de cette motion par une majorité du Grand Conseil. Elle a néanmoins maintenu le temps de formation à 4 ans car, contrairement à ce qu'imaginaient naïvement les motionnaires, il était impossible de « couper » purement et simplement la première année de la formation, certes très théorique, pour la réduire d'une année tout en maintenant le nombre d'heures de formation pratique. En effet, bon nombre de cours théoriques enseignés en première année sont indispensables pour obtenir la reconnaissance du diplôme d'enseignant-e-s auprès de la CDIP. Pour réduire d'un an la formation, il faudrait ventiler ces cours théoriques sur les 3 années restantes et, donc, réduire le nombre d'heures de pratique... Un magnifique autogoal donc !

Mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et les motionnaires, insatisfaits de la réponse du Conseil d'Etat, déposent dans la

foulée le présent projet de loi. Cette réaction laisse augurer que la question de l'augmentation des stages pratiques dans la formation des enseignant-e-s n'était en réalité qu'un cache-sexe pour des desseins beaucoup plus obscurs.

Car la réduction du nombre d'heures de formation pratique n'est malheureusement pas le seul vice de ce projet de loi. En effet, une formation en 3 ans ne permettrait plus aux enseignant-e-s d'enseigner dans les degrés 1 à 8 HarmoS. Ils devraient se spécialiser soit dans le cycle élémentaire (degrés 1 à 4) soit dans le cycle moyen (degrés 5 à 8). Outre le fait que cela réduit la marge de manœuvre du DIP et des établissements scolaires dans l'attribution des classes à leurs enseignant-e-s, cela entrave également la mobilité et la variété du métier. Il est à ce titre piquant de relever que le PLR a parallèlement déposé une motion (M 2445) intitulée *Rénovons l'administration ! Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions* chantant les louanges de la mobilité transversale du personnel. Faites ce que je dis... pas ce que je fais... Finalement, les enseignant-e-s qui voudraient enseigner au cycle pour lequel ils n'ont pas été formés, devraient suivre une formation continue conséquente, formation entièrement à la charge financière de l'Etat alors de la formation de base à l'université bénéficie d'un financement fédéral partiel. Compléter a posteriori la formation des enseignant-e-s par le biais de formations continues coûterait donc plus cher à l'Etat.

En raison de traditions, de choix politiques et de l'introduction successive de nouvelles manières (par exemple l'anglais et l'allemand), l'enseignant-e genevois-e est un-e généraliste. Dans notre canton, contrairement à d'autres, les instituteur-trice-s enseignent 13 branches, ce qui exige, si tant est que l'on soit attaché à une éducation de qualité, l'acquisition de compétences élargies dans des domaines vastes et variés.

Par ailleurs, ce que les initié-e-s de ce projet de loi ont beaucoup de peine à admettre, c'est que l'école évolue, tout comme les besoins des élèves, et que la formation des enseignants doit s'adapter à cette situation nouvelle. Le nombre d'élèves allophones, d'élèves souffrants de trouble « dys » ou de trouble du comportement augmente. L'école inclusive plébiscitée par une écrasante majorité du Grand Conseil ambitionne non seulement d'inclure dans les classes ordinaires des enfants souffrant de diverses formes de handicap, mais également d'adapter l'enseignement et l'encadrement aux besoins spécifiques, qu'ils soient temporaires (accident, maladie) ou permanents (sportifs d'élite, artistes, enfants à haut potentiel, difficultés d'apprentissage), de tous les élèves. Or un encadrement optimal de l'ensemble de ces élèves nécessite une formation spécifique pour que les enseignant-e-s développent des compétences propres à répondre à ces

situations variées et évolutives. Or l'acquisition de ces compétences en plus de la maîtrise de la didactique de 13 disciplines implique, si ce n'est un allongement du temps de formation, a minima le maintien d'une formation en 4 ans. A ce titre, il est parfaitement illusoire de croire que l'on pourra maintenir la même qualité d'enseignement en réduisant le temps de formation des enseignant-e-s.

D'ailleurs, nos voisins directs et indirects ne s'y sont pas trompés. La tendance nationale et internationale est à l'augmentation du temps de formation des enseignant-e-s. Les cantons qui connaissent aujourd'hui une formation HEP en 3 ans envisagent de l'augmenter à 4 voire 4 ans comme le démontre la prise de position de la chambre des hautes écoles pédagogiques de Swissuniversities, composée d'experts du domaine, qui recommande un prolongement des études pédagogiques. Néanmoins, au cours des travaux de commission, de nombreuses voix se sont élevées pour délégitimer ces expertises. Mesdames et Messieurs les député-e-s, sachons faire preuve d'un peu de modestie. Nous sommes des politicien-ne-s de milice dont la fonction est de donner des impulsions politiques éclairées par des informations fournies par des experts, pas de nous autoproclamer experts. Qui sommes-nous pour juger de la véracité et la pertinence de conclusions mûrement travaillées, discutées, développées par des spécialistes du domaine ?

Contrairement à ce qui a fréquemment été évoqué par la majorité de la commission, enseigner ne relève pas du sens commun. Ce n'est pas un métier que l'on apprend sur le tas et il ne suffit pas d'avoir « le feu sacré » pour être un-e bon-ne enseignant-e. Pour assurer la qualité de l'enseignement primaire, nous devons nous détacher de cette image stéréotypée et passéiste, trop souvent rabâchée par la majorité, de l'instituteur « artisan », et revaloriser cette profession et la formation qui l'accompagne. Le métier d'enseignant-e demande un haut niveau d'expertise jumelé à une expérience de terrain. Il est impératif d'offrir à nos futur-e-s enseignant-e-s des bases théoriques solides qu'ils pourront, par la suite, développer au gré de leurs expériences. Sans ce socle de connaissances théoriques, l'enseignement primaire à Genève risque de devenir bancal ou aléatoire au détriment des futures générations.

Au bénéfice de ces multiples arguments, on est en droit de se demander pourquoi la majorité campe sur ses positions et s'entête à faire adopter un projet de loi qui semble fort peu judicieux. Aux yeux de la minorité, la réponse est à chercher dans le phantasme des auteur-e-s de revenir à l'école de grand-papa, une école élitiste qui ne tient pas compte du besoin des élèves et qui ne s'attache qu'à « élever » les « meilleurs », quitte à laisser les autres sur le carreau. Ou alors serait-ce une volonté à peine masquée de

dévalorisation de la formation, donc du métier d'enseignant-e-s pour justifier à terme une diminution salariale... ? Rappelons que le projet de réforme SCORE plane sur notre Grand Conseil. La rapporteure de minorité tient à ce titre à souligner que le métier d'enseignant-e reste majoritairement féminin et qu'une dévalorisation de ce type de profession, ainsi que des salaires qui lui sont associés, est une des causes principales des inégalités salariales indirectes entre hommes et femmes, que l'ensemble des partis condamnent mais que, malheureusement, peu combattent.

En vertu de ce qui précède, la minorité de la commission de l'enseignement supérieur vous invite à rejeter ce projet de loi.

Date de dépôt : 4 septembre 2018

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de M^{me} Alessandra Oriolo

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

La formation des enseignants pour l'enseignement primaire du canton de Genève est une formation historique puisqu'elle est une formation universitaire depuis 1927. Elle est devenue une licence universitaire sur 4 ans en 1996 puis a été réaménagée en 2009 avec les accords de Bologne pour devenir un bachelor de 3 ans plus une année de formation IUFÉ. Cette décision avait été votée par le Grand Conseil avec une forte majorité, 70% des député.e.s étaient favorables à ce changement.

Contexte actuel

Aujourd'hui, le PLR souhaite réduire la formation des enseignants sur 3 ans, comme c'est le cas dans nos cantons voisins avec la formation des hautes écoles pédagogiques (HEP). Il souhaite que Genève s'aligne sur le modèle de ses voisins tout en restant une formation de type universitaire. Les HEP, a contrario de la formation universitaire de Genève, forment uniquement pour un seul cycle, à savoir le cycle élémentaire (CE) (de la 1P à 4P) ou pour le cycle moyen (CM) (de la 5P à la 8P). Actuellement, le Syndicat des enseignants romands (SER) milite pour une formation niveau master pour tous, car les exigences en matière d'enseignement sont de plus en plus élevées et le contexte actuel demande une meilleure maîtrise de cas complexes ou particuliers. La chambre des HEP estime également que le développement à long terme de la formation actuelle bachelor vers une formation master doit être prise en considération parce que les exigences en matière de formation à l'enseignement primaire se sont accrues notamment dans les domaines suivants :

- formation dans les disciplines enseignées : actuellement, il existe 13 disciplines à enseigner pour des enfants âgés de 4 à 12 ans, dont l'enseignement de deux langues étrangères et l'enseignement au développement durable qui sont venus s'ajouter ces dernières années ;

- didactiques propres au degré concerné : chaque discipline a sa propre didactique et chaque degré également ;
- sciences de l'éducation : il est nécessaire d'intégrer toujours plus de pédagogie interculturelle afin de répondre aux exigences nouvelles de notre société en mutation ;
- formation pratique : il est nécessaire d'augmenter la pratique sur le terrain pour mieux préparer les futurs étudiants à la maîtrise d'une classe.

La formation genevoise

La formation genevoise est articulée autour de cinq principes : des compétences inclusives (1), une perspective interdisciplinaire qui permet une polyvalence intercycles (2), une approche transversale et didactique (3) pour faire face à la diversité des élèves, une formation qui se caractérise par une responsabilisation progressive (4) des futurs enseignants en intégrant le terrain de manière graduelle et une articulation théorique et pratique (5).

Les avantages de la formation en 4 ans

Le cursus polyvalent et complet permet de se former au cycle élémentaire (CE) tout comme au cycle moyen (CM). Cette formation complète présente plusieurs avantages. Tout d'abord cela permet une gestion plus souple du processus de recrutement et assure une mobilité professionnelle. De plus, cela évite aux futurs enseignants de devoir suivre une formation complémentaire en cours d'emploi s'il y a nécessité ou envie de changer de cycle.

La formation universitaire genevoise facilite l'accès au master contrairement aux HEP. Bien que sur 4 ans au lieu de 3 dans les cantons voisins, cette formation est moins coûteuse que les autres. On compte environ 26 784 francs par an par élève suivant la FEP (formation en enseignement primaire) et 28 469 francs par an pour un élève suivant une formation HEP¹. L'argument d'une réduction sur 3 ans en vue de réduire les coûts ne peut donc pas être pris en considération.

Le passage à une formation en 3 ans

Le passage à un cursus en 3 ans impliquerait de devoir réorganiser complètement la formation et perdrait en acquis théoriques mais surtout en pratique sur le terrain. Les Vert.e.s tout comme le Conseil d'Etat ainsi que le

¹ Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 2014-2015.

reste de la gauche sont fortement opposé.e.s au passage d'une formation en 3 ans et ce pour de nombreuses raisons.

Perte de la qualité de la formation

Premièrement, il faut savoir que la réduction d'une année de formation ne permettrait pas de supprimer la première année d'étude jugée trop théorique par ceux qui revendiquent ce changement. En effet, cette première année est une année de tronc commun qui donne les bases d'une formation universitaire. Cela signifie que la réduction s'opérerait principalement sur la partie pratique de la formation, qui a lieu la dernière année. Or, c'est précisément de plus de pratique dont ont besoin les futurs enseignants. Réduire d'une année le cursus universitaire impliquerait la suppression de 25% de la formation, soit 60 crédits universitaires qui seraient prélevés en partie sur la première année et en partie sur la dernière année.

Avoir moins d'enseignements théoriques impliquerait moins de didactique et moins de compétences transversales de soutien, mais aussi moins de formation en lien avec les difficultés d'apprentissage. Or, le contexte actuel à Genève n'est pas comparable au reste de la Suisse, ni à la situation d'il y a 30 ans. Aujourd'hui, le contexte socioculturel fait que nous avons un besoin accru de compétences transversales et d'un accompagnement personnalisé. La Formation en enseignement primaire (FEP) se caractérise justement par un programme polyvalent permettant de mieux intégrer l'enseignement spécialisé et donc de mieux répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté. La réduction d'une année empêcherait de maintenir ces exigences. Le canton a également exprimé sa volonté de s'investir pour une école inclusive. La réduction en 3 ans impliquerait moins de formation en lien avec l'école inclusive, ce qui nous éloignerait de nos objectifs définis.

Enfin, moins d'enseignement pratique, en coupant dans la dernière année, impliquerait moins de stages sur le terrain avec notamment la suppression du stage de 3 semaines en responsabilité qui s'effectue la dernière année.

Perte de la polyvalence entre les cycles

Comme mentionné plus haut, les étudiants devraient choisir s'ils souhaitent enseigner pour le cycle élémentaire (CE) ou pour le cycle moyen (CM) car il serait impossible de couvrir la didactique des huit degrés en uniquement 3 années. Cette modification entraînerait plusieurs conséquences négatives. Tout d'abord, cela impliquerait la nécessité de créer des

formations complémentaires en cours d'emploi pour compléter la formation dans un cycle ou dans l'autre, et ce en partie à charge du nouvel enseignant.

Former des enseignants pour un seul cycle complexifierait la gestion des recrutements et réduirait fortement leur mobilité. Enfin, la réorganisation complète de la formation nous ferait perdre la reconnaissance de la CDIP car nous serions obligés de recommencer la procédure visant à l'obtention de la reconnaissance de la filière FEP. Pour rappel, la CDIP a des exigences élevées concernant le nombre de crédits pour les cours théoriques ainsi que pour le volume de stages pratiques.

Pas d'économie financière

Selon le calcul du Conseil d'Etat, les économies réalisées seraient en dessous de 5% des coûts de la formation. De plus, comme il faudrait scinder certains cours pour les deux cycles, cela impliquerait une restructuration de la formation avec un coût d'environ 664 000 francs pour le DIP. Au final, le bilan pour la réduction d'une année du cursus serait même légèrement déficitaire.

A cela s'ajoute le fait que les enseignants devront probablement suivre une formation complémentaire pour se former sur l'autre cycle et que ceci aura un coût non négligeable pour le DIP ou pour les enseignants dans le cas où la formation serait à leur charge.

Décalage avec les pays voisins et les recommandations de Swissuniversities

Actuellement, au niveau international, le niveau ainsi que la durée des études des pays de l'OCDE sont en constante augmentation. Quasiment toutes les formations des sciences de l'éducation durent 4 ans voire même 5 ans en France et en Allemagne. Au niveau national, le président de la chambre des HEP et de Swissuniversities a affirmé devant la commission de l'enseignement supérieur la nécessité qu'a la formation en 3 ans de se développer. Genève a déjà mis en œuvre bon nombre des recommandations de Swissuniversities. Pour n'en citer que trois : l'introduction à la profession, l'offre de formation continue et les filières de master facultatives. Ainsi, Genève se montre en avance sur les autres cantons dans le domaine de l'éducation et pourrait se retrouver à effectuer un pas en arrière si elle réduisait son cursus d'une année.

Pour toutes ces raisons et au vu de toutes les conséquences négatives que cette réduction d'une année pourrait comporter, les Vert.e.s vous recommandent de refuser ce projet de loi.